

Aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac

BILAN DE LA CONCERTATION – 3 MAI AU 2 JUIN 2023



Sommaire

1 - Préambule.....	2
2 - Rappel du projet.....	4
2.1 - Le contexte du projet et parti d'aménagement.....	5
2.2 Les variantes étudiées et présentées à la concertation.....	6
3 - Déroulé de la concertation.....	8
3.1 - Une concertation règlementaire.....	9
3.2 - Destination du bilan de la concertation.....	9
3.3 - L'organisation de la concertation.....	9
4 – Les enseignements de la concertation.....	11
4.1 - Quelle mobilisation ?.....	12
4.2 - Qu'en est-il ressorti ?.....	13
5 - Les suites à donner.....	17
5.1 Intérêt du projet et variante retenue.....	18
5.2 Les phases à venir.....	18
6 – Annexes.....	23
6.1 Arrêté préfectoral d'ouverture de concertation préalable.....	24
6.2 Panneaux d'exposition.....	26
6.3 Page du site internet de la DREAL de la concertation préalable.....	31
6.4 Attestions d'affichage en mairie.....	32
6.5 Présentation réunion d'ouverture de la concertation préalable et son compte-rendu.....	34
6.6 Présentation de l'atelier du 10 mai 2023 (mobilités – sécurité) et son compte-rendu.....	72
6.7 Présentation de l'atelier du 11 mai 2023 (environnement – cadre de vie – agriculture) et son compte-rendu.....	109
6.8 Présentation de la réunion de cloture du 31 mai 2023 et son compte-rendu.....	148
6.9 Tableau de recueil des contributions internet et les réponses du maitre d'ouvrage.....	180
6.10 Recueil des contributions des registres en mairie et les réponses du maitre d'ouvrage.....	185
6.11 Contribution du département de la Charente (en date du 2 juin 2023).....	193
6.12 Délibération du Grand Cognac.....	200
6.13 Recueil des articles de presse et communiqué de presse durant la phase de concertation préalable.....	202
6.14 Synthèse des avis et questions émises par les différents moyens d'expression du public.....	205

1 - PREAMBULE

Le présent bilan a pour but de présenter les résultats de la concertation préalable sur le projet d'aménagement de la RN141 à 2 x 2 voies entre Malvieille et Hiersac suivant les modalités prévues par les articles L121-15-1 et suivants, les articles R121-19 et suivants du code de l'Environnement, ainsi que l'article L.103-2 du code de l'urbanisme qui s'est déroulé du 3 mai au 2 juin 2023.

Rappel de l'objet de la concertation

La concertation préalable à l'enquête publique a porté sur :

- L'aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac avec un échangeur à Hiersac et la réalisation de rétablissements routiers ;
- La mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Moulidars (carte communale), Hiersac (plan local d'urbanisme), et Saint-Saturnin (plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Angoulême) et des SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la région de Cognac et de l'Angoumois.

Pour cela, elle s'est appuyée sur les études d'opportunité de phase 2 réalisées en 2022-2023.

Rappel des objectifs de la concertation

Ce projet s'inscrit ainsi dans un contexte territorial où le projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique du 13 février au 15 mars 1995 et d'un décret de déclaration d'utilité publique en date du 12 septembre 1996, prorogé le 7 septembre 2006, d'acquisitions foncières et de terrassements sur certains secteurs, l'État ayant acquis les emprises correspondant à l'avant-projet. La déclaration d'utilité publique est devenue caduque le 7 septembre 2011.

Dans ce contexte les objectifs de la présente concertation préalable à l'enquête publique étaient les suivants :

- Informer la population du projet ;
- Présenter les enjeux et leurs articulations avec le projet ;
- Recueillir les avis et points de vigilance des habitants et des usagers.

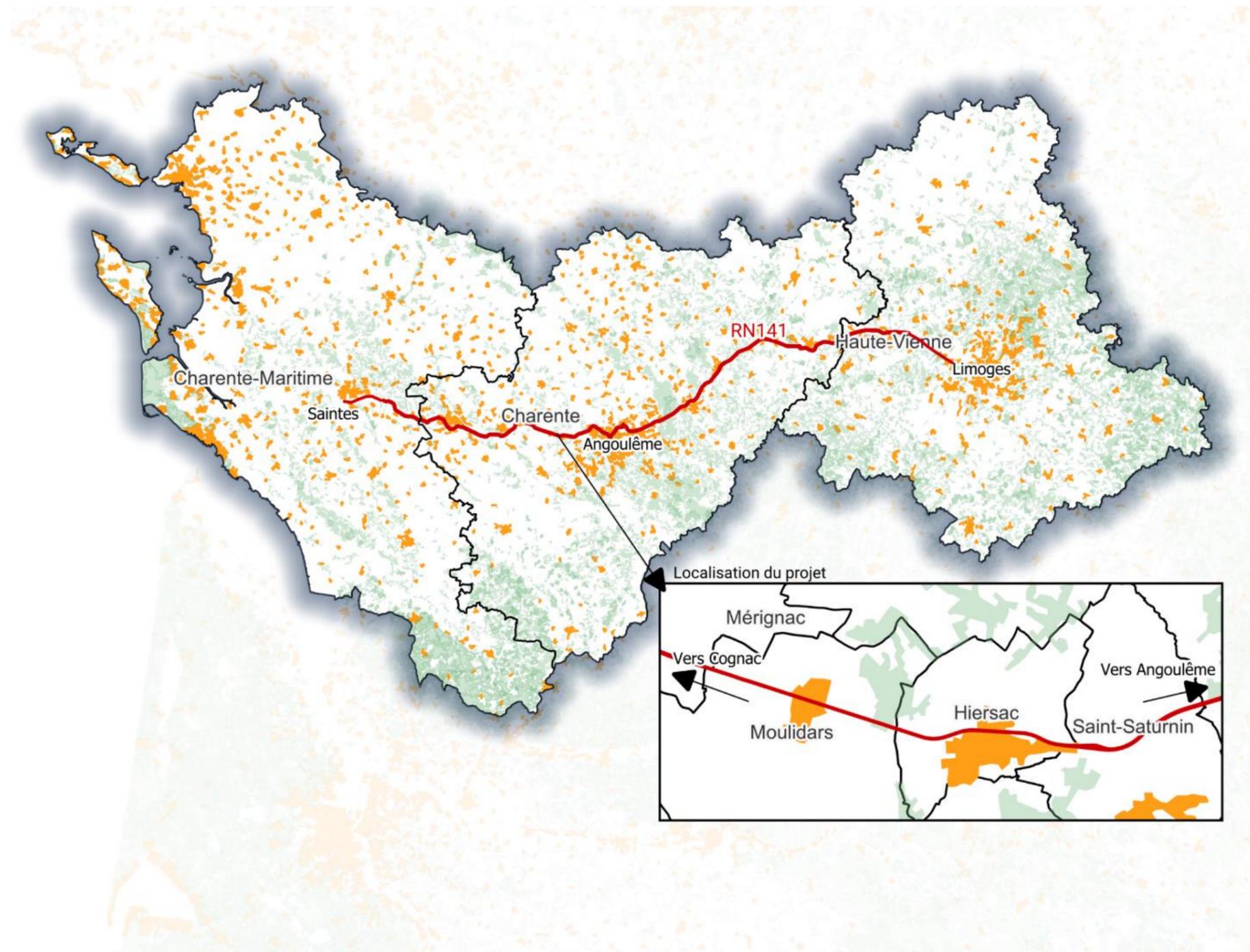
Le Préfet
Étienne Guyot

2 - RAPPEL DU PROJET

2.1 - Le contexte du projet et parti d'aménagement

La route nationale 141 (RN 141) relie les villes de **Limoges à Saintes**, en passant par **Cognac et Angoulême**, sur une distance d'environ 175 km. Elle traverse trois départements : La Charente-Maritime, la Charente et la Haute-Vienne. L'État porte le projet d'aménagement de la RN 141 entre « Malvieille », à Moulidars et Hiersac dans le département de la Charente (16). À l'exception de ce tronçon, la totalité de l'itinéraire entre Cognac et Angoulême est aménagée à 2x2 voies.

Ce projet avait fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) en 1996, devenue caduque. Dès lors, toute la procédure doit être reprise au regard de la prise en compte améliorée des enjeux environnementaux pour les projets d'infrastructures notamment. Dans ce cadre, le projet soumis à la concertation consiste à la mise à 2x2 voies de la RN141 sur la section qui traverse **les communes de Moulidars, Hiersac et Saint-Saturnin**.



Dans un souci d'aménager le réseau routier national de manière cohérente et disposer d'itinéraires lisibles pour l'utilisateur, ce projet, porté par l'Etat, répond à plusieurs enjeux en lien avec le caractère routier et national du site :

- Améliorer les conditions de sécurité routière et de confort des usagers de la RN141 ;
- Améliorer les dessertes locales des hameaux et des exploitations agricoles et l'accessibilité du territoire, pour contribuer au développement économique local
- Améliorer et fiabiliser les temps de parcours ;
- Améliorer le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle ;
- Prendre en compte les thématiques environnementales et appliquer la démarche « Eviter/Réduire/Compenser » pour les habitats naturels, la flore et la faune, la ressource en eau, le paysage, le patrimoine, la qualité de l'air, le bruit, le trafic, etc.

Les principes d'aménagement retenus ont en partie pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents sur cette section de la RN 141, mais surtout de concourir à l'amélioration du cadre de vie des riverains et l'accessibilité de cette infrastructure.

Le parti d'aménagement retenu présenté à la concertation était le suivant :

Un aménagement à 2x2 voies pour une cohérence d'itinéraire de la RN141

- Un échangeur complet sécurisé à Hiersac ;
- Des rétablissements de routes départementales ;
- Une aire de repos de 50 places de poids lourds ;
- Des ouvrages de transparence écologique et traitement des eaux ;
- Des protections acoustiques.

Figure 1 : Localisation RN141

2.2 Les variantes étudiées et présentées à la concertation

Trois variantes ont été étudiées et présentées dans le cadre de la concertation préalable.

La solution préférentielle : déviation de Malvieille et aménagement sur place de Hiersac.

Cette solution se divise en deux parties :

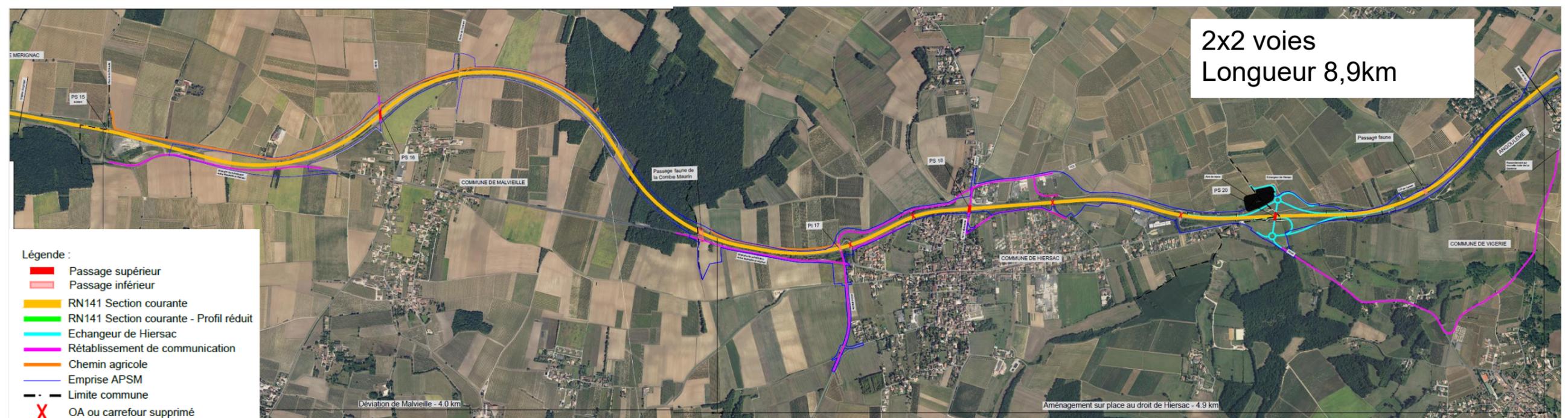
- une partie à l'ouest de déviation en tracé neuf de Malvieille de 4 000 ml (sur la zone déjà décaissée) ;
- une partie à l'est d'aménagement sur place de 4 900 ml.

Le montant des travaux est estimé à 115 à 125 M€.

Cette solution prévoit:

- une section courante à 2 x 2 voies,
- la création d'un échangeur complet au niveau de la commune de Hiersac ;
- le rétablissement des voies de communication avec ouvrages d'art,
- le rétablissement des cheminements agricoles par création de voies parallèles à la section courante,
- la création d'une voie de substitution de la RN141,
- la création d'une aire de repos,
- la création d'un passage à faune au niveau de la Combe Morin et d'un passage mixte inférieur au niveau du chemin rural de Tarsac ;
- les aménagements d'un réseau d'assainissement de la plateforme avec système de traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel,
- la mise en œuvre de protections acoustiques.

Figure 2 : Plan variante préférentielle



Deux alternatives :

Variante en aménagement sur place de Malvieille et Hiersac

Cette alternative se différencie de la variante préférentielle par le traitement de la traversée de Malvieille en aménagement à 2x1 voie (linéaire vert sur la carte ci-contre) et marquée en entrée et en sortie par des giratoires pour rétablir les chemins de substitution.

Son coût serait moindre puisqu'elle ne nécessiterait pas de créer de linéaire de voie neuve au droit de Malvieille.

Le montant des travaux est estimé entre 95 à 105 M€.

Variante avec déviation plus courte de Malvieille et aménagement sur place de Hiersac

Cette alternative se divise en deux parties :

- une partie à l'ouest de déviation en tracé neuf de Malvieille de 3,8 km (sur un tracé plus proche de Malvieille que celui de la variante préférentielle) ;
- une partie d'aménagement sur place de 4,9 km.

Cette alternative prévoit les mêmes aménagements que la solution préférentielle.

Le montant des travaux est estimé entre 110 et 120 M€.

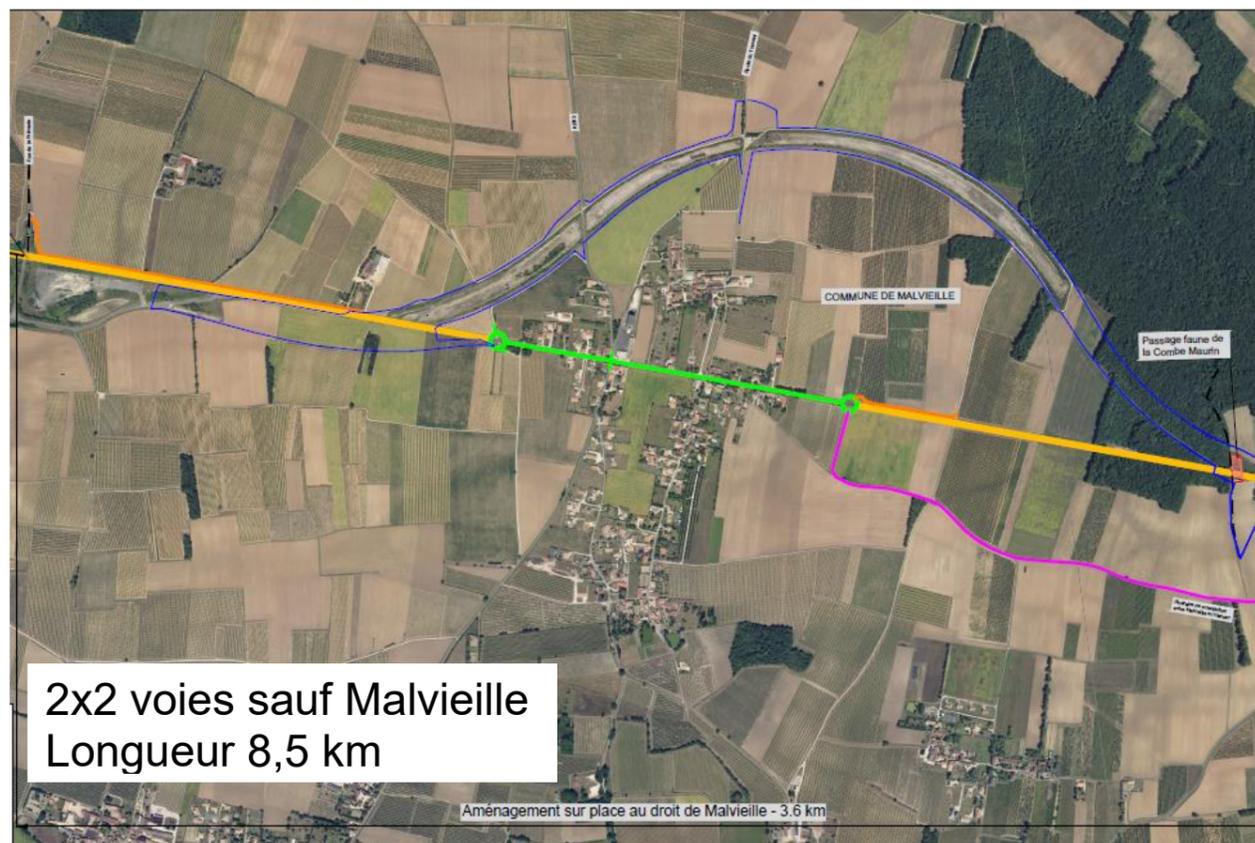


Figure 4 : Plan variante aménagement sur place de Malvieille et Hiersac

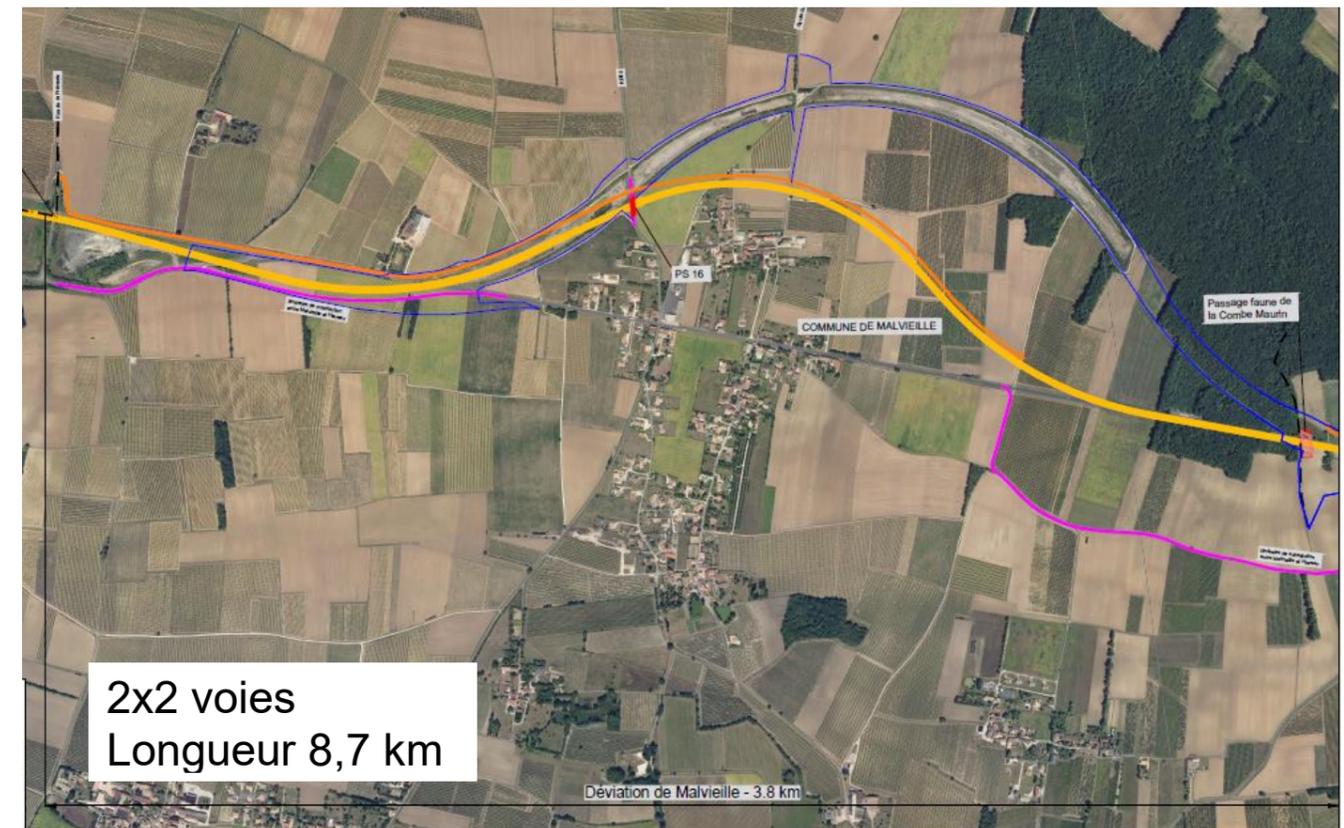


Figure 3 : Plan variante avec déviation courte de Malvieille et aménagement sur place de Hiersac

- Légende :
- Passage supérieur
 - Passage inférieur
 - RN141 Section courante
 - RN141 Section courante - Profil réduit
 - Echangeur de Hiersac
 - Rétablissement de communication
 - Chemin agricole
 - Emprise APSM
 - Limite commune
 - X OA ou carrefour supprimé

3- DEROULE DE LA CONCERTATION

3.1 - Une concertation règlementaire

3.1.1 LE CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION

L'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016, portant sur la réforme de la participation du public, fixe les modalités de concertation pour les projets d'aménagement. Elle crée une nouvelle concertation facultative, à l'initiative du Maître d'ouvrage, pour tous les projets soumis à étude d'impact.

Par ailleurs, le projet de mise à 2x2 voies de la RN 141 est soumis à concertation obligatoire au titre de l'article R.103-1 du code de l'urbanisme : « Les opérations d'aménagement soumises à concertation en application du 3° de l'article L. 103-2 sont les opérations suivantes : [...] 2° La réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants ».

Le maître d'ouvrage a choisi d'exercer son droit d'option en soumettant le projet à concertation au titre du code de l'environnement (article L121-15-1), qui tiendrait lieu de concertation au titre du code de l'urbanisme.

Pour rappel, les modalités obligatoires de cette concertation sont les suivantes (L. 121-16) :

- Durée minimale de 15 jours et maximale de 3 mois ;
- Avis d'information 15 jours avant le début de la concertation (voie électronique et affichage) ;
- Bilan de la concertation rendu public ;
- Indication des mesures que le Maître d'ouvrage juge nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

A noter : le projet a également fait l'objet d'un dossier de déclaration d'intention au titre des articles L.121-18 et R.121-25 du code de l'environnement consultable sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/rn141-entre-malvieille-et-hiersac-declaration-d-a14401.html>

3.1.2 LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Ce projet s'inscrit ainsi dans un contexte territorial où le projet a déjà fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) et d'une enquête publique, d'acquisitions foncières et de terrassements sur certains secteurs, l'État ayant acquis les emprises correspondant à l'avant-projet.

Dans ce contexte les objectifs de la présente concertation préalable à l'enquête publique sont:

- Informer la population du projet ;
- Présenter les enjeux et leurs articulations avec le projet ;
- Recueillir les avis et points de vigilance des habitants et des usagers

3.2 - Destination du bilan de la concertation

Ce bilan devra figurer dans le dossier de toute procédure de participation du public à laquelle le projet soumis à concertation donnerait lieu par la suite (enquête publique ou procédure de participation du public par voie électronique).

3.3 - L'organisation de la concertation

Pour mener à bien la concertation est obtenir un maximum de résultats et une mobilisation fructueuse, plusieurs moyens d'information et d'expression du public ont été mis en place.

3.3.1 LES OUTILS D'INFORMATION

- Un **dossier de concertation** : c'est le document de présentation du projet. Il détaille les différentes variantes, le contexte de l'opération, la prise en compte de l'environnement et la procédure de concertation. Il a été mis à disposition du public dans les mairies de Hiersac, Moulidars et Saint-Saturnin mais également en ligne, sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/rn141-malvieille-hiersac-r5784.html>



Figure 5 : Page de garde dossier de concertation

- Un affichage en mairies 15 jours avant le démarrage de la concertation préalable (en annexe 6.4 les attestations d'affichage).
- Des réunions d'ouverture (3 mai) et de clôture (31 mai) de la concertation avec une remise en contexte du projet, la présentation des variantes et un temps d'échange et de débat avec les participants. Les présentations et les comptes rendus de ces deux réunions sont en annexes 6.5 et 6.8.



Figure 6 : Photos réunion d'ouverture de la concertation RN141

- Des panneaux d'exposition présentant le diagnostic territorial, le parti d'aménagement, les trois variantes et le détail de la variante préférée. Les panneaux sont restés le temps de la concertation exposés à la mairie de Hiersac. Leur contenu est consultable en annexe 6.2.



Figure 7 : Panneaux d'exposition

3.3.2 LES OUTILS MIS A DISPOSITION POUR L'EXPRESSION DU PUBLIC

Pour mener à bien la concertation préalable, obtenir une participation et une mobilisation fructueuse, plusieurs moyens ont été mis en place par le maître d'ouvrage à savoir :

- Une **plateforme de participation en ligne**, ayant recueilli 24 contributions. Des réponses aux contributions ou questionnements ont été apportés sur la plateforme par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Le tableau de recueil de ces contributions est versé en annexe 6.9 ainsi que les réponses apportées par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.



Figure 8 : Extrait du site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

- Des registres de concertation mis à disposition dans les mairies de Saint-Saturnin, Hiersac et Moulidars. La copie des contributions des registres et les réponses du maître d'ouvrage figurent en annexe 6.10.
- Deux ateliers de travail sur les thèmes de :
 - la mobilité et la sécurité le 10 mai 2023 à St Saturnin ;
 - l'environnement, du cadre de vie et de l'agriculture le 11 mai 2023 à Moulidars.

Les présentations et les comptes rendus de ces ateliers sont en annexes 6.6 et 6.7.

4 – LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

4.1 - Quelle mobilisation ?

4.1.1 REPARTITION DES CONTRIBUTIONS PAR MOYEN D'EXPRESSION

La mise à disposition du public a abouti à diverses contributions récapitulées ci-dessous :

- Plateforme de participation en ligne : 24 contributions. Des réponses aux contributions ou questionnements ont été apportées sur la plateforme par la DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Réunions de concertations : C'est un total de 160 personnes qui se sont présentées à ces différentes réunions et temps d'atelier pour exprimer leurs avis sur le projet.
 - 54 personnes à la réunion d'ouverture, le 3 mai 2023
 - 25 personnes à l'atelier mobilité et sécurité, le 10 mai 2023
 - 24 personnes à l'atelier agriculture et environnement, le 11 mai 2023
 - 57 personnes à la réunion de clôture, le 31 mai 2023
- Registres de concertation dans les mairies de Saint-Saturnin, Hiersac et Moulidars : 16 contributions enregistrées :
 - 6 contributions dans le registre de la mairie de Hiersac
 - 8 contributions dans le registre de la mairie de Moulidars
 - 2 contributions dans le registre de la mairie de Saint-Saturnin
- 1 contribution écrite par courrier du Conseil départemental de la Charente (courrier et annexes)

4.1.2 - SYNTHÈSE

Nous présentons ci-après les principaux débats et questionnements de cette phase de concertation préalable et répondons aux différentes remarques qui ont pu être faites dans les registres de concertation (en ligne et en mairies).

Les différentes réunions, ateliers et moyens d'expressions mis à disposition du public ont fait ressortir des motifs de questionnements sur le parti d'aménagement, la sécurité et le milieu agricole.

Les contributions lors de la concertation permettent de confirmer l'opportunité du projet et de montrer le fort soutien local à la variante historique de mise à 2x2 voies de la RN141 par une déviation longue de Malvieille et un aménagement sur place de Hiersac.



Figure 9 : Atelier du 10 mai à Saint-Saturnin



Figure 10 : Atelier du 11 mai à Moulidars

4.2 - Qu'en est-il ressorti ?

Les différentes contributions et avis émis dans le cadre de la concertation du public ont été recueillis et analysés afin de les prendre en compte dans la suite de la réflexion (cf. tableau de synthèse et recueil des contributions en annexes). Le bilan de la concertation a pour objectif de synthétiser les contributions et de les organiser afin de rendre plus accessible l'information.

Lors des différentes réunions, des comptes rendus ont été rédigés afin de permettre au public de s'imprégner et de revenir sur les échanges qui avaient eu lieu. Ces comptes rendus se trouvent sur le site de la DREAL et en annexes du présent bilan de concertation.

Le bilan de la concertation permet au maître d'ouvrage de retenir les points importants des échanges et de s'orienter quant au parti d'aménagement à retenir pour la suite de la réflexion sur l'aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac.

Cette dernière partie restitue l'essentiel des échanges autour de 4 thèmes :

- Thème 1 le parti d'aménagement
- Thème 2 : L'environnement
- Thème 3 : Les nuisances et la sécurité
- Thème 4 : le calendrier du projet

4.2.1 THEME 1 : LE PARTI D'AMENAGEMENT

Les variantes mises à la concertation

Lors de la concertation, le parti d'aménagement du projet et les variantes du tracé et d'aménagement de la RN141 ont été soumis à l'avis du public et ont fait l'objet de nombreux échanges que ce soit pendant les réunions publiques ou les deux ateliers.

Les participants ont globalement fait part d'une préférence unanime pour la variante préférentielle, basée sur le projet historique pour la RN141 et très attendue par les habitants.

En effet, les participants ont mis en évidence plusieurs arguments qui justifiaient leurs préférences :

- Au regard de la sécurité : La RN141 constitue un réel enjeu sécuritaire vis-à-vis de son passage dans le bourg de Malvieille. Les habitants révèlent de nombreuses difficultés à franchir ou emprunter la RN141 depuis les routes perpendiculaires par souci de sécurité routière, que ce soit pour les véhicules ou les piétons. Les habitants de Malvieille connaissent par ailleurs des difficultés d'accès à leurs habitations au regard des vitesses élevées et du trafic conséquent de la RN141 actuelle ;
- Au regard de l'environnement et du paysage : La variante préférentielle se base sur la présence d'un déblai creusé en 2003 dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de 1996, dans le but d'accueillir la future déviation. Il laisse aujourd'hui une trace dans le paysage avec le développement d'une haie qui traverse le paysage viticole. Pour les habitants, il est aujourd'hui temps de lui redonner un usage et d'éviter de détruire de nouveaux milieux (boisements, parcelles viticoles etc.) ;
- Au regard de l'enveloppe budgétaire : Pour les participants, certains partis d'aménagement

peuvent être délaissés au profit d'économies budgétaires ; C'est notamment le cas de l'aire de repos des poids lourds (cf. ci-après) ;

- Au regard des nuisances sonores : les participants considèrent que la variante préférentielle participe au mieux à réduire les nuisances sonores à Malvieille grâce à l'éloignement du passage de la route. Des craintes ont toutefois été exprimées par les riverains de Hiersac craignant de voir leur cadre de vie dégradé par l'augmentation des vitesses sur la section mise à 2x2 voies ;
- Au regard de la thématique pollution de l'air : dans ce cas également, les habitants estiment que la distance établie entre la route et le milieu humain est optimale pour délocaliser les émissions de polluants et les éloigner des habitants, améliorant la qualité de l'air dans le périmètre immédiat de l'actuelle RN141.

Réponse du maître d'ouvrage :

A l'issue de la concertation, le maître d'ouvrage décide de poursuivre la phase d'étude préalable avec le scénario 2x2 voies sur le tracé de la solution préférentielle.

Les points d'échange avec la RN141 après aménagement et le traitement de la traversée de Hiersac

Lors des échanges, le positionnement et le nombre de point d'échange avec la RN141 après sa mise à 2x2 voies ont été questionnés. Le projet prévoit actuellement un échangeur complet à l'est de Hiersac.

Des demandes ont été formulées pour que soit étudiées d'autres possibilités d'accès et/ou de sortie sur la RN141 que ce soit vers Cognac ou vers Angoulême

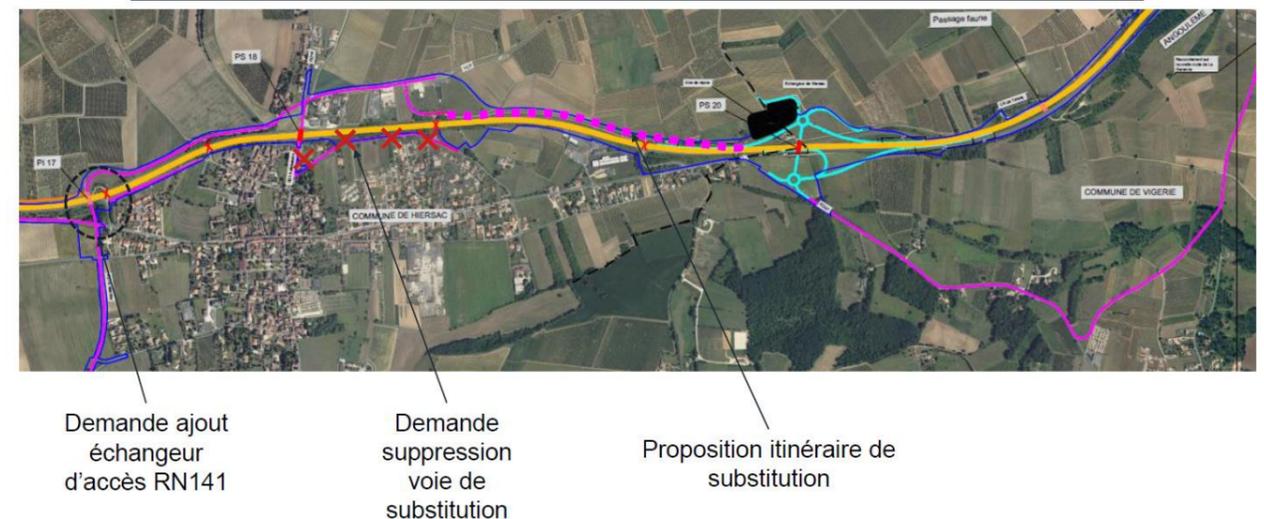


Figure 11 : localisation des demandes d'évolution du parti d'aménagement

Plus précisément, la création d'un point d'échange au niveau de la RD14 à Hiersac a été demandée à plusieurs reprises afin d'éviter un report de trafic au sein de Hiersac, notamment de poids-lourds, qui engendrerait des nuisances pour les habitants de Hiersac.

En cours de concertation, la ville d'Hiersac a annoncé la mise en place d'une interdiction de circulation de poids lourds dans le centre-bourg, ce qui engendre une nouvelle réflexion autour du plan de circulation.

Dans sa contribution écrite, du 2 juin 2023, le Conseil Départemental de la Charente précise que des réunions avec les maires de communes concernées par le tracé de la RN141 ont été organisées spécifiquement afin d'évoquer des hypothèses d'aménagement permettant de limiter l'impact des flux de véhicules légers et de poids-lourds dans la traversée de Hiersac (notamment sur la RD41 et la RD14) liés au nouveau plan d'aménagement.

Plusieurs scenarios ont été étudiés pour enrichir la concertation préalable afin :

- D'éviter un flux conséquent de véhicules dans la traversée de Hiersac en cœur de bourg, venant de Malvielle ou de Echallat et souhaitant rejoindre l'échangeur « est » ;
- De réduire le facteur « bruit », source d'inquiétude chez les riverains, lié entre autres à l'augmentation de la vitesse sur la future RN141

De ces échanges, les hypothèses 2 et 3 ont été versées au bilan de concertation (la contribution du CD16 est versée en annexe) et sont détaillées ci-après :

- Hypothèse n°2 : validée à l'unanimité des élus qui consiste en la création d'une voie de substitution au nord du tracé de la RN141 (côté ouest), au maintien du pont supérieur (PS18) à la RN141 rétablissant la RD14, et à l'aménagement d'un barreau nord longeant la RN141 jusqu'au niveau de l'échangeur, à l'est de Hiersac ;

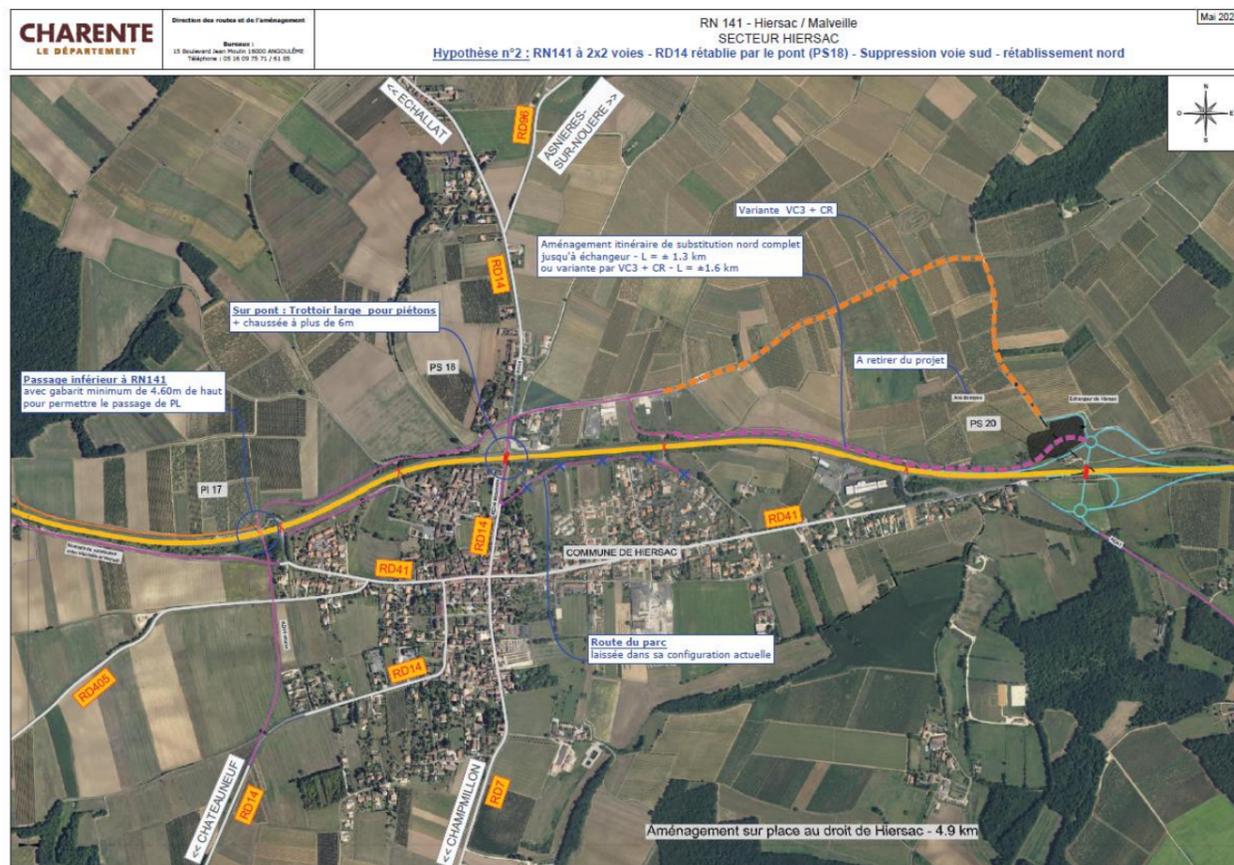


Figure 12 : Hypothèse n°2 proposée par le CD16 en collaboration avec les élus – cf. annexe pour la contribution complète

- Hypothèse n°3 qui consiste à moins décaisser l'actuelle RN141 et à supprimer le rétablissement de la RD14 par le PS18.

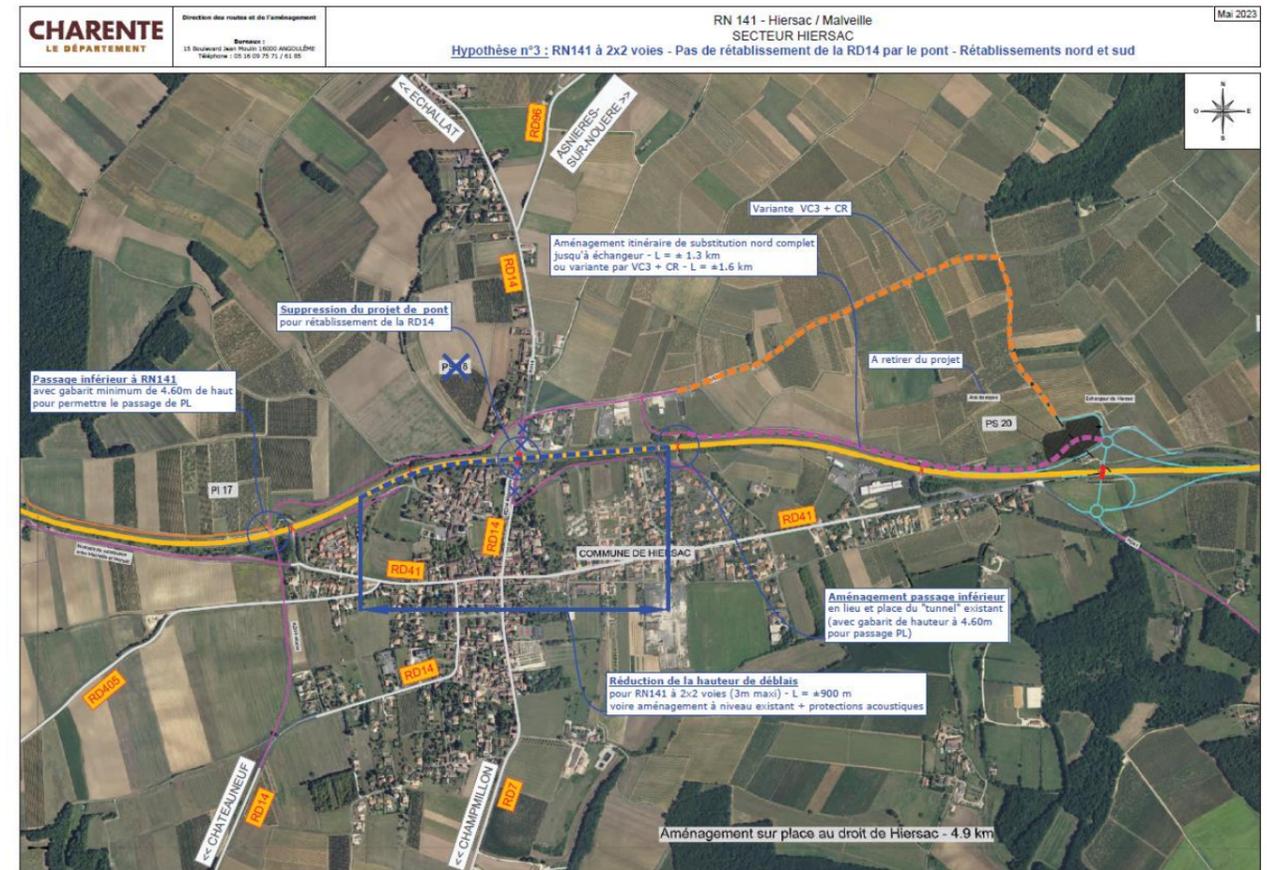


Figure 13 : Hypothèse n°3 proposée par le CD16 en collaboration avec les élus – cf. annexe pour la contribution complète

Réponse du maître d'ouvrage :

La réflexion doit se poursuivre sur le plan de circulation à Hiersac en concertation avec la commune d'Hiersac et le département de la Charente.

Les itinéraires de substitution et le trafic

Comme mentionné dans la contribution du CD16, les itinéraires de substitution proposés ont été longuement discutés avec les participants notamment lors de la réunion d'ouverture et l'atelier du 10 mai. La problématique de la circulation des poids lourds en centre-bourg de Hiersac a d'abord fait réagir avec la crainte de voir plus d'engins dans ce lieu de vie mais également a suscité la crainte des camionneurs qui trouvent difficile de manœuvrer dans le bourg.

Une proposition d'itinéraire de substitution de la RN141 a été proposée au nord (cf. figure 4 ci-avant).

Une information de la commune d'Hiersac est néanmoins venue re-questionner le plan de circulation des itinéraires de substitution avec l'annonce de la mise en œuvre d'une expérimentation d'interdiction du centre-bourg aux poids lourds à partir de juin 2023. La même interdiction est en vigueur à Saint-Saturnin.

Réponse du maitre d'ouvrage :

Dans une optique de limitation de création de voies nouvelles, les itinéraires de substitution seront aménagés sur le réseau existant.

En réponse aux demandes issues de la concertation, le maitre d'ouvrage décide d'étudier l'ajout du rétablissement du chemin de Tarsac entre RD41 et RD53 à Saint-Saturnin.

L'aire de repos poids lourds

La création de l'aire de repos de poids lourd, et son positionnement, (cf. figure 4 et chapitre 2.2. Présentation des variantes), ont suscité des réactions vis-à-vis :

- Des éventuelles nuisances associées à ce type d'aménagement : les riverains craignent une augmentation des nuisances à proximité du bourg, notamment vis-à-vis des habitudes des camionneurs à faire tourner les moteurs des véhicules même à l'arrêt, des manœuvres à l'entrée et la sortie de l'aire, etc.
- De l'assimilation de cette aire de repos comme un élément supplémentaire à étudier dans le cadre du projet d'aménagement de la RN141 que ce soit au regard :
 - Des négociations et acquisitions foncières supplémentaires qui ne sont pas traitées et ne figuraient pas dans le périmètre de la précédente DUP ;
 - De l'impact sur le calendrier du projet (cf. chapitre 4.2.4)

Réponse du maitre d'ouvrage :

L'Etat rappelle que le besoin de stationnement des poids lourds est avéré et qu'il ne peut pas être négligé aux regards des enjeux de sécurité routière. Par ailleurs, l'aire de repos n'est pas la seule à générer des besoins fonciers. L'étude de l'aire de repos poids lourds sera réalisée dans le cadre des études préalables.

4.2.2 THEME 2 : L'ENVIRONNEMENT

Les enjeux de développement durable

Cette question n'a pas été au centre des débats, mais a toutefois fait l'objet d'une remarque de fond lors des réunions d'ouverture et de clôture à savoir l'intérêt d'un projet routier dans une période de changement climatique et de limite planétaire. La solution « mise à 2x2 voies » est-elle la bonne réponse aux problématiques du territoire ?

Réponse du maitre d'ouvrage :

Cette remarque, pertinente au regard des enjeux actuels, a été entendue par la maîtrise d'ouvrage. Le projet répond à des enjeux de sécurité routière, de cadre de vie et de continuité d'itinéraire. Les solutions proposées, dans le cadre de la concertation, permettent d'y répondre de façon performante et pérenne. La prise en compte des problématiques environnementales a été et sera un axe fort de management de la conception avec le respect de la séquence « éviter-réduire-compenser » pour l'étude des variantes et du projet.

L'agriculture et transparence écologique

Sur le plan de la prise en compte des problématiques du milieu agricole, la variante historique est la solution préférée. Le territoire dans le cadre de la DUP précédente a déjà connu des modifications et un réaménagement foncier en vue de la réalisation du projet. La modification éventuelle de ce cadre établi et négocié n'est donc pas souhaitée.

Par ailleurs, au regard des évolutions du projet par rapport à la variante connue sur le territoire, certaines demandes ont été formulées dans le cadre de l'atelier thématique du 11 mai :

- Conservation du franchissement au niveau de la route du Touvent. Ce rétablissement agricole a été demandé à plusieurs reprises car présenté comme indispensable aux agriculteurs puisqu'il leur permet de circuler sur une route adaptée (vitesse réduite par rapport à la RD63) et d'éviter un détour trop important à l'ouest, allongeant les temps de déplacement.
- Demande de réflexion sur les rétablissements des chemins agricoles dans le secteur à l'est de l'échangeur de Hiersac, au niveau de la commune de Saint-Saturnin.

Au regard des niveaux d'enjeux écologiques établis dans l'état initial de l'environnement, certains participants ont proposé d'identifier les couloirs de déplacement des espèces et d'y installer des passages à faune afin de permettre à la faune locale de prospérer sur le territoire, palliant l'effet de coupure que peut engendrer la future RN141.

En lien avec le milieu agricole, des demandes de mise en œuvre de mesures d'accompagnement de type plantations de haies ont été exprimées lors de l'atelier du 11 mai 2023

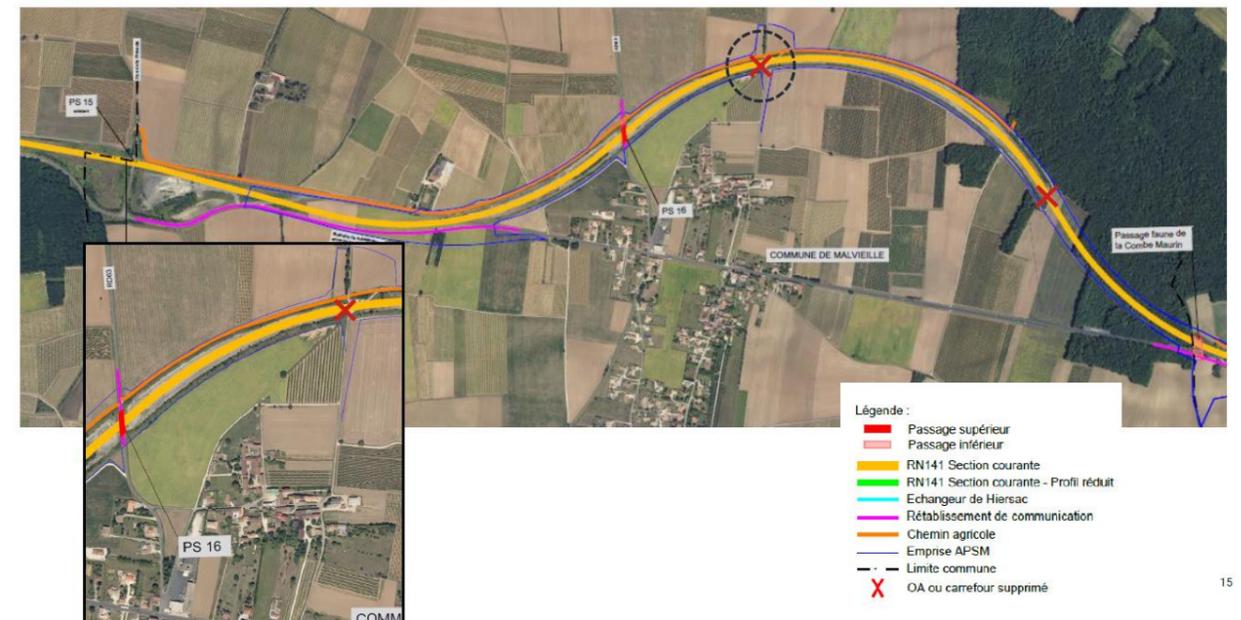
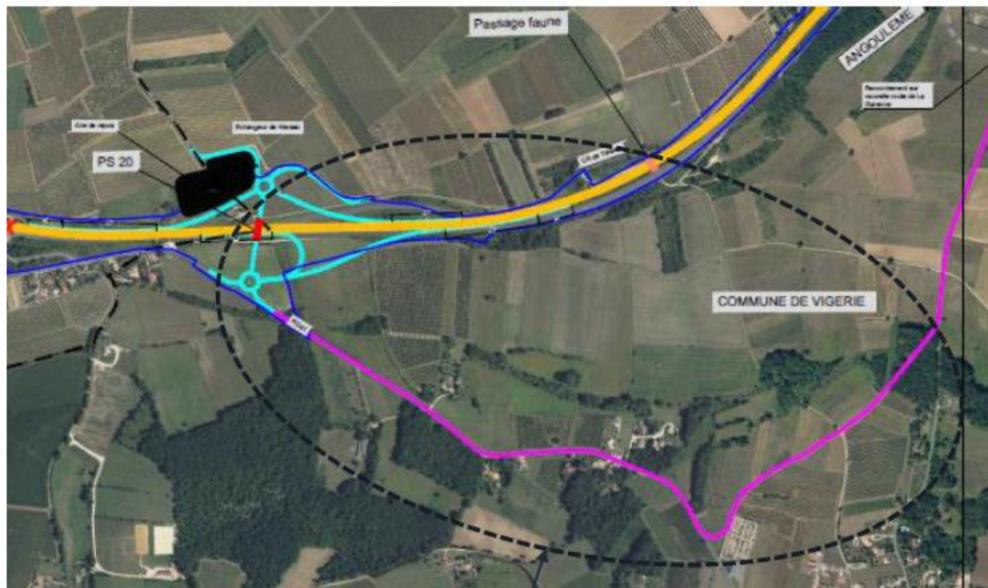


Figure 14 : Localisation rétablissement agricole demandé lors de la concertation (au nord de Malvieille – route du Touvent)



Réflexion sur chemins agricoles dans ce secteur

Figure 15 : Réflexion sur les cheminements agricoles dans le secteur de St Saturnin

Réponse du maitre d'ouvrage :

En réponse à la demande de rétablissement agricole et des enjeux de transparence écologique, le maitre d'ouvrage étudiera un passage agricole mixte au niveau de la route du Touvent sous gestion communale ou intercommunale dans la suite du projet.

La réflexion sur les rétablissements des chemins agricoles dans le secteur à l'est de l'échangeur de Hiersac, au niveau de la commune de Saint-Saturnin, se fera en lien avec les itinéraires de substitution lors des études préalables.

4.2.3 THEME 3 : LES NUISANCES ET LA SECURITE

Sécurité

Les nuisances et l'insécurité vécues par les habitants, surtout de Malvieille, sont les principales sources de débat. En effet, a été exprimée à plusieurs reprises la forte attente de voir aboutir ce projet afin de résorber ces problématiques d'insécurité routière sur cette commune. De même, l'ensemble des arguments concernant le choix des variantes tourne autour de cette thématique.

Aujourd'hui, les habitants de Malvieille se sentent abandonnés vis-à-vis des nuisances qu'ils vivent dans leur quotidien. Ils demandent à ce que des mesures soient mises en place dans l'attente de l'aboutissement du projet d'aménagement de la RN141.

Lors de la concertation, des échanges ont eu lieu précisément sur ce point avec l'annonce de mise en œuvre prochaine de solutions pour ces nuisances et aménagements qui obligent les conducteurs à réduire leur vitesse, comme l'installation d'un radar à l'entrée de Malvieille (été 2023).

Comme mentionné précédemment, les enjeux sur la commune de Hiersac portent sur la gestion des flux de poids-lourds avec la modification prochaine de leurs conditions de circulation. Les résultats de cette expérimentation permettront d'enrichir la conception du projet.

Réponse du maitre d'ouvrage :

La variante retenue à l'issue de la concertation inclut la déviation de Malvieille permettant de répondre aux enjeux de sécurité.

La réflexion sur l'aménagement de la traversée de Malvieille se poursuit en concertation avec la commune, le Département de la Charente et la DIR Atlantique en attendant la réalisation du projet.

Nuisances

Concernant le futur projet, les riverains ont exprimés leurs craintes vis-à-vis de l'augmentation induite par la mise à 2x2 voies de la RN141 des niveaux de trafic et des éventuelles nuisances acoustiques. L'impact acoustique de l'encaissement de la RN141 a ainsi été questionné.

De plus, certains riverains du tracé proposé de la RD14 ont exprimé leur désaccord par rapport au fait que le nouveau tracé touche directement leur propriété, générant plus de nuisances et des impacts sur le foncier.

Réponse du maitre d'ouvrage :

A ce stade de l'avancement du projet, il n'est pas encore possible de déterminer finement les habitations qui seraient éventuellement en dépassement de seuils sonores réglementaires. Des études acoustiques précises seront réalisées afin d'évaluer ce risque. Dans tous les cas, l'intégralité des nuisances résiduelles au-delà des seuils réglementaires seront réduites par des infrastructures et aménagement adaptés.

Le maitre d'ouvrage décide d'étudier une modification du tracé de la RD14 pour réduire les impacts au sud de Hiersac dans le cadre des études préalables.

4.2.4 THEME 4 : LE CALENDRIER DU PROJET

Le calendrier du projet a fait l'objet de questions, expressions et contributions à plusieurs reprises. Les attentes sont fortes quant à l'avancement de ce projet. La principale demande porte sur le souhait de voir le calendrier de réalisation du projet resserré perçu comme trop éloigné au regard des enjeux de sécurité actuels et du contexte de DUP déjà obtenue.

Réponse du maitre d'ouvrage :

Dans ce contexte, le maitre d'ouvrage rappelle les processus de conception et d'approbation des projets d'une telle ampleur au regard des réglementations en vigueur, notamment pour la participation du public. Le projet devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration d'utilité publique à l'issue d'une nouvelle phase d'enquête publique. Par ailleurs, la question du financement du projet et son inscription au CPER 2023-2027 conditionne la suite de cette opération.

5 - LES SUITES A DONNER

5.1 Intérêt du projet et variante retenue

Au regard de la participation à la concertation préalable qui s'est tenue du mercredi 3 mai au vendredi 2 juin 2023 et des différentes contributions, il ressort que **l'intérêt du projet d'aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac est confirmé.**

La variante retenue par le maître d'ouvrage est **celle dite "historique", qui correspond à la variante de mise à 2x2 voies par une déviation longue de Malvieille et un aménagement sur place de Hiersac**, du fait du large consensus des participants à la concertation.

5.2 Les phases à venir

5.2.1 POURSUITE DES ETUDES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

La participation active et les contributions faites lors de cette concertation préalable ont permis d'enrichir la conception et les études en cours pour cette opération d'aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac.

Il en ressort ainsi des orientations en termes :

- De parti d'aménagement :
 - Localisation et nombre de points d'échange ;
 - Localisation des itinéraires de substitution, notamment côté Hiersac et Saint-Saturnin ;
 - Localisation des traversées et rétablissements agricoles ;
 - La question du besoin d'une aire de repos à approfondir, et, notamment son maintien dans le cadre du projet
- De plan de circulation dans Hiersac avec la nécessité de poursuite des études de trafic ;
- De prise en compte des enjeux de nuisances et d'environnement : sécurité et acoustique notamment ;

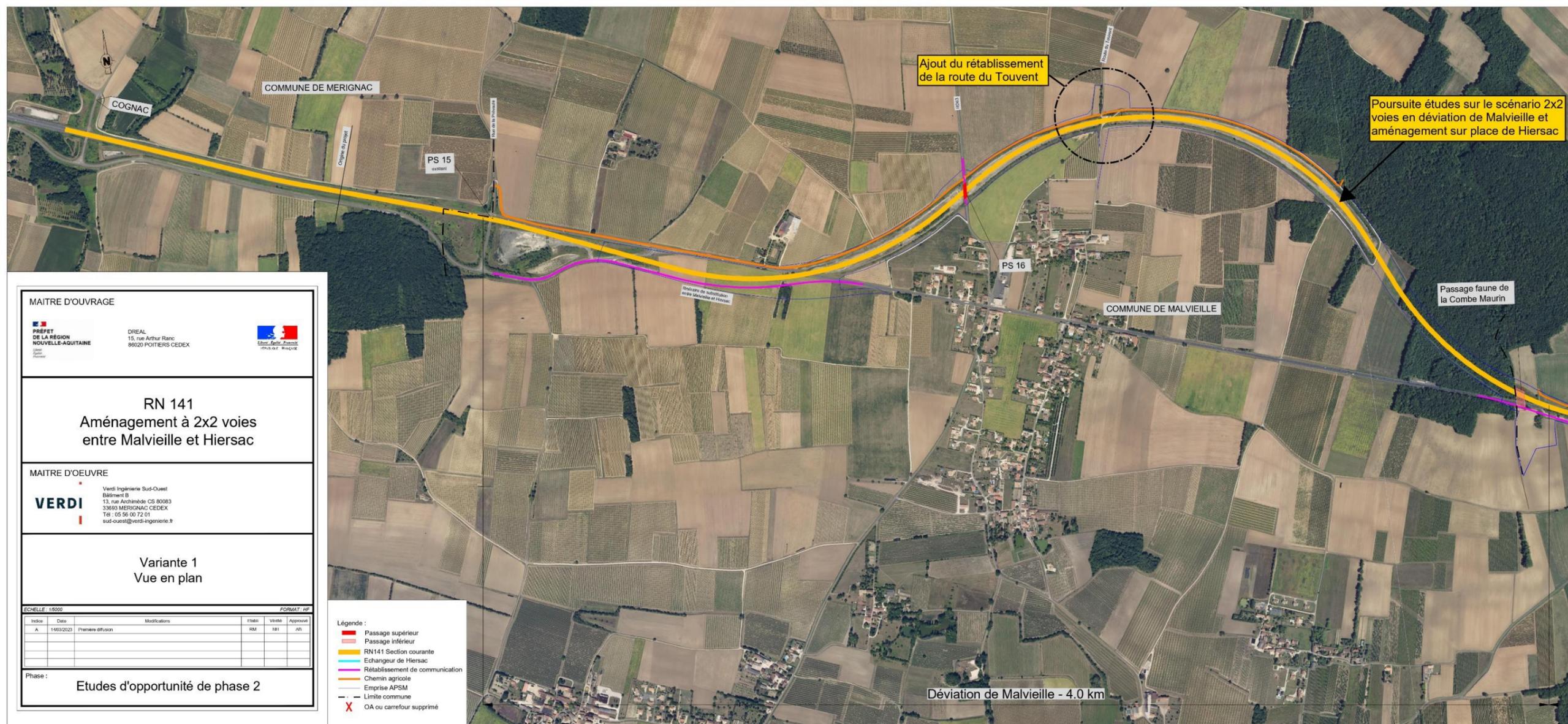
A ces points, des réponses ont été apportées par la maîtrise d'ouvrage lors de la concertation. D'autres, dans le cadre des phases d'étude suivantes, nécessitent des approfondissements.

Le maître d'ouvrage décide :

- de poursuivre la phase des études préalables avec le scénario 2x2 voies sur le tracé de la solution préférentielle ;
- de poursuivre la réflexion sur le plan de circulation à Hiersac en concertation avec la commune et le département ;
- dans une optique de limitation de création de voies nouvelles, d'aménager les itinéraires de substitution sur le réseau existant ;
- d'étudier l'ajout du rétablissement du chemin de Tarsac entre RD41 et RD53 à Saint-Saturnin ;

- d'étudier l'aire de repos poids lourds dans le cadre des études préalables.
- de poursuivre la prise en compte des problématiques environnementales et les efforts d'évitement et de réduction des impacts,
- d'étudier un passage agricole mixte au niveau du chemin du Touvent à Malvieille sous gestion communale ou intercommunale ;
- de poursuivre la réflexion sur les rétablissements des chemins agricoles dans le secteur à l'est de l'échangeur de Hiersac, au niveau de la commune de Saint-Saturnin, en lien avec les itinéraires de substitution;
- d'étudier une modification du tracé de la RD14 pour réduire les impacts au sud de Hiersac.

Tout au long de l'approfondissement des études, les acteurs du territoire ainsi que les élus locaux seront concertés jusqu'à l'enquête publique.



MAITRE D'OUVRAGE


 DREAL
 15, rue Arthur Ranc
 86020 POITIERS CEDEX

**RN 141
Aménagement à 2x2 voies
entre Malvieille et Hiersac**

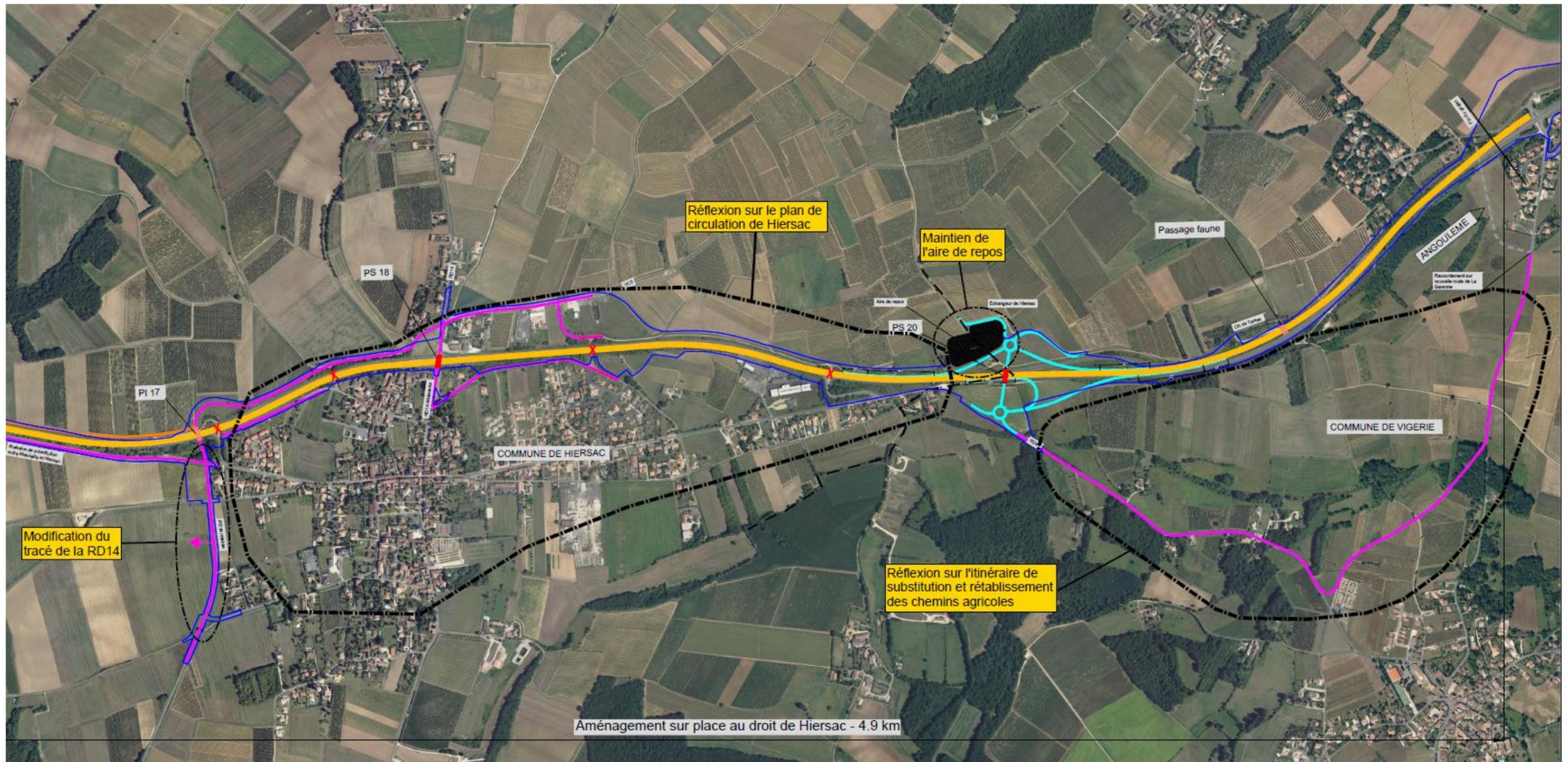
MAITRE D'OEUVRE


 Verdi Ingénierie Sud-Ouest
 Bâtiment B
 13, rue Archimède CS 80083
 33693 MERIGNAC CEDEX
 Tél : 05 56 09 72 01
 sud-ouest@verdi-ingenierie.fr

**Variante 1
Vue en plan**

Echelle : 1:5000		FORMAT : HP			
Intitule	Date	Modifications	Statut	Version	Approuvé
A	14/03/2023	Première diffusion	RM	001	AD

Phase : **Etudes d'opportunité de phase 2**



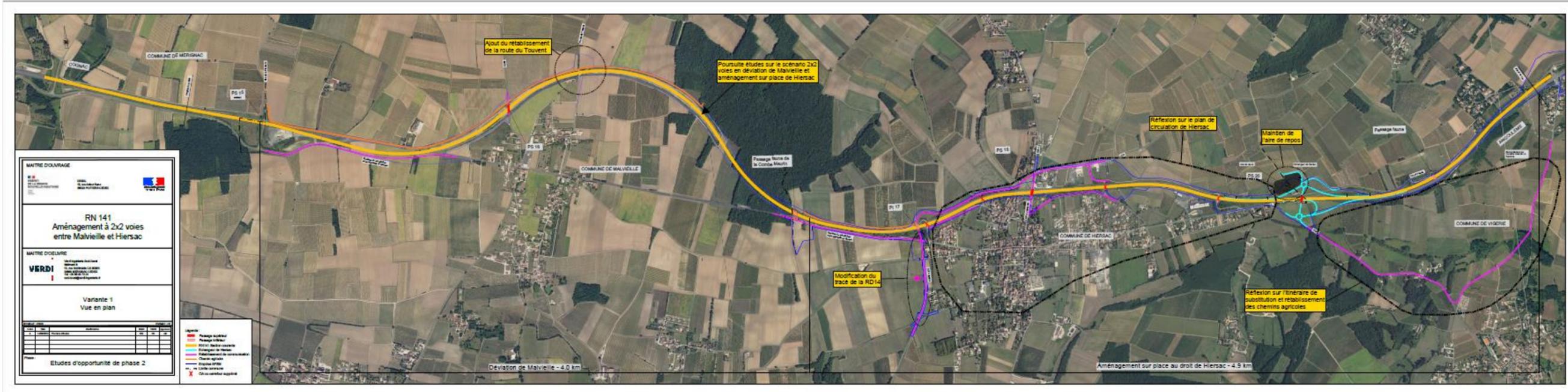


Figure 16: Synthèse des éléments évoqués lors de la concertation avec les habitants et usagers de la RN141

5.2.2 ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET SUITES

Comme explicité pendant la concertation préalable, l'engagement du chantier lié à l'aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac suppose au préalable un processus réglementaire de plusieurs années, alternant des phases d'études, de concertation et de rencontre avec le public.

Les études préalables sont la prochaine étape d'études pour le projet : elles préciseront les caractéristiques de l'aménagement, la géométrie du tracé, les mesures d'évitement, de réduction et le cas échéant de compensation des incidences résiduelles du projet, etc.

Ces études serviront à constituer le dossier de déclaration d'utilité publique et les dossiers d'autorisations environnementales dans le calendrier suivant :



6- ANNEXES

6.1 Arrêté préfectoral d'ouverture de concertation préalable

Préfecture de la Charente

16-2023-04-14-00004

Arrêté fixant les objectifs et les modalités de la concertation sur le projet "RN141 - Aménagement entre Malvieille et Hiersac"



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du Logement
de Nouvelle-Aquitaine

ARRÊTE n° du

fixant les objectifs et les modalités de la concertation sur le projet « RN141 – Aménagement entre Malvieille et Hiersac »

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article L.121-16 ;

Vu la déclaration d'intention du projet « RN141 – Aménagement entre Malvieille et Hiersac » au titre des articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'environnement ;

Considérant que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et des propositions ;

Considérant que le projet « RN141 – Aménagement entre Malvieille et Hiersac » se situe sur les communes de Hiersac, Moulidars et Saint-Saturnin ;

Considérant qu'il appartient au préfet de fixer les objectifs et les modalités de la concertation ;

ARRÊTE

Article 1er : Les objectifs de la concertation du projet « RN141 – Aménagement entre Malvieille et Hiersac » sont :

- d'informer la population de la poursuite du projet ;
- de présenter les enjeux mis à jour et échanger sur les alternatives ;
- de recueillir les points de vigilance et attentes des habitants et des usagers.

Article 2 : Les modalités de la concertation sont définies de la manière suivante :

La concertation publique concernant le projet « RN141 – Aménagement entre Malvieille et Hiersac » se déroulera du **mercredi 3 mai au vendredi 2 juin 2023**.

Le public en sera informé par communiqué dans la presse locale, et par voie d'affichage en mairie.

L'information sera rendue disponible :

- à partir du dossier de concertation accessible :
 - sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>
 - en mairies de Hiersac, Moulidars et Saint-Saturnin ;
- lors de la réunion publique d'ouverture de la concertation organisée sur la commune de Hiersac, le mercredi 3 mai 2023 à 18h00 à la salle Socio Culturelle ;
- lors des deux ateliers thématiques (limités à 30 personnes sur inscriptions auprès de la DREAL) ;

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

1/2

- le mercredi 10 mai 2023 à 18h00 à la salle des fêtes de Saint-Saturnin sur la thématique mobilités / sécurité ;
- le jeudi 11 mai 2023 à 18h00 à la salle des fêtes de Moulidars sur la thématique agriculture / environnement ;
- lors de la réunion publique de clôture de la concertation organisée sur la commune de Hiersac, le vendredi 2 juin 2023 à 18h00 à la salle Socio Culturelle.

Le public pourra exprimer ses observations :

- en ligne sur le site Internet de la DREAL avec possibilité de recueillir les observations des internautes ;
- par écrit sur les registres d'observations mis à disposition en mairies de Hiersac, Moulidars et Saint-Saturnin ;
- oralement lors des réunions publiques et des ateliers thématiques.

Article 3 : À l'issue de la concertation, un bilan sera dressé. Celui-ci présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public, en dressera la synthèse et indiquera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public.
Le bilan sera mis à disposition sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera notifié aux maires des communes de Hiersac, Moulidars et Saint-Saturnin.
Il fera l'objet d'un affichage dans chacune des mairies pendant la durée de la concertation.

Article 5 : La préfète de la Charente, le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, les maires des communes de Hiersac, Moulidars et Saint-Saturnin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 14 AVR. 2023

La préfète


Pour la Préfète, en délégation,
La Secrétaire générale,
Nathalie VALLEIX

79, rue de la préfecture
CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

2/2

6.2 Panneaux d'exposition

Panneau 1

AMENAGEMENT DE LA RN141 ENTRE MALVEILLE ET HIERSAC (16)

CONTEXTE DU PROJET



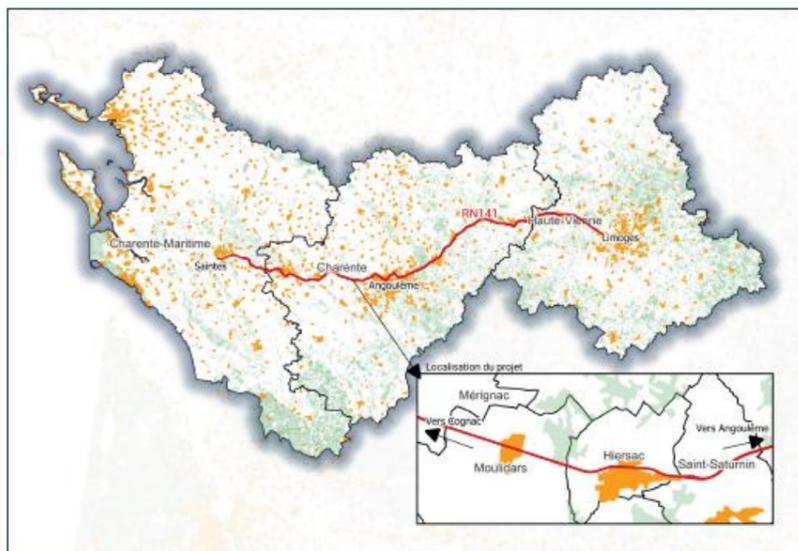
LOCALISATION

La route nationale 141 (RN 141) relie les villes de Limoges à Saintes, en passant par Cognac et Angoulême, sur une distance d'environ 175 km.

Elle traverse trois départements : La Charente-Maritime, la Charente et la Haute-Vienne.

Le projet soumis à la concertation se situe en Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Charente (16).

Il traverse les communes de Hiersac et Moulidars jusqu'à leur limite avec Saint-Saturnin et Mérignac. Il concerne la route nationale n°141 qui dessert l'ensemble de ces communes.



ENJEUX ET OBJECTIFS



Améliorer les conditions de sécurité routière et de confort des usagers de la RN141



Améliorer le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle



Améliorer et fiabiliser les temps de parcours

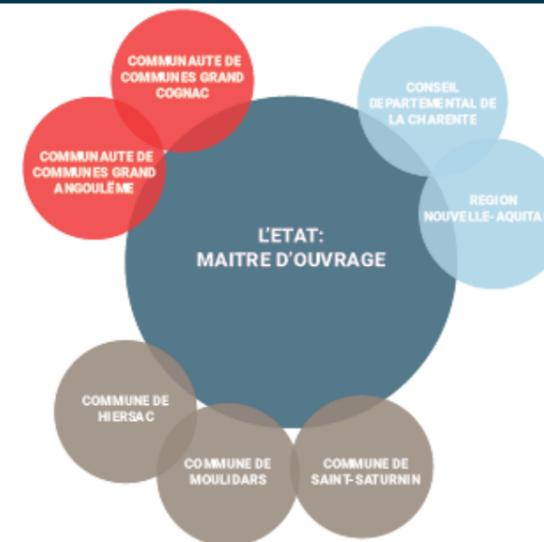


Prendre en compte les thématiques environnementales et appliquer la démarche « Éviter/Réduire/Compenser » dans les aménagements apportés à cette infrastructure



Améliorer les dessertes locales des hameaux et des exploitations agricoles et l'accessibilité du territoire, pour contribuer au développement économique local

ACTEURS DU PROJET



PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Le projet consiste en l'aménagement du dernier tronçon non aménagé de la RN141, entre Malvieille (16) et Hiersac (16).

Ce projet consiste en l'aménagement de la RN141 entre :

- la fin de la mise à 2x2 voies en déviation de Bourras à environ 500m avant le PS15 existant

- l'extrémité est du tracé se raccorde sur le nouvel axe du tronçon RD53 -RD120

Cet aménagement s'inscrit dans une logique de traitement des enjeux de sécurité, de franchissement de cette infrastructure par les usagers et les riverains et d'amélioration de l'accessibilité et du cadre de vie.

Les principes d'aménagement retenus ont en partie pour objectifs de réduire de façon drastique le nombre et la gravité des accidents sur cette section de la RN 141, mais surtout de concourir à l'amélioration du cadre de vie des riverains et de l'accessibilité de cette infrastructure.



AMENAGEMENT DE LA RN141 ENTRE MALVEILLE ET HIRSAC (16)

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



CADRE DE VIE

Les nuisances :

Au niveau de l'aire d'étude, les principales sources de bruit proviennent du trafic routier. La simulation de l'état actuel a permis de faire les constats suivants :

- Huit logements présentent un niveau jour supérieur à 65 dB(A)
- 13 bâtiments sont en situation de Point Noir du Bruit (PNB)

L'intégration paysagère:

La RN141 s'insère dans un territoire rural, particulièrement marqué par l'agriculture et la vallée de la Charente. Le paysage est caractérisé par des cultures de vignes constituant un paysage agricole ouvert et une topographie plutôt plane.



L'objectif, à terme, sera de ramener le niveau sonore à moins de 65 dB(A) au niveau des façades de bâtiments concernés, soit par report du trafic soit par une protection à la source.

Pour conserver le cadre de vie, il est question de :

- veiller à l'insertion du projet d'aménagement, en limitant le plus possible les éléments en hauteur
- veiller à soigner les rétablissements pour les activités agricoles
- conserver autant que possible un espace tampon entre la route et l'urbanisation



MOBILITE ET DEPLACEMENTS

Caractéristiques clés du trafic:

- Majorité de déplacements pendulaires (domicile/travail – domicile/étude) et de trajets courts (3/4 des déplacements sont inférieurs à 20 km)
- Trafic moyen dans les deux sens de 16 000 véhicules par jour
- Points de congestion en heures de pointe sur les accès depuis les RD14 et RD63 à la RN141 liés à la difficultés pour traverser l'infrastructure ou pour y accéder
- Environ 13 700 véhicules (deux sens confondus) qui font du trafic de transit (sans s'arrêter dans le périmètre)
- Les trafics en échange avec la RN141 sont en majorité (environ 2/3 des trafics) orientés vers l'est (vers Angoulême)

Accidentologie : 16 accidents entre 2010 et 2019, dont 10 sur la RN141.

Le taux d'accidents est inférieur à la moyenne nationale sur des routes comparables mais supérieures à celui d'une route à 2x2 voies.

ENVIRONNEMENT NATUREL

Le projet s'insère dans une zone de connexion entre réservoirs de biodiversité diffus, c'est-à-dire un territoire ayant un rôle de soutien à la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité. Ce corridor de biodiversité diffus est toutefois déjà fragmenté par la présence de la RN141.

Par ailleurs, des inventaires écologiques sur un cycle biologique complet ont été réalisés et ont mis en évidence la présence d'habitats et d'espèces protégées, ainsi que de zones humides fonctionnelles sur l'aire d'étude.

La RN141 constitue un élément fragmentant à la circulation des espèces et une vulnérabilité au risque de collision.

Pour réduire les effets de l'infrastructure sur le milieu naturel, la démarche « éviter, réduire, compenser » sera appliquée.



Chardon meuble érigant (photo prise sur site, VERDI)



Cordule à corps fin (photo prise sur site, VERDI)

AGRICULTURE

Le projet s'inscrit au sein d'un territoire dominé par l'agriculture et plus particulièrement par la vigne (51 % de la surface agricole du périmètre) intégralement protégée par l'AOC « Cognac ».

La RN141 est bordée de part et d'autre d'un certain nombre de passages et de chemins agricoles qui la traversent en différents points.

La conservation des parcelles agricoles et plus généralement de l'agriculture sur le secteur représentent un enjeu important au regard des caractéristiques locales, avec l'insertion du projet au sein d'espaces protégés par l'AOC Cognac.



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC : Les enjeux territoriaux jugés forts sont récapitulés ci-dessous:

Milieu écologique :

- o Présence d'habitats et d'espèces à enjeux patrimoniaux et protégées dans l'aire d'étude

Ressource en eau :

- o Vulnérabilité de la ressource en eau aux polluants

Milieu agricole :

- o Assurer la pérennité des exploitations
- o Enjeux liés aux rétablissements et franchissements de la RN141
- o Présence de vignes AOC le long de l'axe

Structure urbaine et milieu humain :

- o Morphologie urbaine et paysages sensibles aux dynamiques de la RN141
- o Points noirs du bruit existants
- o RN141 est un vecteur d'émissions de polluants

Trafic/mobilités :

- o Taux d'accidents supérieur à celui d'une route à 2x2 voies ; traversée des engins agricoles
- o RN141 comme maillon central des déplacements vers les pôles d'emplois les plus proches
- o Trafic de transit important

AMENAGEMENT DE LA RN141 ENTRE MALVEILLE ET HIERSAC (16)

PARTI D'AMENAGEMENT



PRINCIPE DE CONCEPTION

- Apporter une réponse aux objectifs d'aménagement de l'itinéraire de la RN141,
- Répondre aux enjeux soulevés par le diagnostic et aux attentes locales
- Questionner le projet et l'emprise initialement prévue au regard des nouvelles normes et des problématiques actuelles de réduction de l'artificialisation des sols, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc.
- Prendre en compte les réglementations en vigueur et les documents de planification territoriaux
- Mettre en œuvre la séquence éviter, réduire, et, en dernier lieu, compenser
- Récueillir l'ensemble des informations pour la bonne information du public

PARTI D'AMENAGEMENT



Un aménagement à 2x2 voies pour une cohérence d'itinéraire de la RN141



Un échangeur complet sécurisé tourné vers Angoulême à Hiersac



Une aire de repos de 50 places de poids lourds



Des rétablissements de routes départementales



Des ouvrages de transparence écologique et traitement des eaux



Des protections acoustiques

Variante préférentielle : Déviation historique de Malville et aménagements sur place de Hiersac



Alternative : Aménagements sur place de Malville et Hiersac



Alternative : Déviation courte de Malville et aménagement sur place de Hiersac

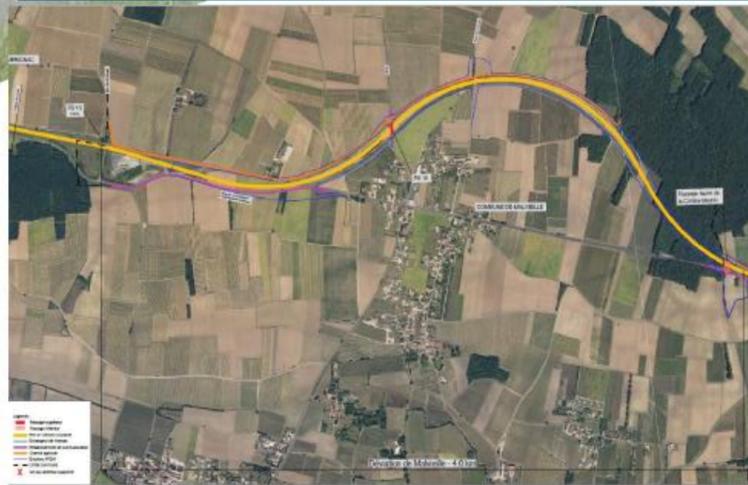


AMENAGEMENT DE LA RN141 ENTRE MALVEILLE ET HIERSAC (16)

LA SOLUTION PREFERENTIELLE



Déviation en tracé neuf-Malvieille



Déviation au dessus du bourg de Malvieille

Tracé sur une zone déjà décaissée

Longeur: 4 500 m.l

Aménagement sur place - Hiersac



Tracé sur place
Traversée de la commune de Hiersac
Longeur: 4 910 m.l

Principes d'aménagement

Rétablissement des voies de communication dont les cheminements agricoles par création de voies parallèles à la section courante,

Création d'une voie de substitution de la RN141,

Création d'une aire de repos,

Création d'un passage à faune au niveau de la Combe Morin et d'un passage mixte inférieur au niveau du chemin rural de Tarsac ;

Aménagement d'un réseau d'assainissement de la plateforme avec système de traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel,

Suppression des nuisances sonores existantes par la déviation de Malvieille et par la création de protections acoustiques

Mise en œuvre d'ouvrages d'art.



- Topographie: décaissement existant
- Sécurité: application des normes de conception et facilitation des rétablissements des traversées agricoles
- Trafic: fluidification du trafic par la mise à 2x2 voies et la déviation
- Ressource en eau: étanchéité de l'assainissement routier
- Amélioration de la qualité de l'air et sonore à malvieille
- Evitement de zone humide au niveau de l'échangeur
- Aménagement de passage à faune
- Acquisition foncière : le foncier a déjà été acquis



- Dénivelé au niveau de Hiersac nécessitera un terrassement
- Présence de zones humides et de flore protégée sur la zone décaissée (recolonisation du milieu);
- Impact sur le boisement en sortie de Malvieille.



Auteur- Réalisation: VERDI; Trafalgare; Techni-sim; ORFEA; ALIOS

Maître d'ouvrage: DREAL Nouvelle-Aquitaine

6.3 Page du site internet de la DREAL de la concertation préalable

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/rn141-malvieille-hiersac-r5784.html>

6.4 Attestations d'affichage en mairie

Mairie de Hiersac



Hiersac, le 17 avril 2023

ATTESTATION

Je soussignée, Madame Martine BEAUMARD, Maire de Hiersac, certifie que l'avis de concertation préalable - RN141 Malvieille-Hiersac, a été affiché le 17 avril 2023 à la Mairie de Hiersac.

En foi de quoi est délivrée la présente attestation.

Madame Le Maire, Martine BEAUMARD



Mairie de Hiersac - 2 place Louis Larrieu - 16290 HIERSAC
Tél : 05 45 90 90 22 ~ Fax : 05 45 90 94 06 ~ @ :accueil@hiersac.fr
Site officiel : www.mairie-hiersac.fr

Mairie de Moulidars



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Sylvie MocoEUR, Maire, atteste que l'avis de concertation préalable a bien été affiché en mairie le 14 avril 2023.

Attestation délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Moulidars, le 14/04/2023
Le Maire, Sylvie MOCOEUR



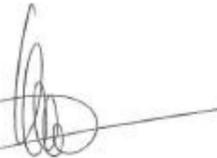


CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, BRIE Catherine, Maire de la commune de Saint Saturnin, atteste que l’avis de concertation préalable a bien été affichée en mairie le lundi 17 avril 2023.

Fait à Saint Saturnin, le 19 avril 2023 pour servir et valoir ce que de droit.

La Maire, Catherine BRIE



6.5 Présentation réunion d'ouverture de la concertation préalable et son compte-rendu



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RN 141 - Aménagement entre Malvieille et Hiersac –
Concertation préalable du public du 03 mai au 02 juin 2023

Ouverture de la concertation – 03 mai 2023 - Hiersac



verdi-ingenierie.fr

Ordre du jour de la présentation

1. Accueil
2. Modalités de la concertation
3. Présentation du projet d'aménagement RN141
Malvieille-Hiersac
4. Echanges
5. Conclusion

Accueil

Modalités de la concertation

Modalités de concertation et calendrier

La concertation publique se déroule **du mercredi 03 mai au vendredi 02 juin 2023**

Pour s'informer :

- **Un dossier de concertation** à disposition de tous dans les mairies et en téléchargement sur le site internet de la DREAL
<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/concertation-du-public-projet-d-amenagement-de-la-r5841.html>
- **Deux réunions publiques** : le 3 mai (18h00) à Hiersac
le 31 mai (18h00) à Hiersac
- **Deux ateliers**: 10 mai (18h00) à Saint-Saturnin sur la thématique mobilités/sécurité
– et le 11 mai (18h00) à Moulidars sur la thématique agriculture/environnement
- **Des panneaux d'exposition** : installés dans les mairies, ainsi que lors des réunions publiques, ils présentent les grandes lignes du projet.

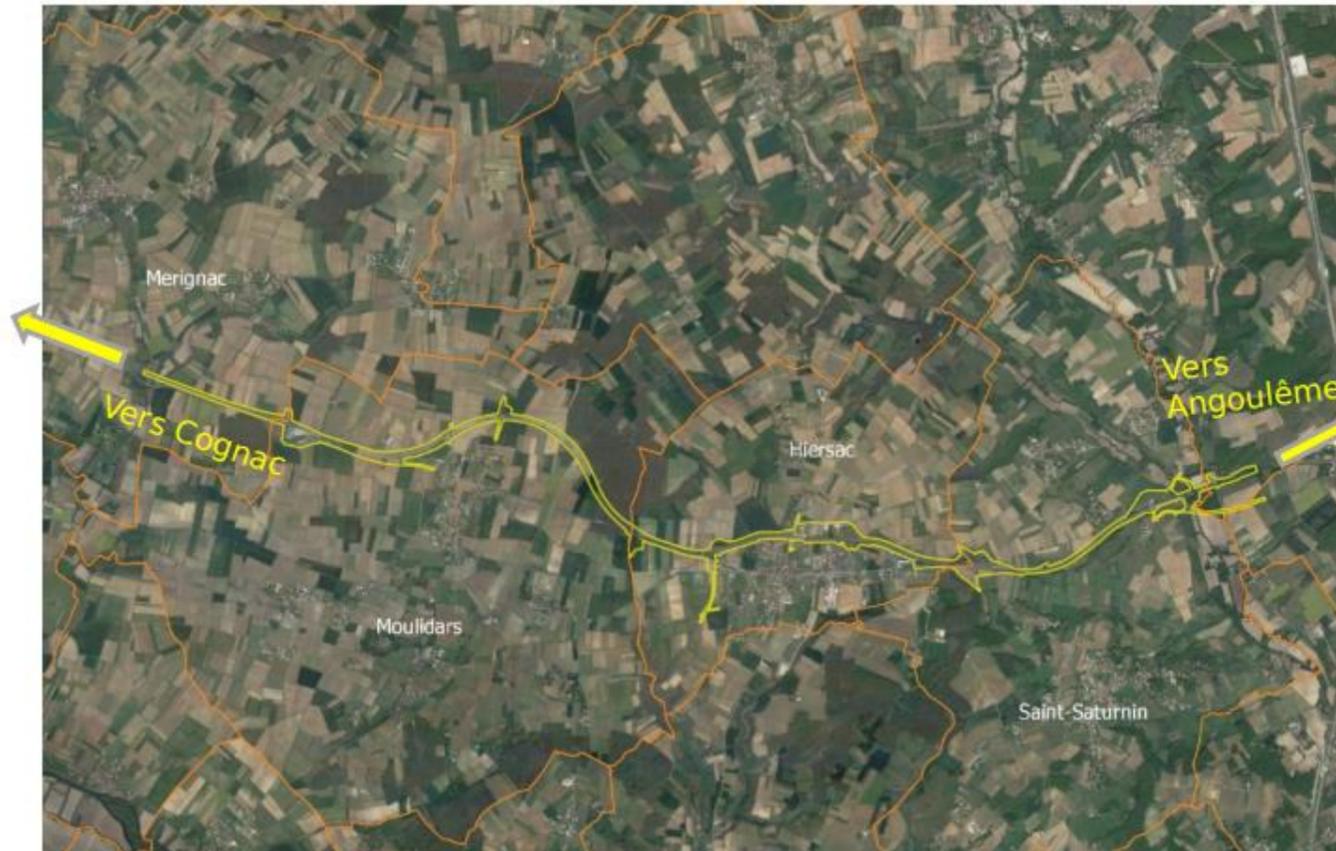
Pour s'exprimer, donner un avis ou faire part d'une suggestion :

- En ligne sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Les registres de concertation accessibles en mairies de Saint-Saturnin, d'Hiersac et de Moulidars
- Lors des réunions publiques et ateliers

Présentation du projet d'aménagement RN141 Malvieille-Hiersac

Contexte du projet

Historique



Zone d'implantation du projet DUP 1996



VERDI

Auteur: Verdi
Source : IGN
Fond cartographique: Google Satellite

DUP Cognac-Angoulême-Chasseneuil obtenue le 12/09/1996, prorogée en 2006 pour 5 ans et aujourd'hui caduque

Maîtrise foncière selon avant-projet de 2007 : 100% après acquisition d'une dernière propriété bâtie

Études d'opportunité de phase 2 sur commande ministérielle du 28/04/21 pour la mise à 2x2 voies de la RN141 entre Malvieille et Hiersac

Une concertation préalable rendue nécessaire au titre de l'article 121-16 du Code de l'Environnement

Reprise du projet

Pourquoi poursuivre les études ?

- Depuis la DUP de 1996, le territoire et ses besoins ont évolué (passages à faune, aire de repos, protections acoustiques, itinéraire de substitution, calage du projet...). Ses besoins peuvent générer des emprises supplémentaires.
- C'est le cas également de la réglementation, en particulier en matière environnementale, comme l'interdiction de détruire les habitats d'espèces et de déranger ou détruire les espèces protégées.
- Aussi tous les travaux routiers doivent au préalable faire l'objet d'une autorisation environnementale.
- Par conséquent, nécessité de mise en œuvre de procédures (DUP ou déclaration de projet, autorisation environnementale) et poursuite des études (études d'opportunité, études préalables, études de conception).

Habitats naturels, faune et flore



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES LOCALES

RN141 - 2X2 VOIES MALVIEILLE - HIERSAC

VERDI

Fond cartographique : Google Satellite

Projet	Trame bleue	Trame verte	Rupture de continuités
— RN141 - Périmètre de projet	— Réseau hydrographique	■ Boisements	--- Corridor proposé
□ Limites communales	■ Zones potentiellement humides	■ Surface agricole	■ Risque de fragmentation
		■ Pas Japonais	— Axes routiers
		■ Pelouse Calcicole	□ LGV
		■ Corridors diffus	■ Tissu urbain

Auteur: Verdi
Sources: CLC, SRCE Poitou-Charente

Présence de boisements formant une trame verte locale

La RN141 est un élément fragmentant à la circulation d'espèces

Présence zones humides

Présence de 26 habitats naturels ou semi-naturels dont un habitat d'intérêt communautaire : les pelouses calcaires

Favorable espèces à enjeu :
orchidées
l'Odontite de Jaubert
l'Azuré du serpolet



Pelouses calcaires



Odontite de Jaubert



Chardonnet élégant

Faune à enjeu :
Chauves-souris (très fort)
Oiseaux
Papillons

Étude urbaine



- Limites communales
- Secteurs d'étude

0 1 2 km
Auteur: Verdi
Fond cartographique :
Google satellite

Des centres-bourg inégalement attractifs et équipés ;

Une valeur patrimoniale et historique des centres-bourg et des hameaux ;

Une construction spatiale par ajout, témoin d'un étalement urbain ;

Un réseau viaire, socle d'un développement urbain linéaire



Bâti centre bourg Hiersac

Le profil agricole du territoire



Cultures de vignes, couvrant plus de la moitié de la SAU locale, soit 2 000 ha environ

Cultures céréalières 1000ha environ

Acoustique et Air santé



RN141 - Aménagement à 2x2 voies entre Malvieille et Hiersac

Acoustique :

13 bâtiments Point Noir du Bruit (PNB) situés exclusivement sur le secteur de Malvieille en bordure de la RN141 (>70 dBA en Laeq 6-22)

8 bâtiments situés à Malvieille et Hiersac présentent également un niveau élevé (>65 dBA en Laeq 6-22).

Air santé :

2 campagnes de mesure

La RN141 est une zone à enjeux en termes de pollution de l'air du fait de son trafic élevé

Mais, en moyenne annuelle estimée, les teneurs en NO2, Btex, PM10 et PM2,5, respectent les valeurs seuils réglementaires ; La recommandation de l'OMS est dépassée pour PM2,5 sur 8 jours. Situation routière rurale.

Aucune zone à enjeux par ingestion n'est recensée au sein de la zone d'étude

Trafic



Comptages réalisés en mars 2022 (une semaine de comptages automatiques)

Trafic moyen de la RN141 : 16000 véh/jour (2 sens)

9-10 % poids lourds (seulement 2 places de stationnement sur l'itinéraire)

Des trafics orientés vers Angoulême

Les projections prévoient une légère baisse de la demande de trafic dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone

Trafalgar

Accidentologie

Analyse des accidents au cours des dix dernières années (2010 - 2019)

Taux d'accidents inférieur à la moyenne nationale sur des routes comparables mais supérieur à celui d'une route à 2x2 voies

2 accidents en 2022

Beaucoup d'accidents en face à face

	Nb accidents	Vélo	2RM	VP	PL
Total périmètre	16	0	5	25	2
<i>dont sur RN141</i>	10	0	2	19	1

	Nb accidents	Indemne	Tué	Blessé hospitalisé	Blessé léger	Total victimes
Total périmètre	16	9	3	18	7	37
<i>dont sur RN141</i>	10	5	2	16	4	27

	Nb d'accidents pour 10 ⁸ véh.km	Tués pour 100 accidents	Blessés hospitalisés pour 100 accidents	Blessés légers pour 100 accidents
RN141	2.16	20.00	160.00	40.00
Route à 2 voies	4.77	26.91	89.33	26.95
Route à 2x2 voies	1.86	17.36	71.00	51.42

Synthèse des enjeux

Enjeux	Qualification	Typologie
Milieu écologique (Habitats, Flore et faune)	Assez fort à Très fort	Enjeux écologiques patrimoniaux et protégés sur l'ensemble de l'aire d'étude
Milieu agricole	Fort	Enjeu de pérennité des exploitations agricoles et des rétablissements et franchissements de la RN141. Présence de vignes AOC.
Structure urbaine et enjeux humains	Fort	La morphologie urbaine est très sensible aux dynamique de l'axe viaire ; enjeu acoustique (13 PNB préexistants) ; traversée de hameaux et villages ; la RN141, une voie à fort trafic, contribuant pour une large part aux émissions atmosphériques du secteur des transports.
Ressource en eau	Fort	Vulnérabilité de la ressource en eau Présence de zones humides
Sécurité	Fort	Le taux d'accidents est inférieur à la moyenne nationale sur des routes comparables mais supérieur à celui d'une route à 2x2 voies ; plusieurs franchissements de la RN141 existent sans aménagements particuliers, enjeu de traversée des enjeux agricoles.
Archéologie	Fort	En zone de présomption archéologique
Trafic - Mobilités	Fort	Un territoire très tourné vers l'usage de la voiture, avec la RN141 comme maillon central des déplacements vers les pôles d'emplois les plus proches. Un trafic de transit important.
Patrimoine paysager	Moyen	Enjeu d'insertion paysagère à l'échelle du grand paysage
Géotechnique	Moyen	Sols peu épais à tendance argileuse et sensibles aux variations hydriques, reposant sur un socle calcaire très fissuré Topographie marquée par le réseau hydrographique
Risques naturels	Moyen	Risque de remontée de nappes (risque assez ponctuel et globalement modéré, en lien avec la proximité du réseau hydrographique) et au retrait-gonflement des argiles (aléa moyen sur la moitié Est du périmètre).
Patrimoine bâti	Faible	Aucune covisibilité entre le patrimoine bâti et la RN141

Programme d'aménagement

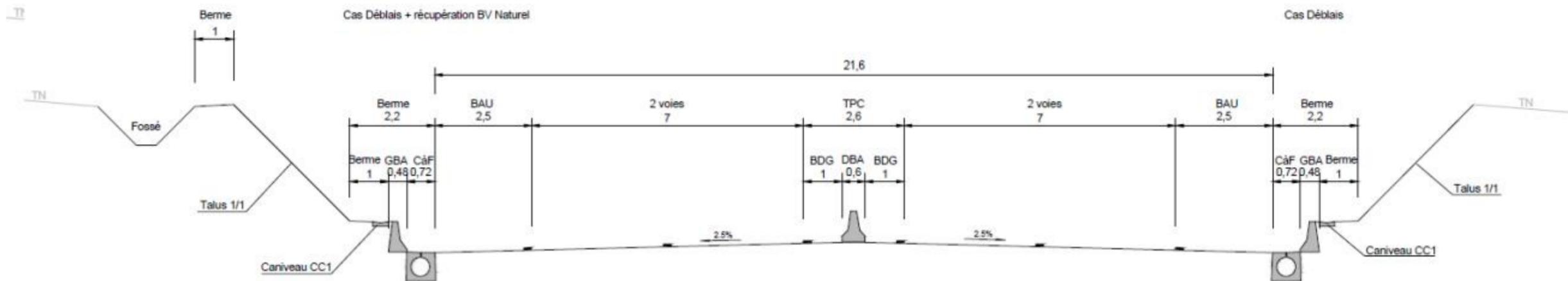
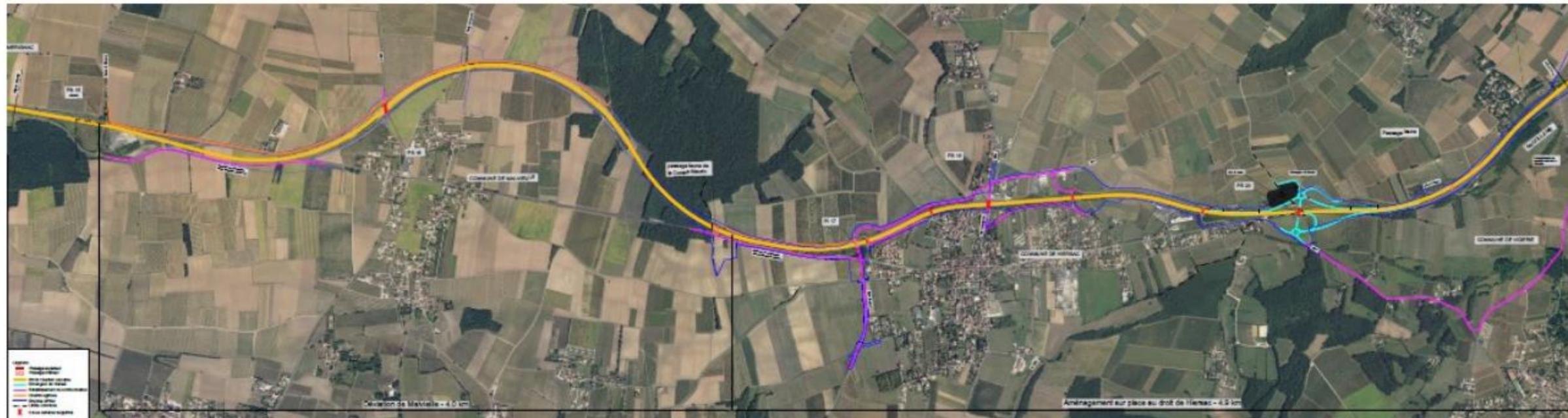
Programme d'aménagement

Un aménagement à 2x2 voies pour une cohérence d'itinéraire de la RN141

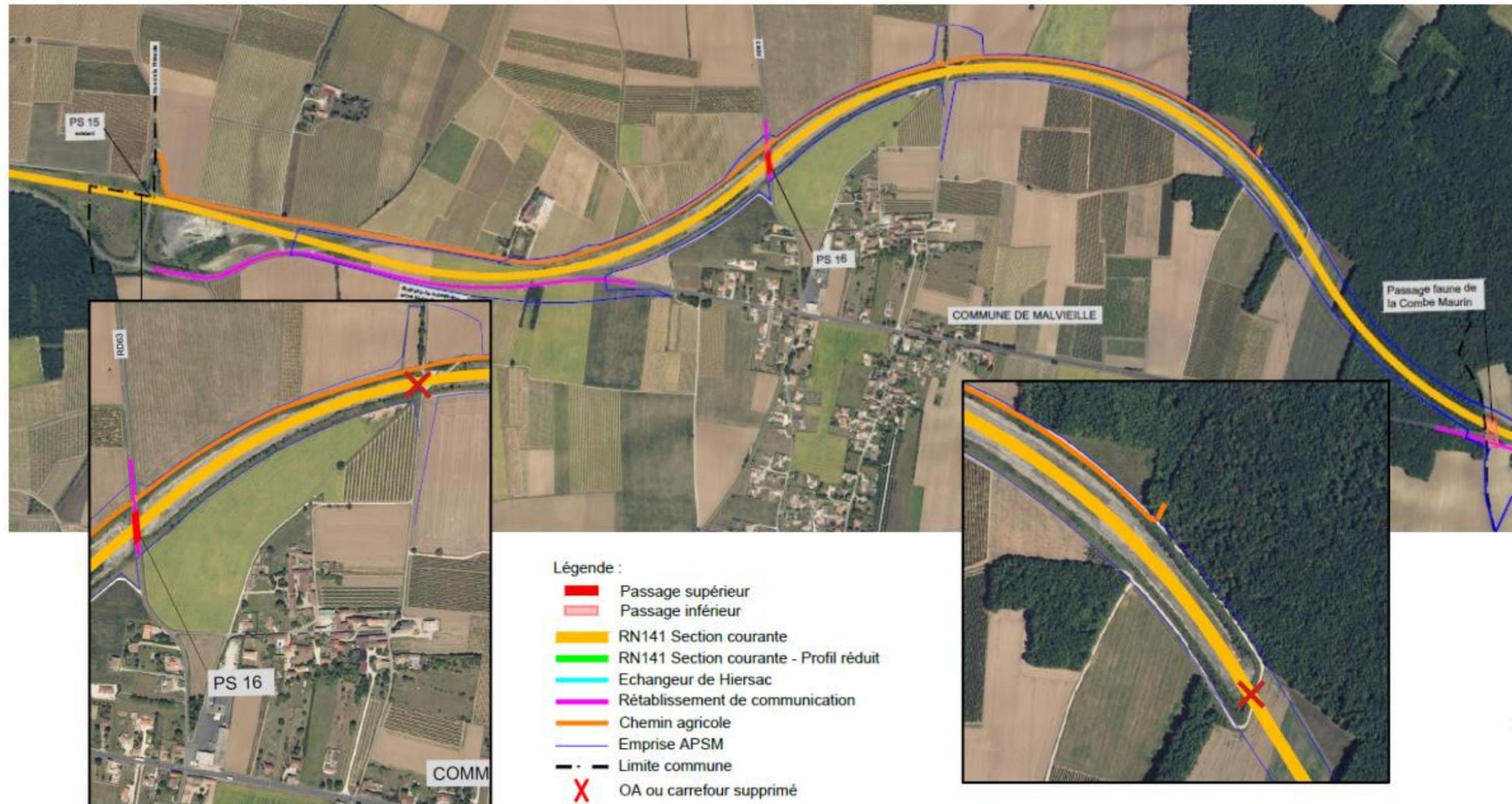
- Un échangeur sécurisé tourné vers Angoulême
- Des rétablissements de routes départementales
- Une aire de repos de 50 places de poids lourds
- Des ouvrages de transparence écologique et traitement des eaux
- Des protections acoustiques

3 solutions étudiées dans le cadre de la concertation

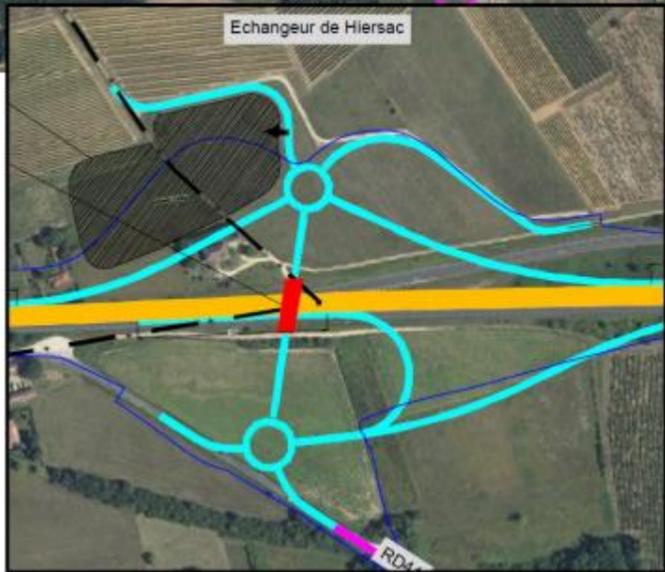
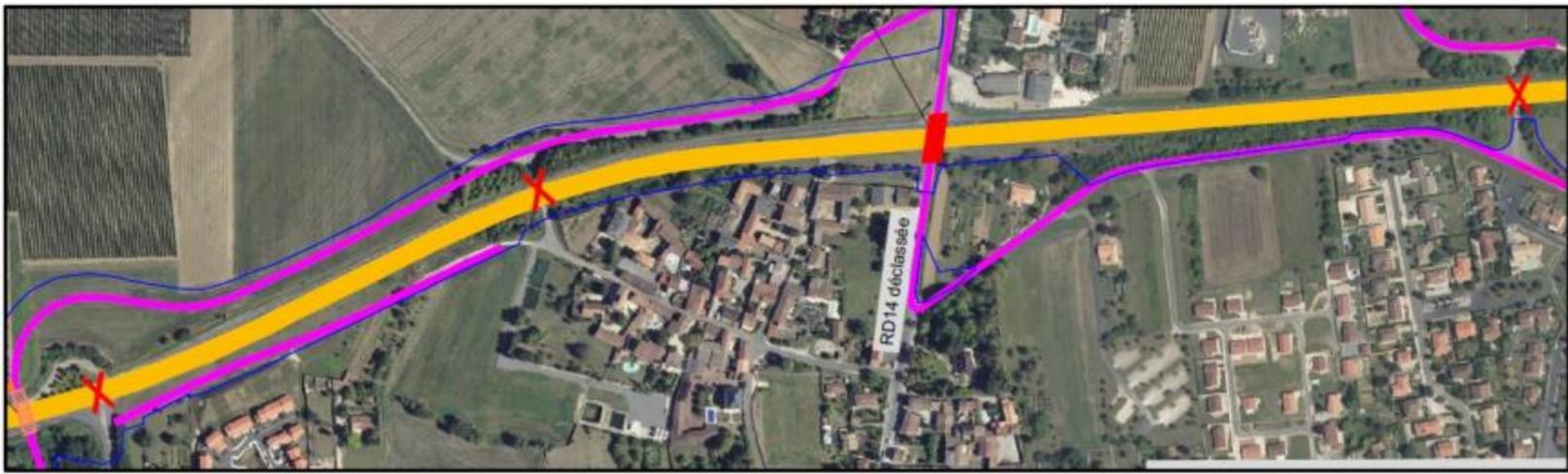
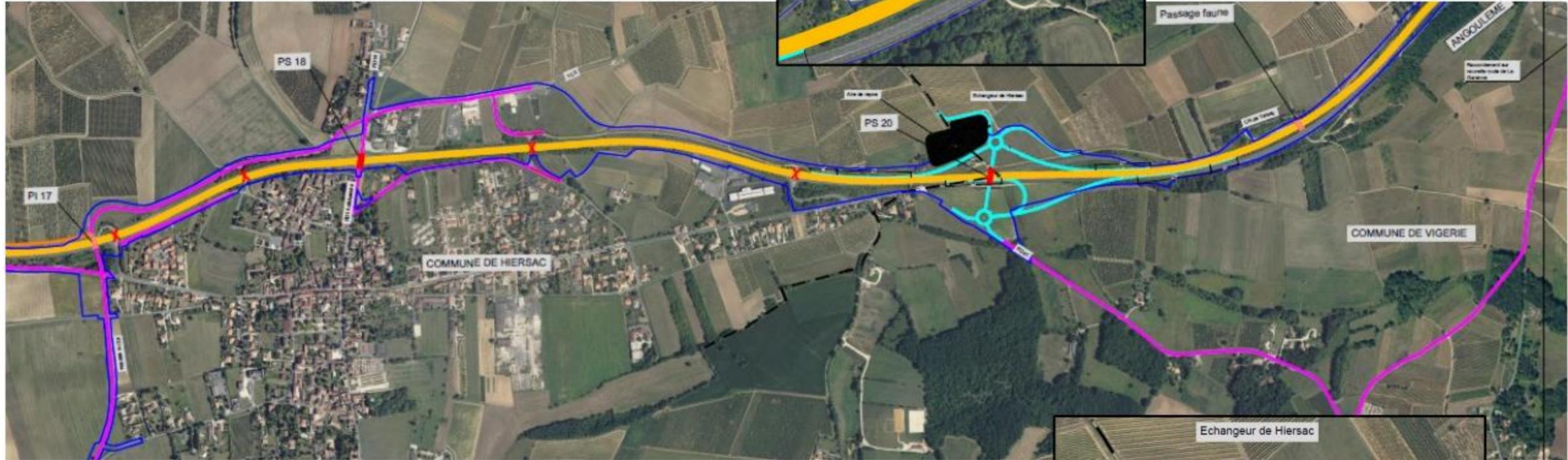
Solution préférentielle : Variante déclarée d'utilité publique de Malvieille et aménagement sur place de Hiersac



Solution préférentielle



Solution préférentielle



Solution préférentielle



Intérêts :

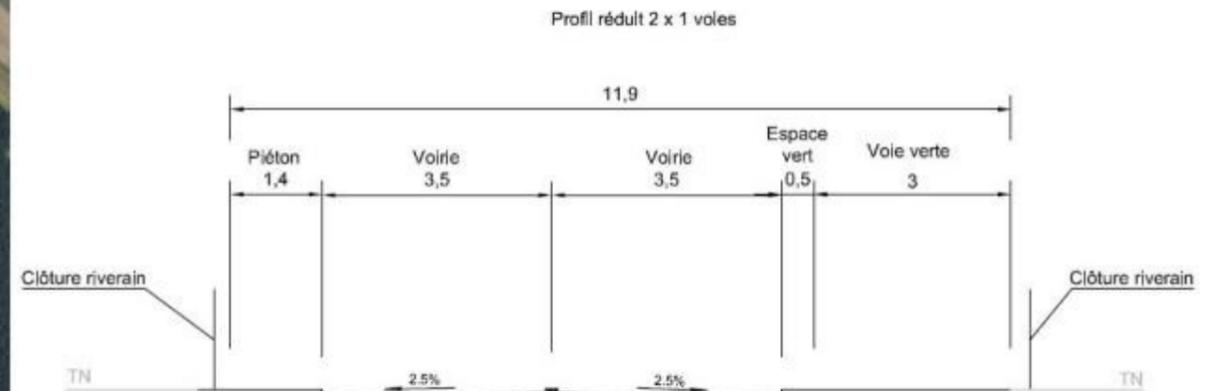
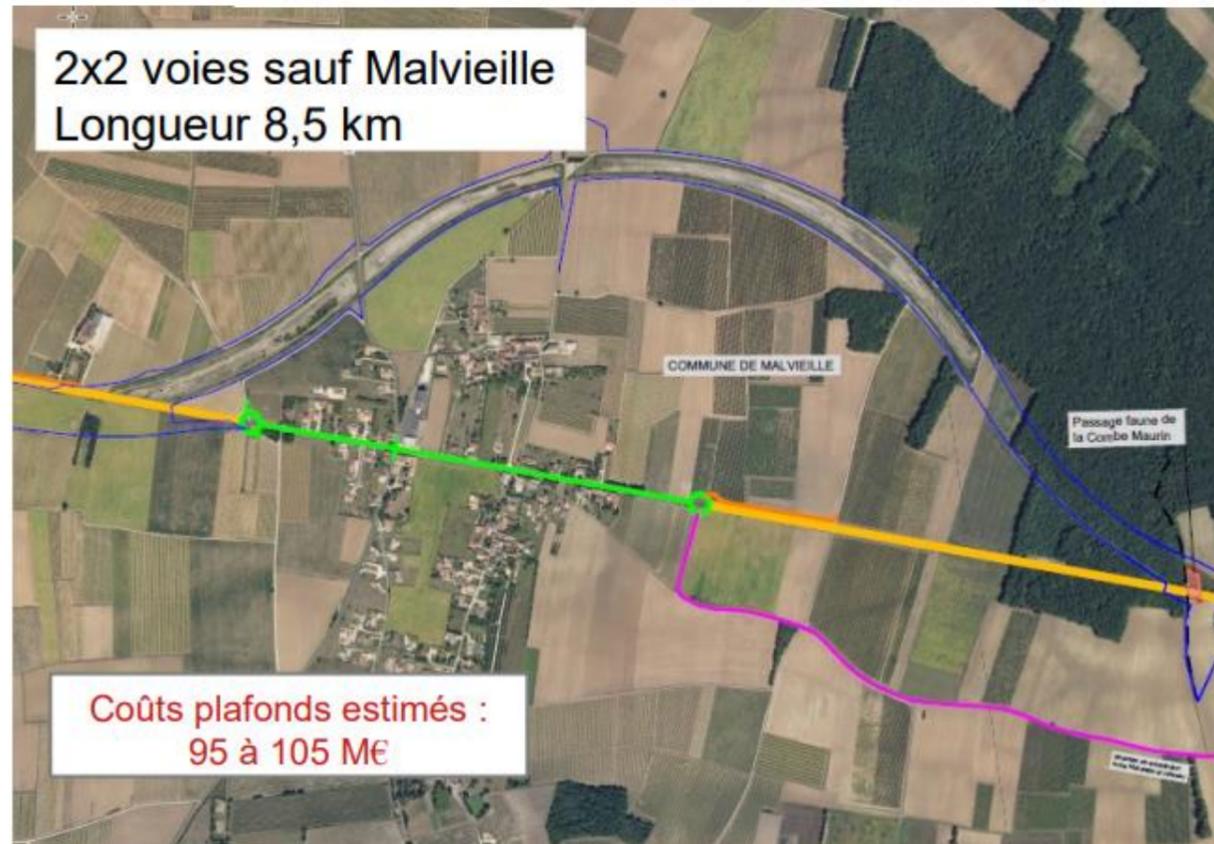
- Zone déjà décaissée, peu de terrassement à prévoir en tracé neuf
- Mise en sécurité des points d'échanges
- Maintien de la circulation sur la chaussée existante pendant les travaux
- Amélioration de l'ambiance sonore et du cadre de vie dans la traversée de Malvieille
- Aménagement foncier agricole déjà réalisé
- Dénaturation déjà réalisée

Limites :

- Zone de déblai importante à Hiersac
- Présence zones humides et flore protégées sur la zone décaissée
- Impact sur le boisement en sortie de Malvieille

Alternative : Variante en aménagement sur place de Malvieille et Hiersac

Des alternatives rendues nécessaires au regard du code de l'environnement pour les futures autorisations



Intérêts :

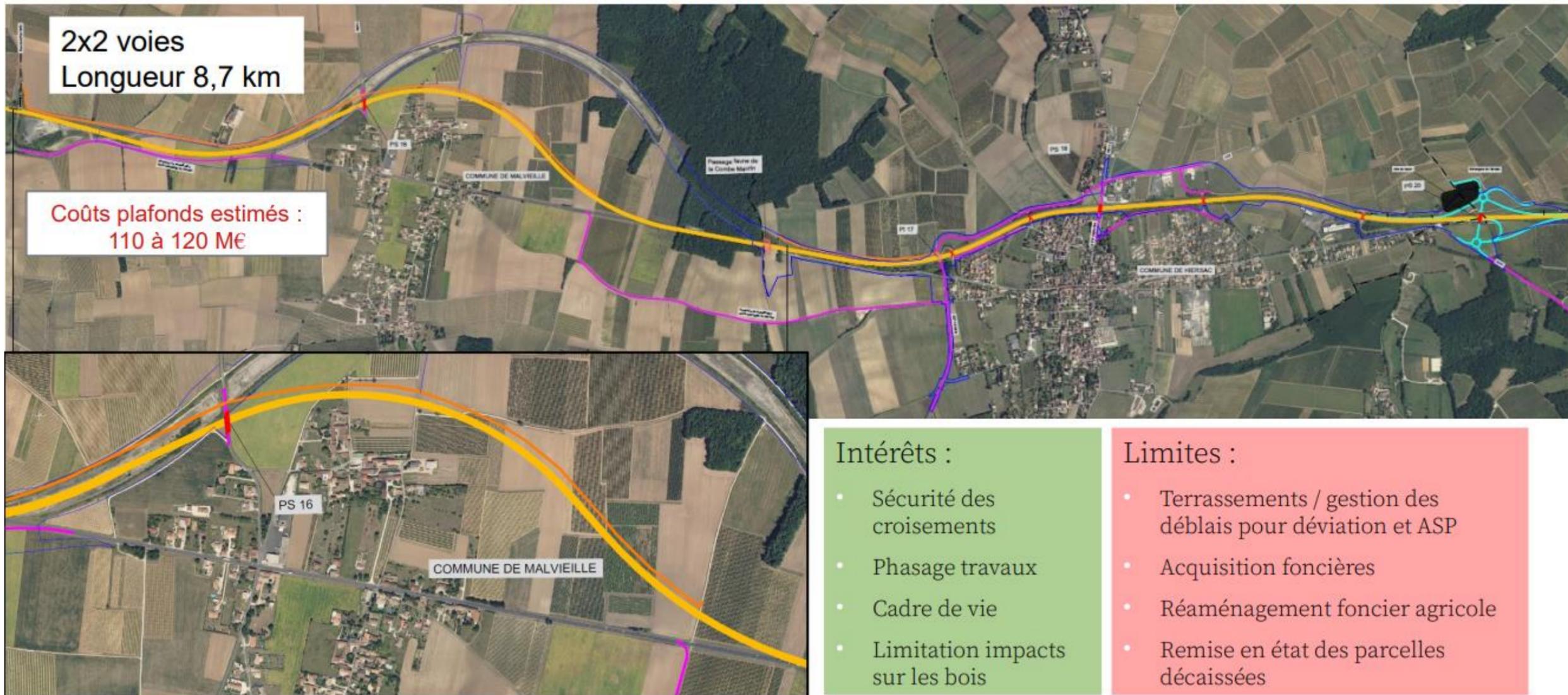
- Impacts moindres sur l'environnement
- Limitation artificialisation des sols
- Coût moindre

Limites :

- Traversée de Malvieille difficile sur RN et voirie secondaire
- Peu d'amélioration du cadre de vie
- Phasage travaux en circulation alternée
- Restitution des parcelles acquises
- Remise en état des parcelles décaissées

Alternative : Variante avec déviation plus courte de Malvieille et aménagement sur place de Hiersac

Des alternatives rendues nécessaires au regard du code de l'environnement pour les futures autorisations



Analyse multicritère des alternatives

COMPARAISON TECHNIQUE DES VARIANTES

Thèmes	Déviaton longue Malvieille et ASP* de Hiersac	ASP* Malvieille et Hiersac	Déviaton courte de Malvieille et ASP* de Hiersac
Topographie	Vert	Jaune	Rouge
Géométrie	Vert	Jaune	Vert
Rétablissements	Vert	Jaune	Rouge
Sécurité	Vert	Rouge	Vert
Trafic	Vert	Vert	Vert
Phasage	Vert	Rouge	Vert
Urbanisme	Jaune		

*ASP : Aménagement sur place

COMPARAISON ENVIRONNEMENTALE DES VARIANTES

Thèmes	Déviaton longue Malvieille et ASP* de Hiersac	ASP* Malvieille et Hiersac	Déviaton courte de Malvieille et ASP* de Hiersac
Archéologie	Jaune	Rouge	
Protection ressource en eau	Vert	Jaune	Vert
Impact qualité de l'air	Vert	Jaune	Vert
Impact acoustique	Vert	Jaune	Vert
Evaluation économique	Vert	Jaune	Jaune
Impact flore et habitat	Jaune	Jaune	Jaune
Impact faune	Jaune	Jaune	Jaune
Paysage patrimoine et	Jaune	Rouge	
Foncier	Vert	Rouge	

Calendrier de l'opération

Calendrier de l'opération



Echanges

Conclusion

Aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac
Réunion d'ouverture de concertation

Le 03/05/2023 à Hiersac



TABLE des MATIÈRES

1 Préambule.....	2
2 Mots d'accueil	3
3 Contexte du projet	5
4 Echanges avec les participants.....	7
4.1 Les études.....	7
4.2 Les sorties vers Angoulême et Cognac.....	7
4.3 La traversée d'Hiersac.....	7
4.4 Le devenir de la RD14.....	8
4.5 La sécurité.....	8
4.6 Les nuisances	9
4.7 Autres interventions	10
5 Clôture	12

1 Préambule

Environ 54 personnes étaient présentes pour cette réunion d'ouverture de la phase de concertation portant sur l'aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac. Les participants étaient majoritairement des habitants des communes de Moulidars et Hiersac.

Etaient également présents :

Mme Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;

M. Michel DUZELIER, M. Philippe LANDAIS, Mme Anne-Solène CARON, Mme Pauline DEMONTREUX de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, maître d'ouvrage du projet ;

Mme Amandine BOMMEL, Mme Inès GHADDAR, M. Eloi PASQUELIN, de Verdi, bureau d'étude en charge des études relatives au projet d'aménagement de la RN141 ;

Mme Martine BEAUMARD, Maire de Hiersac

M. Jean Louis OLLIVIER, 1er adjoint au maire de Hiersac, responsable de la commission « Animation et vie locale » ;

Mme Alexandra PERNAS-HERMOSO, 2e adjointe au Maire de Hiersac, responsable de la commission « affaires sociales et familiales » ;

M. Jacky PLANTIVEAU 3e adjoint au maire de Hiersac, responsable de la commission « travaux entretien des infrastructures et environnement » ;

Mme Sylvie Yannick MOCOEUR, Maire de Moulidars.

La réunion s'est tenue à la salle des fêtes de Hiersac de 18h à 20h. L'ordre du jour était le suivant:

- ▶ Accueil
- ▶ Modalité de concertation
- ▶ Présentation du projet d'aménagement RN141 Malvieille-Hiersac
- ▶ Échanges
- ▶ Conclusion

2 Mots d'accueil

Mme Bommel, représentante du bureau d'étude mandaté par le maître d'ouvrage pour réaliser les études, prend la parole pour accueillir les participants. Elle annonce l'ouverture de la concertation préalable pour le projet d'aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac, qui se déroulera du 3 mai 2023 au 2 juin 2023.

Elle annonce l'ordre du jour de la réunion:

- ▶ Un temps de présentation du projet et de son contexte
- ▶ Suivi par un temps d'échange entre la maîtrise d'ouvrage et les habitants

Elle remercie la Maire de Hiersac, Mme Martine Beaumard, d'accueillir cette réunion et Mme la Préfète de la Charente, Mme Martine Clavel, d'être présente. Elle donne la parole à Mme la préfète.

Mme la Préfète prend la parole pour accueillir les participants. Elle les remercie de leur présence. Elle annonce une nouvelle fois l'ouverture de la période de concertation, une phase qui marque la reprise du projet d'aménagement de la RN141, opération attendue et en attente depuis des années.

Mme La Préfète fait un rappel de l'historique du projet :

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) remonte à 1996. Elle est prise sur le principe d'un aménagement sur place à Hiersac et une déviation Malvieille. Elle a abouti à une acquisition du foncier par l'Etat et un début de travaux avec un déblai qui apparaît aujourd'hui encore dans le paysage.

Pourquoi reprendre les études et reparler de variantes ? La réglementation, depuis 1996, a évolué et des préoccupations environnementales, qui s'imposent à tous (particuliers et personnes publiques, dont l'Etat), sont apparues. Il est donc nécessaire de remettre le projet en concordance avec ces préoccupations et cette réglementation et de justifier que le projet retenu soit le meilleur, notamment sur le plan environnemental.

En effet, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique et des autorisations environnementales, il est nécessaire de démontrer la raison impérieuse d'intérêt public majeur. Pour cela, il faut comparer plusieurs variantes de projet pour faire un choix et justifier, par comparaison, pourquoi le projet retenu est le plus vertueux sur le plan environnemental, humain, paysager, etc. notamment vis-à-vis de l'autorité environnementale et du Conseil national de la protection de la nature qui auront à se prononcer.

Aujourd'hui, l'objectif est d'arriver au bout du projet. La DUP étant devenue caduque depuis le temps, il est nécessaire de reprendre les études, dont la concertation fait partie. Cette phase, ouverte ce soir est destinée à éclairer sur le projet, les enjeux, les variantes et apporter le regard des habitants et leur contribution au projet. Les services de l'Etat sont là pour les entendre.

M. Duzelier, Chef du Service Déplacements Infrastructures Transports, présente l'équipe de maîtrise d'ouvrage : La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) est maître d'ouvrage de l'opération. Sont présents à la table : M. Philippe Landais, M. Michel Duzelier et Mme Anne-Solène CARON, conductrice de l'opération d'aménagement. La réunion de ce soir s'inscrit dans une démarche de concertation, qui est une phase d'information et d'écoute avec le public.

Mme Bommel reprend la parole pour présenter les temps de la concertation :

- ▶ Une réunion d'ouverture le 3 mai 2023,
- ▶ Deux ateliers de travail autour des thématiques suivantes :
 - Mobilité/sécurité le 10 mai 2023 à 18h à Saint-Saturnin
 - Agriculture/Environnement le 11 mai 2023 à 18h à Moulidars
- ▶ Une réunion de clôture avec un temps d'échange le 31 mai 2023 à 18h00 à Hiersac

La période de concertation s'étendra jusqu'au 2 juin 2023 avec la mise à disposition de différents outils pour informer et échanger :

- ▶ des registres et les dossiers de concertation en mairies d'Hiersac, Moulidars et Saint-Saturnin
- ▶ Les panneaux d'affichage mis à disposition en mairie de Hiersac
- ▶ Des réunions et des ateliers de concertation (voir ci-dessus)
- ▶ Une page dédiée sur le site de la DREAL : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/concertation-du-public-projet-d-amenagement-de-la-r5841.html>

3 Contexte du projet

Mme Caron de la DREAL Nouvelle-Aquitaine commence par présenter le contexte du projet. L'aménagement de la RN141 est soumis à étude d'impact au titre de l'article 122-1 du code de l'environnement.

Le projet émane des études d'opportunité et des acquisitions déjà réalisées.

Les études doivent être reprises, car il y a une évolution du territoire et de la réglementation, à l'échelle locale et nationale.

Aujourd'hui, la reprise du projet est au stade des études d'opportunité, qui comportent un diagnostic environnemental complet.

Le diagnostic et les enjeux du projet sont résumés ci-dessous :

Le milieu naturel :

- ▶ Trame Verte et Bleue : la RN141 s'insère dans une trame de corridors diffus et constitue un obstacle au franchissement de certaines espèces ;
- ▶ Plusieurs habitats naturels ou semi-naturels sont présents, dont 2 patrimoniaux à enjeux forts ;
- ▶ Habitat dans le déblai : plusieurs espèces nichent dans le déblai ;

Étude urbaine

- ▶ L'élargissement de la RN141 aura des effets sur les constructions existantes ;
- ▶ La déviation de Malvielle peut modifier la morphologie urbaine du bourg et mener à un étalement urbain au Nord ;

Agriculture :

- ▶ Présence de vignes AOC Cognac ;
- ▶ Principaux enjeux : éviter les espaces AOC, ne pas mettre en péril les exploitations et préserver les exploitations agricoles ;

Acoustique et air santé :

- ▶ Principales sources de nuisances sonores et d'émissions de polluants liées au trafic routier ;
- ▶ 13 bâtiments sont en Point Noir du Bruit, c'est-à-dire qu'ils sont exposés à des niveaux sonores supérieurs à la réglementation, notamment autour de la RD63 ; 8 bâtiments sont exposés à un niveau de bruit supérieur à 65 dB(A)¹ ; l'objectif est donc de baisser les niveaux sonores ;

¹ Le niveau de bruit se mesure en décibels (dB). Plus le bruit est fort, plus le nombre de décibels est élevé. La mesure des décibels peut être ajustée pour tenir compte de la manière dont l'oreille humaine entend. Le niveau de bruit est alors présenté en décibels « A » (dBA)



- ▶ Concernant la qualité de l'air, le trafic routier est un émetteur de polluants, mais il n'y a pas de dépassement de seuil réglementaire sur la RN141 ;

Trafic :

- ▶ Une campagne de comptage routier a été effectuée en mars 2022 ;
- ▶ 16000 veh/j traversent la RN141 ;
- ▶ Il n'y a pas de difficulté de trafic sur la RN141, mais des points de congestions sont signalés sur les accès de la RN141 ;
- ▶ Le trafic est principalement un trafic de transit (RCEA), ce qui justifie l'aménagement à 2x2 voies qui permettra par ailleurs de limiter les problématiques liées à la sécurité ;

Accidentologie

- ▶ 16 accidents ont été identifiés sur l'itinéraire, le taux d'accident est supérieur à celui d'une route nationale en 2x2 voies.

Synthèse des enjeux

Les enjeux les plus forts sont ceux liés :

- ▶ au milieu écologique avec la présence d'habitats patrimoniaux ou protégés ;
- ▶ à l'agriculture : assurer la pérennité des exploitations et des parcelles AOC Cognac ;
- ▶ au milieu urbain : la morphologie urbaine et les paysages sont sensibles aux dynamiques de la RN141 ;
- ▶ à l'acoustique avec des points noirs du bruit existants ;
- ▶ à la pollution atmosphérique ;
- ▶ à la sécurité ;
- ▶ au trafic et à la mobilité : un territoire tourné vers l'usage de la voiture avec un trafic de transit important et tourné vers Angoulême.

M Landais, de la DREAL, prend la parole. Le diagnostic et les enjeux qu'il relève confortent la nécessité des aménagements projetés.

Le programme d'aménagement prévoit :

- ▶ le rétablissement des routes départementales,
- ▶ un échangeur complet vers Saint-Saturnin,
- ▶ une mise à 2x2 voies
- ▶ Une aire de repos de 50 places,
- ▶ un ouvrage de transparence écologique entre Malvieille et Hiersac
- ▶ et des infrastructures de protections acoustiques au regard de certaines habitations proches du site sont également envisagées.

Les trois solutions imaginées répondent au programme et sont présentées :

- 1- Solution préférentielle : 2x2 voies avec déviation de Malvieille et aménagement sur place de Hiersac
- 2- Alternative 1 : Aménagement sur place de la traversée de Malvieille (aménagement assez urbain pour sécuriser la voie et les nuisances avec une voie cyclable/ douce)
- 3- Alternative 2 : déviation courte de Malvieille présentant les mêmes fonctionnalités que la solution préférentielle, mais avec un tracé plus court en déviation



Une synthèse du comparatif des variantes est disponible en consultation sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Le calendrier de l'opération est également présenté en séance.

4 Echanges avec les participants

Les échanges sont retranscrits ci-après par thématiques abordées lors de la séance de questions – réponses.

4.1 Les études

Q : La DUP est devenue caduque, mais a déjà aboutie à une acquisition foncière en 2003, cette dernière nécessite-t-elle d'être refaite ?

R : Oui. Les nouveaux besoins du tracé peuvent nécessiter des acquisitions foncières et donc nécessiter une nouvelle DUP. Dans ce cadre, une nouvelle étude d'impact devra être produite.

Q : Dans l'étude de trafic, les mesures de trafic ont été faites à l'intérieur de Hiersac, mais pas depuis la route de Chateauneuf. Qu'est-ce qui justifie la déviation RD14 ?

R : Pour évaluer le trafic et les modèles de circulation, il n'y a pas d'obligation de faire des comptages sur tous les points. Mais les enquêtes dites « origine destination » réalisées pour ce projet permettent de monter le modèle de trafic et de justifier ce besoin.

4.2 Les sorties vers Angoulême et Cognac

Q : On comprend que les 2 variantes sont loin derrière le projet préférentiel. Sur cette base, le projet est bien avancé, mais il manque une entrée vers et depuis Cognac.

R : La question s'est posée, mais elle mènerait à la création d'un nouvel échangeur. C'est une idée qui a été écartée pour prendre en compte les règles d'inter distance entre les échangeurs. En contrepartie, il est prévu un itinéraire de substitution avec des caractéristiques confortables (voies larges) permettant de rejoindre les échangeurs vers l'Ouest et l'Est.

Q : Un participant demande des précisions sur le trajet et le fonctionnement des flux, ayant l'impression qu'on réinjecterait plus de trafic dans Hiersac.

R : Pour aller vers Cognac, on rejoint l'itinéraire de substitution et vers Angoulême l'ancien tracé de la RN141. Mais ce sont essentiellement des locaux qui seront les plus à même d'utiliser l'itinéraire de substitution.

4.3 La traversée d'Hiersac

Q : Une habitante du centre-bourg de Hiersac se demande si les poids lourds passeront devant chez elle, pour rejoindre l'itinéraire de substitution.

En complément à cette intervention, l'adjoint à la maire d'Hiersac annonce que la commune prévoit un projet qui interdit le passage des poids lourds dans le centre-bourg rendant l'itinéraire de substitution impossible

R : Le trafic de transit qui passe actuellement sur la RN 141 passera au même endroit. Le trafic restera sensiblement le même et aucune augmentation importante de poids lourds n'a été mise

en avant dans les modélisations de trafic réalisées jusqu'alors. La déviation de la RD14 et les itinéraires de substitution concernent un trafic très local. Ce point sera toutefois vérifié dans le cadre de l'étude de trafic.

Précisions post-réunion : Le scénario de référence de l'étude de trafic sera modifié pour prendre en compte les interdictions de poids-lourds sur la commune de Hiersac et Saint-Saturnin.

Q : Le plan de réaménagement du bourg modifie le sens de circulation.

R : Une réunion spécifique sera organisée prochainement pour prendre en compte ces aménagements dans les études.

Q : Un participant fait part de la crainte d'un surplus de trafic dans Hiersac

R : La question qui se pose est une question de report global. Il n'y aura pas de nouveau trafic. L'étude de trafic permet de le démontrer. Le trafic dans Hiersac et Malvieille restera un trafic très local.

Précisions post-réunion : Un report des trafics depuis la RN141 vers les voies plus locales, notamment la traversée Est-Ouest de Hiersac, pourrait être observé du fait de la modification du système d'échange.

Néanmoins, les trafics attendus sur les voiries locales restent cohérents avec leurs caractéristiques. La simplification du système d'échanges entre la RN141 et le réseau local avec la limitation du nombre d'échangeurs permettront de limiter la congestion sur les croisements et d'améliorer la sécurité sur le périmètre.

Une modélisation sera effectuée avec l'interdiction de poids lourds prévue dans Hiersac.

4.4 Le devenir de la RD14

Q : Concernant l'extension et la déviation de la RD14 : Aujourd'hui, des camions traversent Hiersac pour prendre la RD14, mais demain par où passeront-ils, notamment les poids lourds ?

R : Le projet présenté est le projet initial et sera affiné à la suite de la concertation et des études. L'idée est que ceux qui ont besoin de rejoindre les échangeurs depuis le sud, arrivent sur l'itinéraire de substitution avec un carrefour en croix aménagé et rejoignent les échangeurs en traversant les bourgs.

Q : Pour les usagers de la zone d'activités d'Hiersac, la question se pose sur l'accès vers la RN141, après la mise en place du projet, avec un passage supérieur. « Pouvez-vous garantir que les camions pourront sortir et prendre la RD14 ? »

R : En phase travaux, c'est une question qui a été analysée. La faisabilité du projet au niveau de la RD14 avec un maintien de la circulation sur la RN141 a été explorée. La circulation sur la RD14 sera fermée. Nous comptons sur les deux ouvrages inférieurs, qui sont des buses métalliques, pour le report de circulation. Il faut pouvoir maintenir la circulation sur la RN141, mais nécessitera à un moment la fermeture de la RD14 en phase travaux.

En phase exploitation : un rétablissement de la circulation au sud de la RN141 un renvoi vers Angoulême par les voies communales.

Concernant le gabarit des véhicules, cela nécessitera peut-être des aménagements supplémentaires à ajouter à la réflexion,

Mme Bommel rappelle que ce sont ces types de propositions et de questions qui peuvent alimenter les ateliers.

Q : Un habitat soulève que la nouvelle RD14 fera du bien aux habitants de la RD14 actuelle, car tout accident sur la RN10 a un impact sur le trafic de la RD14, qui dans le cadre du projet sera un peu plus éloignée des habitations.

4.5 La sécurité

Q : Le projet est prévu pour mi 2027. Or, les enjeux du projet existent déjà. Comment fait-on pour sécuriser les riverains à Malvielle, face au bruit et au danger, que constitue l'accès à la RN141 ?

Peut-on raccourcir le temps jusqu'aux travaux ?

R : La DIRA travaille au quotidien pour améliorer la sécurité, en attendant le démarrage les travaux d'aménagement de la RN141.

Les problèmes de sécurité doivent être remontés à la DIRA et à la sous-préfecture. Ils seront évoqués lors de l'atelier du 10 mai consacré à la thématique des mobilités/sécurité.

La Sous-préfecture de Cognac coordonne actuellement des réflexions en lien avec la DIRA et les élus afin de proposer des solutions concrètes, ainsi une réunion de travail est prévue le 11 mai prochain lors de laquelle des propositions d'aménagements ponctuels seront présentés aux élus par la DIRA (indépendamment de ce projet).

Plus spécifiquement pour la question de l'accélération des travaux d'aménagement de la RN141, il est à noter que des crédits ont été mis en place pour les études. Il faudra, par la suite, aller chercher les financements pour les travaux. Le contrat état région s'est terminé en 2022. Une négociation pour le prochain plan va s'engager avec des arbitrages à venir.

Q : Un participant relève la dangerosité de la section Malvielle et se plaint des accès et du retard de prise en charge par la sous-préfecture

R : En complément de la réponse précédente, Mme Llinares, secrétaire générale de la sous-préfecture, précise que la mise en place d'un radar a été confirmée et devrait intervenir prochainement. Les propositions d'aménagement de la traversée de Malvielle seront présentées le 11 mai prochain aux élus.

Q : Une 4 voies à 110 km/h signifie-t-elle plus de bruit pour Hiersac ? Et pourquoi la sécurité des riverains est-elle corrélée avec une 4 voies ?

R : Sur la question du bruit, l'électrification du parc de véhicules est un début de solution. Il faut considérer que le bruit existe et existera. Il faudra mettre en place des protections acoustiques, car une route à 110 km/h fait plus de bruit qu'une route à 90km/h.

Mais, il y a une obligation de résultat. Toute route est soumise à des réglementations auxquelles elles doivent répondre en termes notamment de valeurs limites de bruit.

Mme la préfète précise qu'une 2x2 voies est nécessaire pour le territoire dans la mesure où il faut également envisager de s'inscrire dans une continuité d'itinéraire sur la RN141, qui est majoritairement en 2x2voies. Il y a des sections manquantes sur lesquels il faut travailler.

Cette route a pour vocation de désenclaver la France sur un axe d'est en ouest, qui a un bénéfice supérieur aux déviations de trajectoire.

Précisions post-réunion : L'électrification du parc de véhicules qui est en marche pourrait apparaître comme un début de réponse. Or selon les spécialistes, il faut considérer que les nuisances sonores sont liées au frottement des pneus sur la chaussée et non à la motorisation. Par conséquent, une route à 110km/h crée plus de nuisances sonores qu'une route à 90 km/h. Aussi, des protections acoustiques seront réalisées pour garantir le respect des seuils sonores, quelle que soit la vitesse des véhicules.

Q : « Il faut sécuriser les gens pour qu'ils puissent rentrer chez eux » Sur une 2x1 voies, si on double à gauche, il n'y a aucune sécurité, car les voitures arrivent en face.

« Les gens ne freinent pas, il faut les freiner »

4.6 Les nuisances

Q : « La future RD14 passera au bout de mon jardin. Des aménagements sont-ils prévus (mur anti bruit, etc.) ? »

R : Les aménagements ponctuels seront détaillés ultérieurement. Ils ne sont, à ce stade d'avancement du projet, pas encore finement définis, mais cette étape est bien prévue dans le cadre des études de conception détaillée.

Q : « Quelle est la portion de la RN141 qui sera décaissée au niveau de la commune de Hiersac ? »

R : Les études ne sont pas terminées, donc on ne peut pas répondre précisément à cette question. La RN141 pourrait être décaissée entre les deux buses métalliques situées sous l'actuelle RN, de part et d'autre de la RD14.

Q : L'encaissement de la route ne fait-il pas caisse de résonance ?

R : Les recommandations techniques sont sans équivoque : l'encaissement réduit les nuisances sonores.

4.7 Autres interventions

Q : Cet habitant propose une nouvelle alternative :

Dans une des alternatives proposées (aménagement sur place entre Malvielle et Hiersac), il est prévu de continuer à passer par Malvielle. Il propose donc de faire passer une 2x1 voies en sens unique sur place et une 2x1 voies dans la partie déblayée.

R : L'idée peut paraître intéressante.

En matière de sécurité routière, les routes en sens unique posent des questions, avec un risque que des conducteurs, surtout les habitués, reprennent les routes en sens interdit ;

Cela pose également la question des riverains qui doivent faire tout le tour pour revenir chez eux.

De plus, cette alternative ne serait pas forcément plus économique.

Nous n'irons sûrement pas dans ce sens-là.

Q : Un participant s'indigne par rapport à la nécessité d'un projet routier dans un contexte de changement climatique. Il ne comprend pas le besoin de cet aménagement, notamment à cause des pollutions sonores qu'il va engendrer.

« Le projet semble être d'un autre temps ». Il émet des doutes sur le développement des axes routiers tels qu'on y pensait avant. On doit s'engager dans une réflexion différente au regard des enjeux climatiques.

« Je ne suis pas certain que l'avenir soit les camions et les voitures »

R : C'est un sujet de fond. La question aujourd'hui est de savoir si on arrête tout ou pas (contestation du public). Il y a des questions de sécurité et de cadre de vie qui méritent d'être regardées de près. Les prospectives sont prises en compte notamment par rapport à la stratégie bas carbone nationale qui donne des solutions pour faire évoluer les pratiques : électrification de la flotte de véhicules, véhicules moins émetteurs, mobilités douces etc.

Quand on prend en compte les vecteurs du projet, donc la sécurité, le trafic et le cadre de vie, le projet est encore un projet utile.

Q : La maire d'Hiersac s'inquiète du fait que la déviation et l'échangeur nécessiteront un déport de nombreux véhicules sur des routes non aménagées et dimensionnées en conséquence. « Y a-t-il des acquisitions de foncier à prévoir pour aménager les routes de substitution ? »

R : Le principe des études est que petit à petit nous rentrerons dans les détails. La question est légitime, mais il est trop tôt pour y répondre aujourd'hui. Les réponses seront apportées lors des études d'impacts.

Q : Quel sera l'emplacement de l'aire de repos ?

R : La DREAL indique que l'aire est actuellement envisagée au nord du futur échangeur de Hiersac.

Q : L'aire de Poids-Lourds peut-elle accueillir une aire de covoiturage ? Car il existe aujourd'hui des problèmes avec du stationnement sauvage sur la commune de Hiersac.

R : Un certain nombre d'éléments doivent être justifiés dans l'étude d'impact, notamment en termes d'impact climatique. La question de l'aire de covoiturage sera travaillée dans cette perspective.

On peut imaginer que sur les délaissés de l'échangeur sur Hiersac ou sur l'aire de repos, on puisse trouver la place pour une aire de covoiturage.

Q : Un habitant, qui se rappelle du projet initial, relève qu'à l'époque, pour redynamiser le centre-bourg, le projet prévoyait la réalisation de « la maison du Cognac » et une station-service. Est-ce toujours d'actualité ?

R : Ce sont des projets complexes à mener. Le besoin identifié aujourd'hui est surtout celui d'une aire de repos. De plus, lors des appels à projets, nous avons du mal à trouver des concessionnaires pour une station de service. Nous partons du principe qu'il y a des offres le long de l'itinéraire et pas de réel besoin d'une nouvelle station-service. Concernant la maison du Cognac, aucun besoin en ce sens n'a été remonté.

Q : Pourquoi faire une aire de repos sur la RN141 alors que la sénatrice Mme Nicole Bonnefoy souhaite interdire les poids lourds sur la RN10 ?

R : Cette interdiction totale de circulation de poids lourds sur la RN10 est difficilement applicable d'un point de vue juridique.

5 Clôture

Après avoir demandé s'il reste des questions, Mme Bommel clôture le temps d'échange et rappelle que le dossier de concertation se trouve en ligne, sur la plateforme de participation.

Elle donne la parole à Mme la préfète pour la conclusion de la réunion d'ouverture.

Mme la préfète prend la parole pour remercier les participants pour leur engagement et les échanges fructueux et fait un rappel des prochaines étapes de la concertation, dont les deux ateliers du 10 et 11 mai.

6.6 Présentation de l'atelier du 10 mai 2023 (mobilités – sécurité) et son compte-rendu



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RN 141 - Aménagement entre Malvieille et Hiersac –
Concertation préalable du public du 03 mai au 02 juin 2023

Atelier 10 mai 2023 – Mobilités et sécurité



verdi-ingenierie.fr

Accueil des participants

Déroulé de l'atelier du 10 mai 2023

Heure	Déroulé
18h-18h15	Introduction - Accueil
18h15 – 18h30	Présentation des participants
18h30 - 18h45	Rappel du contexte et présentation des 3 variantes
18h45 - 19h40	Analyse des flux : travail individuel (10 min) Atelier en 5 petits groupes : analyse des variantes (45 min)
19h40 - 20h30	Restitution de l'analyse en grand groupe 10 minutes par petit groupe
20h30 - 20h45	Echanges – Débats
20h45 - 21h	Débriefing sur l'avancement du projet Ressenti des participants Clôture

Modalités de concertation et calendrier

La concertation publique se déroule **du mercredi 03 mai au vendredi 02 juin 2023**

Pour s'informer :

- **Un dossier de concertation** à disposition de tous dans les mairies et en téléchargement sur le site internet de la DREAL
<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/concertation-du-public-projet-d-amenagement-de-la-r5841.html>
- **Deux réunions publiques** : le 3 mai (18h00) à Hiersac
le 31 mai (18h00) à Hiersac
- **Deux ateliers**:
 - 10 mai (18h00) à Saint-Saturnin sur la thématique mobilités/sécurité
 - et le 11 mai (18h00) à Moulidars sur la thématique agriculture/environnement
- **Des panneaux d'exposition** : installés dans les mairies, ainsi que lors des réunions publiques, ils présentent les grandes lignes du projet.

Pour s'exprimer, donner un avis ou faire part d'une suggestion :

- En ligne sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Les registres de concertation accessibles en mairies de Saint-Saturnin, d'Hiersac et de Moulidars
- Lors des réunions publiques et ateliers

Présentation des participants

Qui êtes vous ?

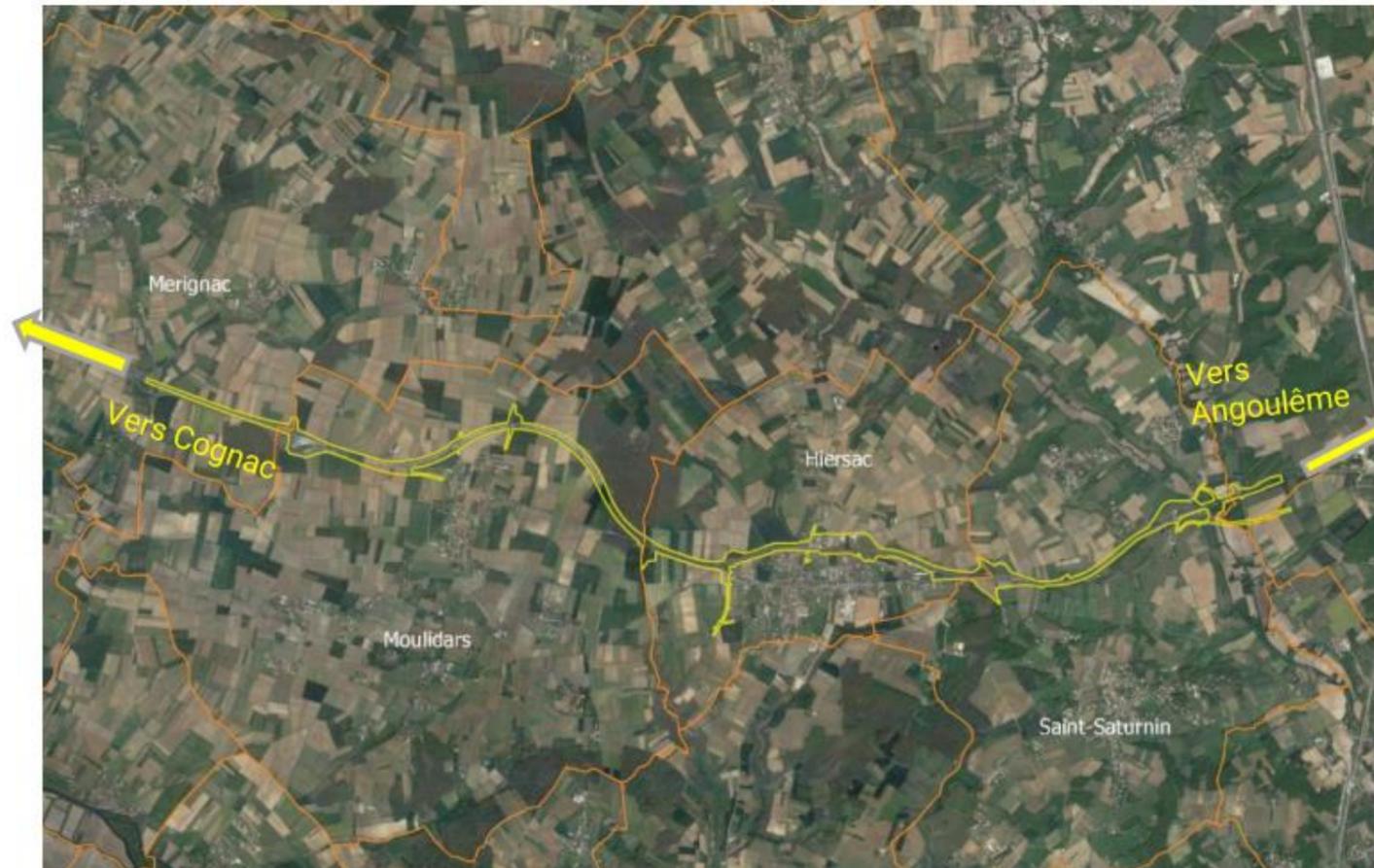
Nom, prénom, commune de résidence ?

Présence à la réunion d'ouverture ?

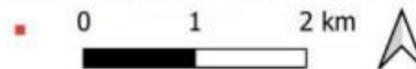
Quelles sont vos attentes ?

**Rappel : présentation du
projet d'aménagement
RN141 Malvieille-Hiersac**

Historique



Zone d'implantation du projet DUP 1996



VERDI

Auteur: Verdi
Source : IGN
Fond cartographique: Google Satellite

DUP Cognac-Angoulême-Chasseneuil obtenue le 12/09/1996, prorogée en 2006 pour 5 ans et aujourd'hui caduque

Maîtrise foncière selon avant-projet de 2007 : 100% après acquisition d'une dernière propriété bâtie

Études d'opportunité de phase 2 sur commande ministérielle du 28/04/21 pour la mise à 2x2 voies de la RN141 entre Malvieille et Hiersac

Une concertation préalable rendue nécessaire au titre de l'article 121-16 du Code de l'Environnement

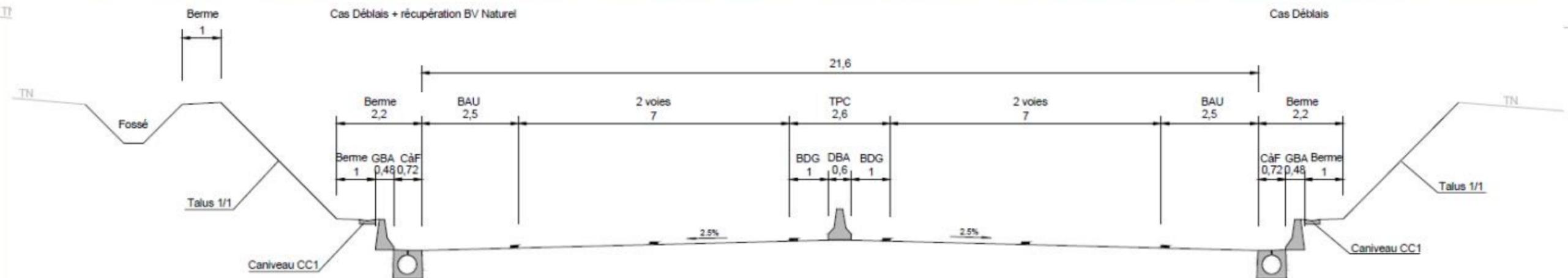
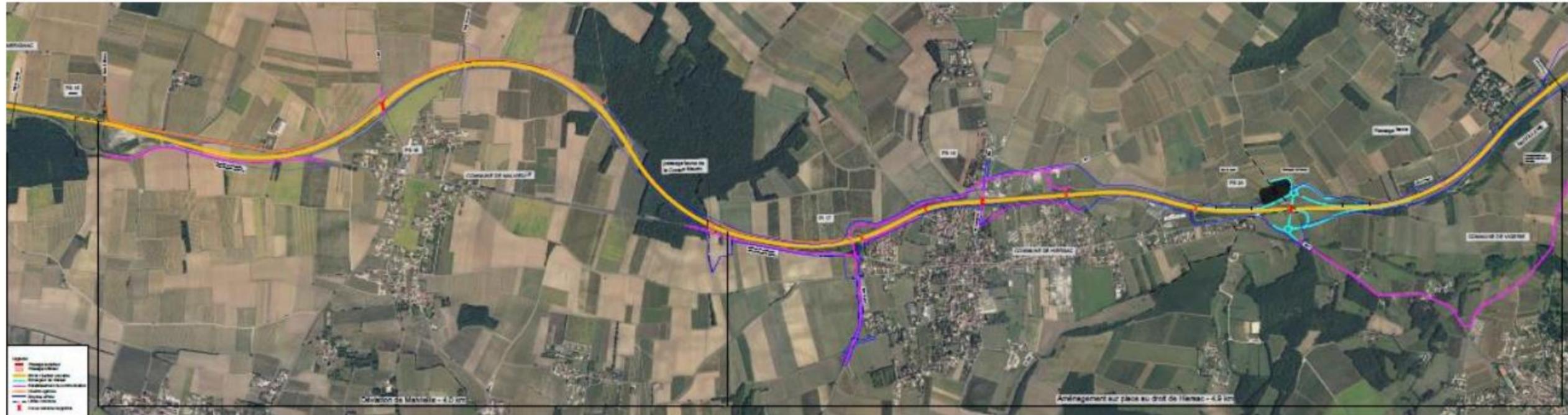
Programme d'aménagement

Un aménagement à 2x2 voies pour une cohérence d'itinéraire de la RN141

- Un échangeur sécurisé tourné vers Angoulême
- Des rétablissements de routes départementales
- Une aire de repos de 50 places de poids lourds
- Des ouvrages de transparence écologique et traitement des eaux
- Des protections acoustiques

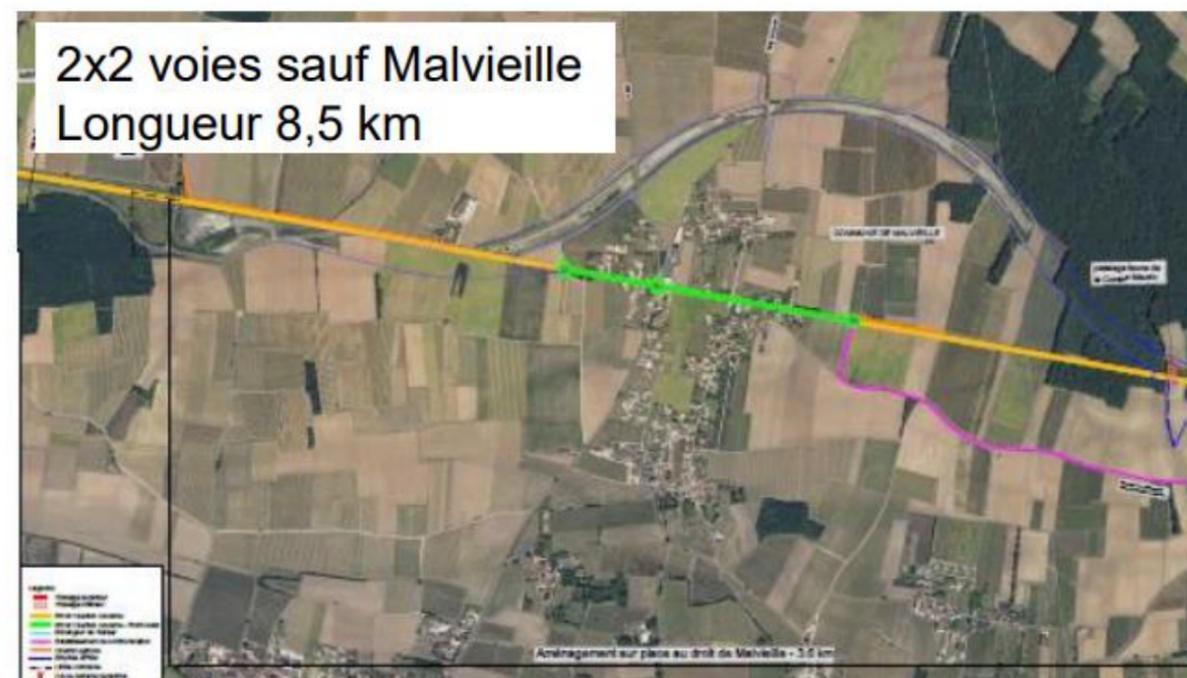
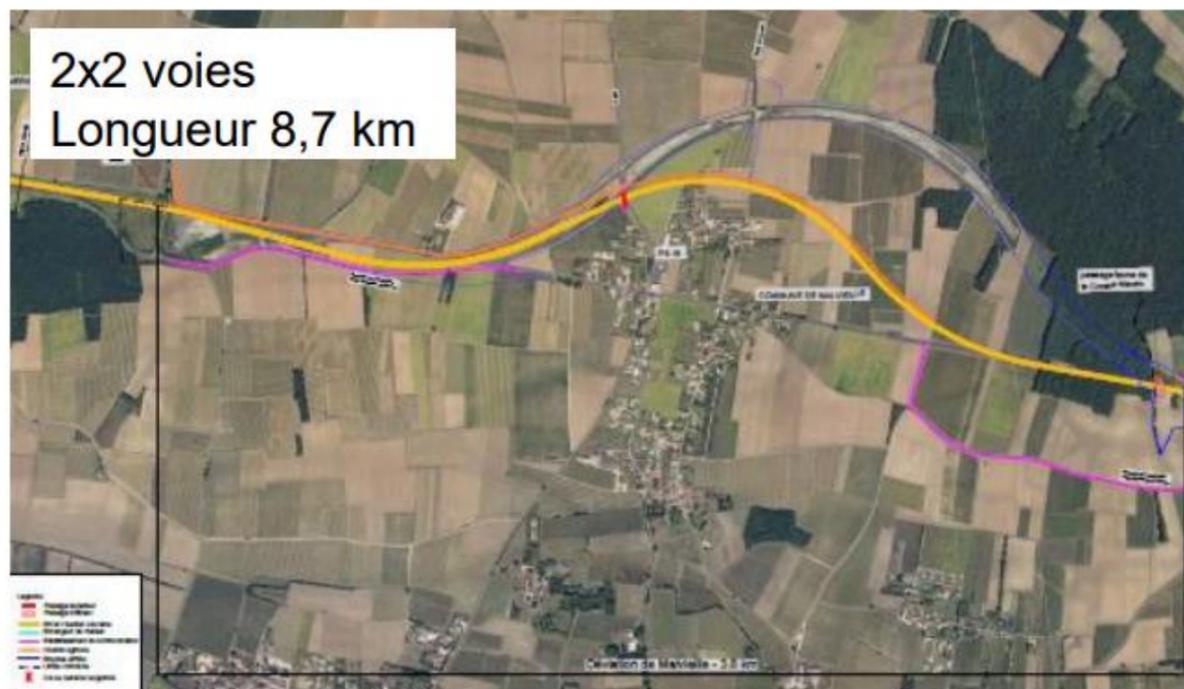
**3 solutions étudiées
dans le cadre de la concertation**

Solution préférentielle : Variante déclarée d'utilité publique de Malvieille et aménagement sur place de Hiersac



Les alternatives

Des alternatives rendues nécessaires au regard du code de l'environnement pour les futures autorisations

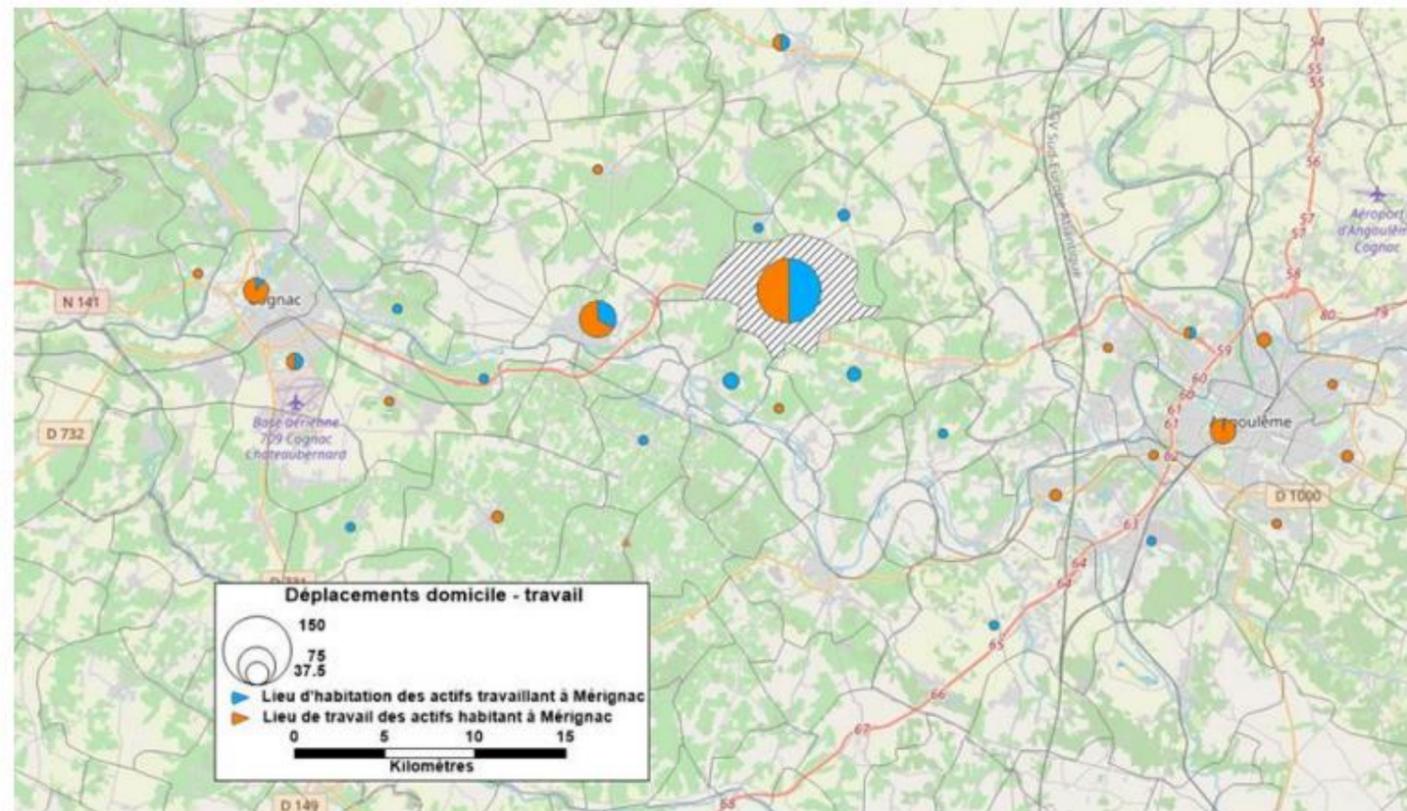


Les thématiques étudiées

Le contexte socio-économique

Des flux domicile travail orientés :

- De Hiersac, de St Saturnin et de Moulidars : restent sur la commune ou vont vers Angoulême.
- De Mérignac : une répartition plus diffuse (Mérignac, Jarnac, Angoulême ou Cognac)



Trafic et déplacements

- Le périmètre d'étude n'est pas directement desservi par le train. Les gares les plus proches sont les gares d'Angoulême, Cognac et Jarnac.
 - La gare d'Angoulême est desservie par les TGV Paris / Bordeaux et Paris / Toulouse
 - Les gares de Cognac et Jarnac ne sont desservies que par des TER
- La commune d'Hiersac est également desservie par la ligne de car n°15 (Angoulême – Cognac). Cette ligne est parcourue par 7 allers-retours pas jour.

Trafic



Comptages réalisés en mars 2022
(une semaine de comptages
automatiques)

Trafic moyen de la RN141 :
16000 véh/jour (2 sens)

9-10 % poids lourds (seulement 2
places de stationnement sur
l'itinéraire)

Des trafics orientés vers
Angoulême

Les projections prévoient une
légère baisse de la demande de
trafic dans le cadre de la stratégie
nationale bas carbone

Trafaligare

Accidentologie

Analyse des accidents au cours des dix dernières années (2010 – 2019)

Taux d'accidents inférieur à la moyenne nationale sur des routes comparables mais supérieur à celui d'une route à 2x2 voies

2 accidents en 2022

Beaucoup d'accidents en face à face

	Nb accidents	Vélo	2RM	VP	PL
Total périmètre	16	0	5	25	2
<i>dont sur RN141</i>	10	0	2	19	1

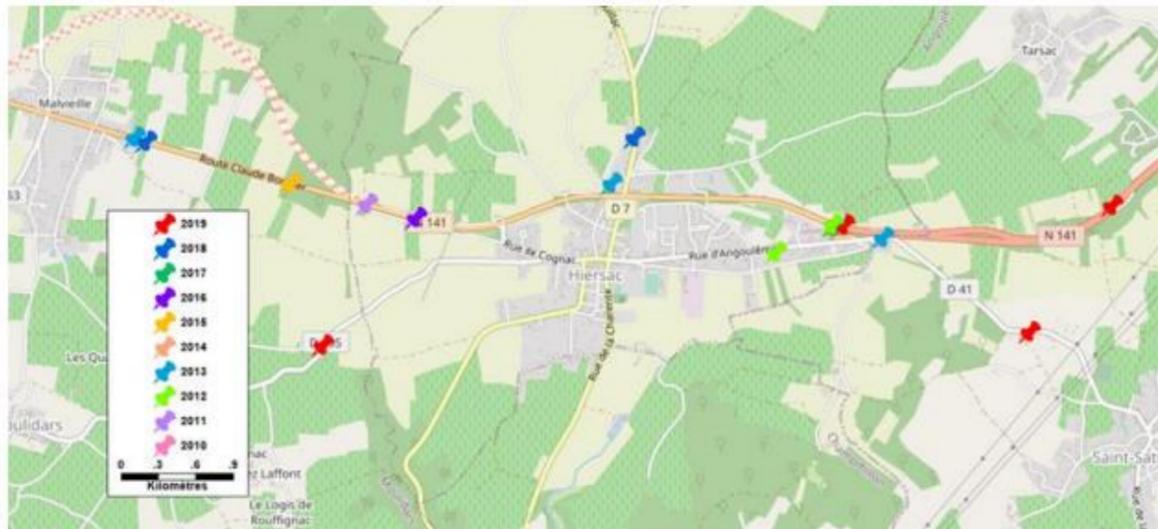
	Nb accidents	Indemne	Tué	Blessé hospitalisé	Blessé léger	Total victimes
Total périmètre	16	9	3	18	7	37
<i>dont sur RN141</i>	10	5	2	16	4	27

	Nb d'accidents pour 10 ⁸ véh.km	Tués pour 100 accidents	Blessés hospitalisés pour 100 accidents	Blessés légers pour 100 accidents
RN141	2.16	20.00	160.00	40.00
Route à 2 voies	4.77	26.91	89.33	26.95
Route à 2x2 voies	1.86	17.36	71.00	51.42

Accidentologie

Analyse des accidents au cours des dix dernières années (2010 – 2019)

- Les accidents se répartissent le long de l'itinéraire.
- Un point remarquable : l'intersection avec la RD41



Consignes atelier

Travail préalable individuel (10 min)

Quel est votre parcours ?

Quels sont vos trajets ?

Quels sont vos moyens de mobilités ?

Quels sont vos points de difficultés sur votre parcours ?

Quelles sont les zones d'insécurité ?

Où constatez vous le passage de PL dans les communes ?

Quels seraient vos besoins ?

Travail en groupe

Etude par groupe :

- Variantes proposées
- Points positifs / points négatifs
- Proposition/idées

Durée : 45 min

Puis restitution : 10 min par groupe

Temps d'atelier (45 min)

Restitution

Conclusions et suite

Rappel calendrier de concertation

La concertation publique se déroule **du mercredi 03 mai au vendredi 02 juin 2023**

Pour s'informer :

- **Un dossier de concertation** à disposition de tous dans les mairies et en téléchargement sur le site internet de la DREAL

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/concertation-du-public-projet-d-amenagement-de-la-r5841.html>

- **Deux réunions publiques :**
 - le 3 mai (18h00) à Hiersac
 - le 31 mai (18h00) à Hiersac
- **Deux ateliers:**
 - 10 mai (18h00) à Saint-Saturnin sur la thématique mobilités/sécurité
 - et le 11 mai (18h00) à Moulidars sur la thématique agriculture/environnement
- **Des panneaux d'exposition :** installés dans les mairies, ainsi que lors des réunions publiques, ils présentent les grandes lignes du projet.

Pour s'exprimer, donner un avis ou faire part d'une suggestion :

- En ligne sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Les registres de concertation accessibles en mairies de Saint-Saturnin, d'Hiersac et de Moulidars
- Lors des réunions publiques et ateliers

**Merci de votre
participation**



Aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac
Atelier de concertation – Sécurité/mobilité

Le 10/05/2023 à Saint-Saturnin



TABLE des MATIÈRES

1 Préambule.....	3
2 Introduction	4
3 Restitution et échanges avec les participants	5
3.1 Groupe 1.....	5
3.2 Groupe 2.....	8
3.3 Groupe 3.....	10
3.4 Groupe 4.....	12

1 Préambule

25 personnes étaient présentes pour ce premier atelier de concertation autour du thème de la mobilité et de la sécurité de la RN141, entre Malvielle et Hiersac qui s'est tenu à Saint-Saturnin

Étaient également présents :

M. Philippe Landais, Mme Anne-Solène CARON, Mme Pauline DEMONTREUX de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, maître d'ouvrage du projet ;

Mme Amandine BOMMEL, Mme Inès GHADDAR et Mme Marion GOHIER de Verdi, bureau d'étude en charge des études relatives au projet d'aménagement de la RN141 ;

La réunion s'est tenue à la salle des fêtes de Saint-Saturnin de 18h à 21h. L'ordre du jour était le suivant :

- ▶ Accueil
- ▶ Présentation des participants
- ▶ Contexte du projet
- ▶ Zoom sur le thème du jour : Sécurité et mobilité
- ▶ Temps de travail
- ▶ Temps d'échange

2 Introduction

Mme Bommel, représentante du bureau d'étude mandaté par le maître d'ouvrage pour réaliser les études, prend la parole pour accueillir les participants. Elle rappelle les étapes de la concertation et ses modalités.

La séance commence par un tour de table des participants. Il leur est demandé de préciser leur nom, prénom, commune de résidence et leur attente vis-à-vis du projet. Les attentes des participants sont récapitulées ci-dessous :

- ▶ Comprendre les flux autour de la RD14
- ▶ La sécurité à Malvielle
- ▶ La sécurité en amont de l'aboutissement du projet
- ▶ Point d'avancement sur le projet
- ▶ Desserte des parcelles viticoles et agricoles
- ▶ Partager l'intérêt de cette route à l'échelle territoriale
- ▶ Mieux s'informer sur les spécificités du projet
- ▶ Attentes au niveau de l'aménagement de certains cheminements agricoles

Le support de présentation est consultable en ligne, à l'adresse suivante : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/les-documents-a14473.html>

3 Restitution et échanges avec les participants

3.1 Groupe 1

Le groupe 1 était constitué de 5 personnes, habitants et élus.

Concernant la solution préférentielle :

Les points positifs évoqués :

- Amélioration de la sécurité
- Réduction des nuisances sonores compte-tenu de la réduction du trafic au niveau du bourg de Malvielle
- Continuité de la 2x2 voies sur l'intégralité de l'itinéraire de la RN141
- La maîtrise foncière est déjà assurée sur la majorité du site d'implantation
- L'aménagement a partiellement débuté avec la zone déblayée au niveau du contournement nord de Malvielle

Les points négatifs évoqués :

- Les raccordements aux départementales et les itinéraires de substitution ne sont pas très explicites et leur compréhension est difficile
- L'étude trafic présente des incohérences et des inexactitudes
- Le danger à Malvielle, en l'état, reste présent avec le flux de véhicules qui emprunteront l'ancien itinéraire de la RN141
- La nouvelle concernant l'interdiction des poids lourds dans le centre-bourg de Hiersac (évoquée lors de la réunion d'ouverture de la concertation le 03/05/2023) nécessite une nouvelle réflexion
- La position de l'aire de repos pour poids lourds risque d'allonger les délais de l'opération, car le foncier n'est pas maîtrisé

Concernant la variante « aménagement sur place »

Les points positifs évoqués :

- Ce groupe considère qu'il n'y a aucun point positif à cette variante

Les points négatifs évoqués :

- Cette solution est dangereuse, elle ne propose aucune solution au danger que constitue actuellement la RN141 au niveau de Malvielle.
- Les nuisances augmentent, car les camions redémarrent après les giratoires proposés
- Nécessité de retravailler les emprises existantes

Les propositions d'amélioration :

- Comblant la trace laissée par le déblai, au nord de Malvielle.

Concernant la variante « déviation courte » :

Les points positifs évoqués :

- Ce groupe considère qu'elle possède les mêmes avantages que la solution préférentielle

Les points négatifs évoqués :

- Les points négatifs sont les mêmes que la solution préférentielle
- S'y ajoutent les délais liés aux nouvelles acquisitions foncières nécessaires.

Enjeux et objectifs du projet:

- Améliorer les conditions de sécurité
- Améliorer les dessertes locales
- Améliorer et fluidifier les temps de parcours
- Analyser le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle

Atelier 10 mai 2023 - Aménagements de la RN141 entre Malvieille et Hiersac

Groupe :



Thèmes étudiés : Mobilité – Sécurité

	Solution préférentielle	Variante ASP* Malvieille <small>ASP = Aménagement sur place</small>	Variante déviation courte
	<p>Améliorer l'axe entre Malvieille et Hiersac</p> <p>Améliorer les dessertes locales</p> <p>Améliorer et fluidifier les temps de parcours</p> <p>Analyser le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle</p>	X	X
	<p>Recommander les aménagements pour chaque tronçon</p> <p>Améliorer les dessertes locales</p> <p>Améliorer et fluidifier les temps de parcours</p> <p>Analyser le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'axe Malvieille - améliorer les dessertes locales - améliorer et fluidifier les temps de parcours - analyser le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'axe - améliorer les dessertes locales - améliorer et fluidifier les temps de parcours - analyser le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle
	<p>Améliorer l'axe entre Malvieille et Hiersac</p> <p>Améliorer les dessertes locales</p> <p>Améliorer et fluidifier les temps de parcours</p> <p>Analyser le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle</p>	X	X



3.2 Groupe 2

Le groupe 2 était constitué de 7 personnes.

Concernant la solution préférentielle :

Les points positifs évoqués :

- La conservation des rétablissements dénivelés pour joindre Champmillon et Châteauneuf est perçue comme étant un élément positif

Les points négatifs évoqués :

- L'itinéraire de substitution au niveau de la route du parc doit être modifié, car difficultés pour tourner
- La suppression du passage inférieur à l'est d'Hiersac. Les habitants et professionnels du secteur utilisent ce passage inférieur pour rejoindre Hiersac et notamment un marchand de matériaux.

Les propositions d'amélioration :

- Ajouter une voie d'insertion à l'ouest d'Hiersac pour aller à Cognac
- Créer une voie de substitution en parallèle de la RN141 au nord de Hiersac pour relier la RD14 à l'échangeur

Concernant la variante « aménagement sur place » :

Les points positifs évoqués :

- La consommation d'espaces agricoles est minimale
- Un coût nettement plus faible que les autres solutions

Les points négatifs évoqués :

- Les nuisances pour les riverains sont conservées
- La réduction de vitesse sur le tronçon Malvielle est incompatible avec un itinéraire 2x2 voies

Les propositions d'amélioration :

- Comblir la trace laissée par le déblai, au nord de Malvielle, pour protéger la nappe phréatique

Concernant la variante « déviation courte » :

- Pas de retour

Enjeux et objectifs du projet:

- Améliorer les conditions de sécurité
- Améliorer les dessertes locales
- Améliorer et stabiliser les temps de parcours
- Améliorer le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle

Atelier 10 mai 2023 - Aménagements de la RN141 entre Malvieille et Hiersac

Groupe : 2

Thèmes étudiés : Mobilité - Sécurité



	Solution préférentielle	Variante ASP* Malvieille <small>ASP = Aménagement sur place</small>	Variante déviation courte
	<ul style="list-style-type: none"> - Garder le pont D14 pour aller dans Champagnillon - Garder pont → Chateaufort 😊 	<ul style="list-style-type: none"> consommation d'espaces agricoles & minima. coût nettement plus faible en A.S.P. 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Route du Parc à supprimer - Garder le Tunnel EST ↳ Besoin de ce Tunnel pour aller dans Hiersac → (Marchand de Matériaux) 	<ul style="list-style-type: none"> nuisances pour les riverains limitation de vitesse incompatible dans un trafic 2x2 voies. 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Une voie d'insertion pour aller de Hiersac → Cognac (ouest) - Création d'une route nord de D14 → Echaucourt. 	<ul style="list-style-type: none"> protègerait la nappe phréatique en ramenant à l'état originel. 	



3.3 Groupe 3

Le groupe 3 était constitué de 6 personnes

Concernant la solution préférentielle :

Les points positifs évoqués :

- La circulation au niveau de Malvieille est améliorée et sécurisée.
- Cette solution ne nécessite pas de nouvelles acquisitions
- Permet d'assurer une continuité d'itinéraire sur la RN141 en 2x2 voies
- Préserve le chemin des écoliers (Boviduc à Saint-Saturnin)

Les points négatifs évoqués :

- En 1995, un pont était prévu pour rétablir la route du Touvent. Les agriculteurs ont émis le souhait de le garder pour éviter d'allonger leur itinéraire (est RD63)

Les propositions d'amélioration :

- Inauguration 2031
- Itinéraire de substitution et chemin agricole « chemin des Anglais » à conserver

Concernant la variante « aménagement sur place » :

Les points positifs évoqués :

- Aucun point positif n'a été évoqué

Les points négatifs évoqués :

- Le danger, les nuisances, l'insécurité, tout va à l'encontre d'une 2x2 voies. C'est improbable, voire impossible,

Concernant la variante « déviation courte » :

Les points positifs évoqués :

- Aucun point positif n'a été évoqué

Les points négatifs évoqués :

- Rapprochement des nuisances sonores par rapport aux habitations
- Nécessite un réaménagement foncier
- Nécessite de refaire certains chemins
- Destruction des vignobles

Enjeux et objectifs du projet:

- Améliorer les conditions de sécurité
- Améliorer les dessertes locales
- Améliorer et fluidifier les temps de parcours
- Améliorer le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle

Atelier 10 mai 2023 - Aménagements de la RN141 entre Malvieille et Hiersac

Groupe : 3



Thèmes étudiés : Mobilité – Sécurité

	Solution préférentielle	Variante ASP* Malvieille <small>ASP = Aménagement sur place</small>	Variante déviation courte
	<p><i>2023</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de ronds-points - Sécurité accrue - Impact plus faible sur les terres agricoles - Réduire la pollution (bruit, CO2) - Impact positif - Répondre aux attentes des riverains (Réunion de Malvieille, 04/05/2023) - Répondre aux attentes des élus de MALVIEILLE (04/05/2023) 	<p><i>Compromis</i></p> <p><i>Malvieille - Hiersac</i></p> <p><i>Malvieille - Hiersac</i></p> <p><i>Malvieille - Hiersac</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux attentes des riverains - Réduire la pollution - Répondre aux attentes des élus
	<ul style="list-style-type: none"> - Impact plus fort que les autres variantes (impact sur les terres agricoles) - Répondre aux attentes des élus de Malvieille (04/05/2023) - Répondre aux attentes des élus de Malvieille (04/05/2023) - Répondre aux attentes des élus de Malvieille (04/05/2023) 		<ul style="list-style-type: none"> - Impact plus fort que les autres variantes (impact sur les terres agricoles) - Répondre aux attentes des élus de Malvieille (04/05/2023) - Répondre aux attentes des élus de Malvieille (04/05/2023) - Répondre aux attentes des élus de Malvieille (04/05/2023)
	<p><i>inauguration en 2024!</i></p> <p><i>alliance Malvieille - Hiersac en 2024</i></p>		

3.4 Groupe 4

Le groupe 4 était constitué de 6 personnes

Concernant la solution préférentielle :

Les points positifs évoqués :

- Constitue un gain de temps pour respecter le calendrier présenté par la maîtrise d'ouvrage
- Il y a une logique de tracé et de sécurisation
- L'aire de repos est un point positif

Les points négatifs évoqués :

- Coûte plus cher que les deux autres variantes
- Aucun accès direct vers Cognac depuis Moulidars
- Perte de deux boviducs dans la proposition
- La rue du Parc n'est pas dimensionnée pour recevoir les flux de camions liés aux itinéraires de substitution
- Augmentation du trafic dans Hiersac

Les propositions d'amélioration :

- La question acoustique reste à améliorer au niveau de Hiersac
- Prendre en compte le projet du centre-bourg de Hiersac
- L'abandon de l'aire de repos peut libérer les fonds pour d'autres besoins, dont une route de substitution pour les PL au Nord de Hiersac, au niveau de la déchetterie

Concernant la variante « aménagement sur place » :

Les points positifs évoqués :

- Le prix inférieur à celui des deux autres variantes a été mentionné

Les points négatifs évoqués :

- Le danger et l'insécurité vont perdurer
- Les nuisances vont perdurer
- Restitution des terrains et remise en état

Concernant la variante « déviation courte :

Les points positifs évoqués :

- Le prix inférieur à celui de la variante préférentielle a été mentionné

Les points négatifs évoqués :

- Rapprochement des nuisances sonores par rapport aux habitations
- Le foncier n'est pas acquis

Les propositions d'amélioration :

- Installer des protections acoustiques

Enjeux et objectifs du projet:

- Améliorer les conditions de sécurité
- Améliorer les dessertes locales
- Améliorer et faciliter les temps de parcours
- Améliorer le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle

Atelier 10 mai 2023 - Aménagements de la RN141 entre Malvieille et Hiersac

Groupe : MAIRIE HIRSAC



Thèmes étudiés : Mobilité – Sécurité

	Solution préférentielle	Variante ASP* Malvieille <small>ASP = Aménagement sur place</small>	Variante déviation courte
	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la visibilité Amélioration de la sécurité Amélioration de la desserte locale Amélioration des temps de parcours Amélioration du cadre de vie des riverains 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la visibilité 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la visibilité
	<ul style="list-style-type: none"> Coût de construction élevé Impact sur l'environnement Impact sur les riverains Impact sur les paysages Impact sur les usages agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Coût de construction élevé Impact sur l'environnement Impact sur les riverains Impact sur les paysages Impact sur les usages agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Coût de construction élevé Impact sur l'environnement Impact sur les riverains Impact sur les paysages Impact sur les usages agricoles
	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la visibilité Amélioration de la sécurité Amélioration de la desserte locale Amélioration des temps de parcours Amélioration du cadre de vie des riverains 		



Mme Bommel remercie les participants de leurs contributions ;
M. Landais clôture la réunion. Il souligne l'intérêt d'une concertation du point de vue de l'utilisateur afin d'apporter les réponses aux questionnements et manquements du projet.

6.7 Présentation de l'atelier du 11 mai 2023 (environnement – cadre de vie – agriculture) et son compte-rendu



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RN 141 - Aménagement entre Malvieille et Hiersac –
Concertation préalable du public du 03 mai au 02 juin 2023

Atelier 11 mai 2023 – Environnement – Agriculture



Accueil des participants

Déroulé de l'atelier du 11 mai 2023

Heure	Déroulé
18h-18h15	Introduction - Accueil
18h15 – 18h30	Présentation des participants
18h30 - 18h45	Rappel du contexte et présentation des 3 variantes
18h45 - 19h40	Analyse des enjeux : travail individuel (10 min) Atelier en 5 petits groupes : analyse des variantes (45 min)
19h40 - 20h30	Restitution de l'analyse en grand groupe 10 minutes par petit groupe
20h30 - 20h45	Echanges – Débats
20h45 - 21h	Débriefing sur l'avancement du projet Ressenti des participants Clôture

Modalités de concertation et calendrier

La concertation publique se déroule **du mercredi 03 mai au vendredi 02 juin 2023**

Pour s'informer :

- **Un dossier de concertation** à disposition de tous dans les mairies et en téléchargement sur le site internet de la DREAL
<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/concertation-du-public-projet-d-amenagement-de-la-r5841.html>
- **Deux réunions publiques** : le 3 mai (18h00) à Hiersac
le 31 mai (18h00) à Hiersac
- **Deux ateliers** : 10 mai (18h00) à Saint-Saturnin sur la thématique mobilités/sécurité
– et le 11 mai (18h00) à Moulidars sur la thématique agriculture/environnement
- **Des panneaux d'exposition** : installés dans les mairies, ainsi que lors des réunions publiques, ils présentent les grandes lignes du projet.

Pour s'exprimer, donner un avis ou faire part d'une suggestion :

- En ligne sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Les registres de concertation accessibles en mairies de Saint-Saturnin, d'Hiersac et de Moulidars
- Lors des réunions publiques et ateliers

Présentation des participants

Qui êtes vous ?

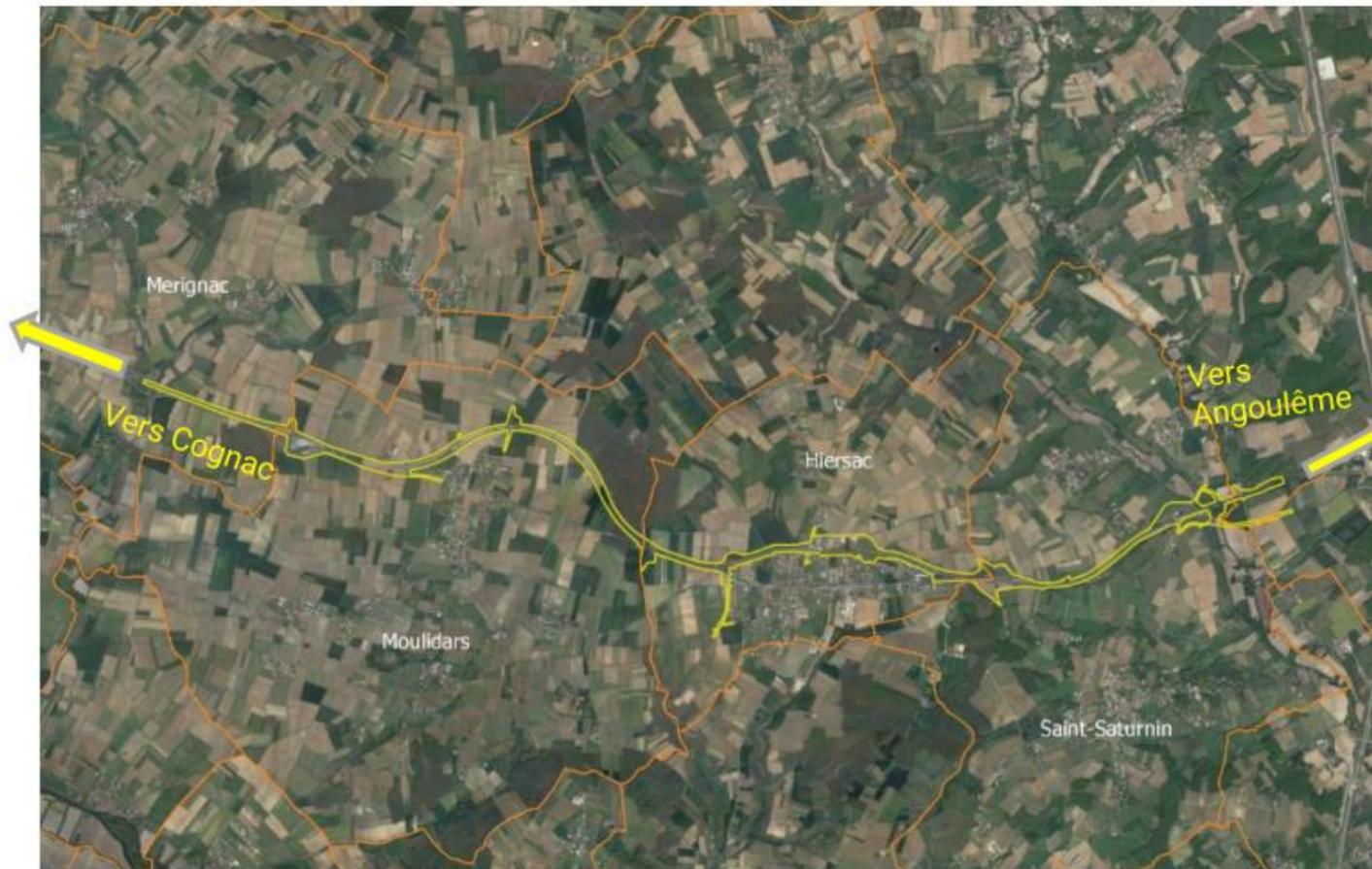
Nom, prénom, commune de résidence ?

Présence à la réunion d'ouverture ?

Quelles sont vos attentes ?

**Rappel : présentation du
projet d'aménagement
RN141 Malvieille-Hiersac**

Historique



Zone d'implantation du projet DUP 1996



VERDI

Auteur: Verdi
Source : IGN
Fond cartographique: Google Satellite

DUP Cognac-Angoulême-Chasseneuil obtenue le 12/09/1996, prorogée en 2006 pour 5 ans et aujourd'hui caduque

Maîtrise foncière selon avant-projet de 2007 : 100% après acquisition d'une dernière propriété bâtie

Études d'opportunité de phase 2 sur commande ministérielle du 28/04/21 pour la mise à 2x2 voies de la RN141 entre Malvieille et Hiersac

Une concertation préalable rendue nécessaire au titre de l'article 121-16 du Code de l'Environnement

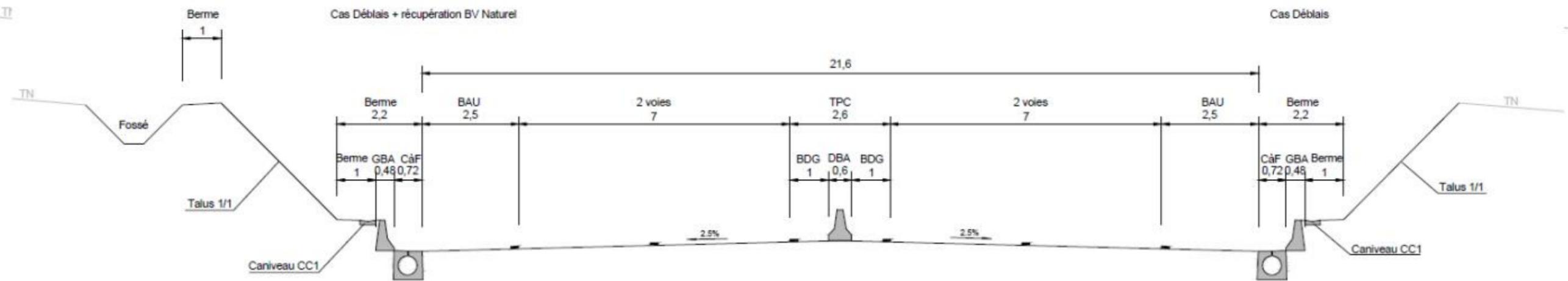
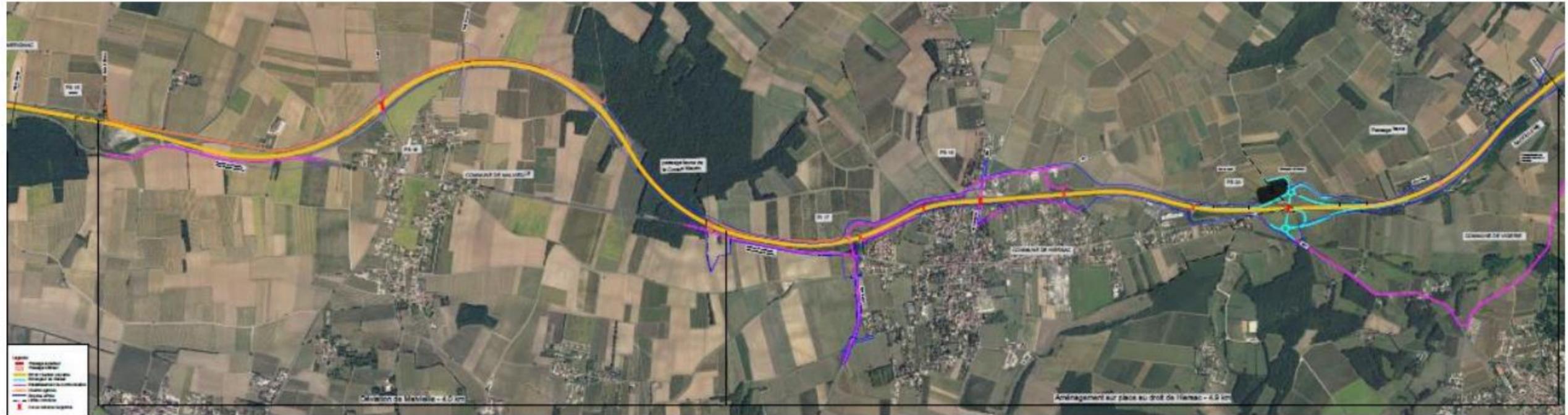
Programme d'aménagement

Un aménagement à 2x2 voies pour une cohérence d'itinéraire de la RN141

- Un échangeur sécurisé tourné vers Angoulême
- Des rétablissements de routes départementales
- Une aire de repos de 50 places de poids lourds
- Des ouvrages de transparence écologique et traitement des eaux
- Des protections acoustiques

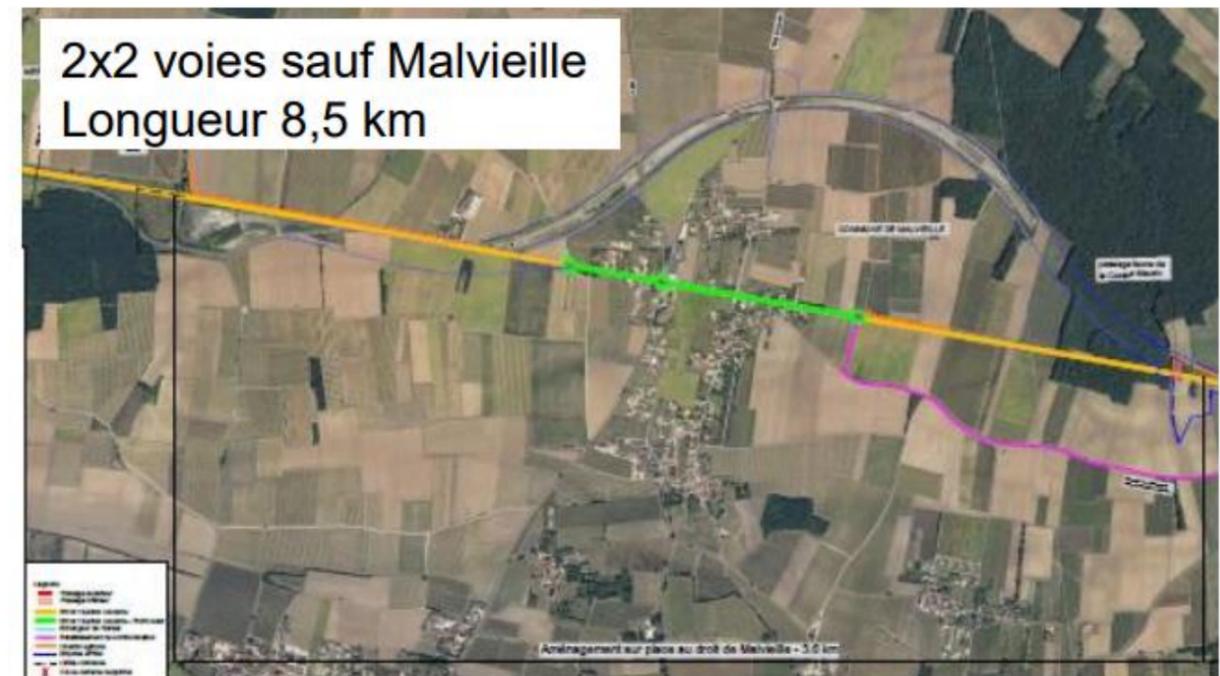
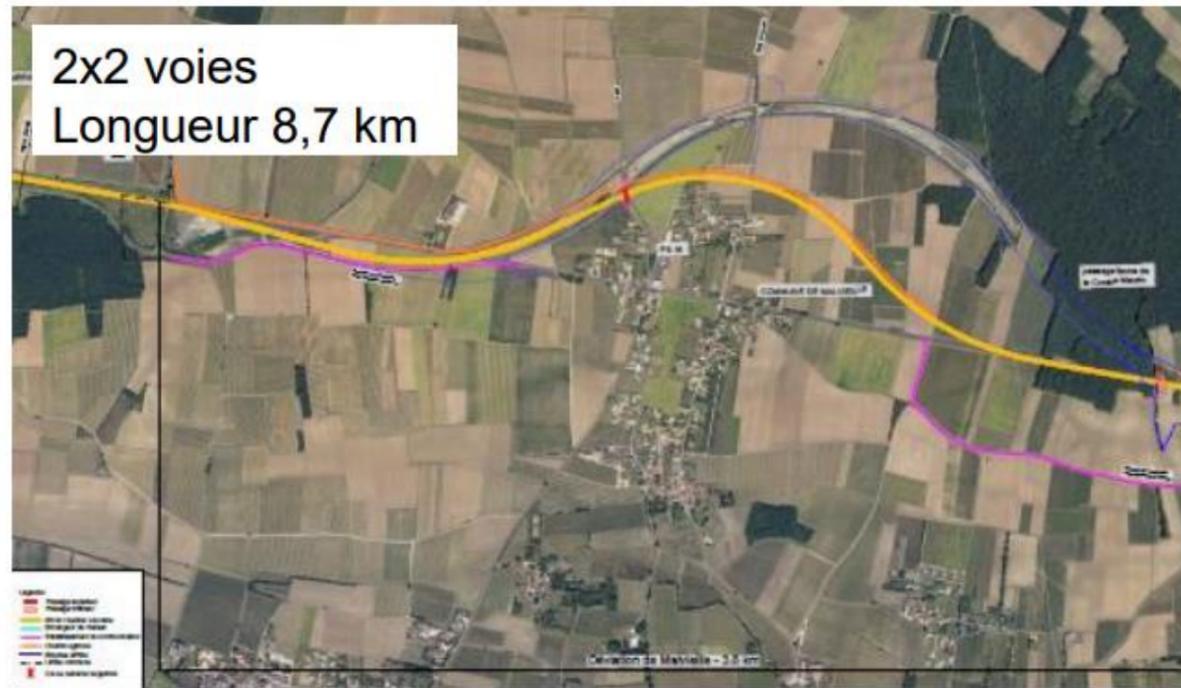
**3 solutions étudiées
dans le cadre de la concertation**

Solution préférentielle : Variante déclarée d'utilité publique de Malvieille et aménagement sur place de Hiersac



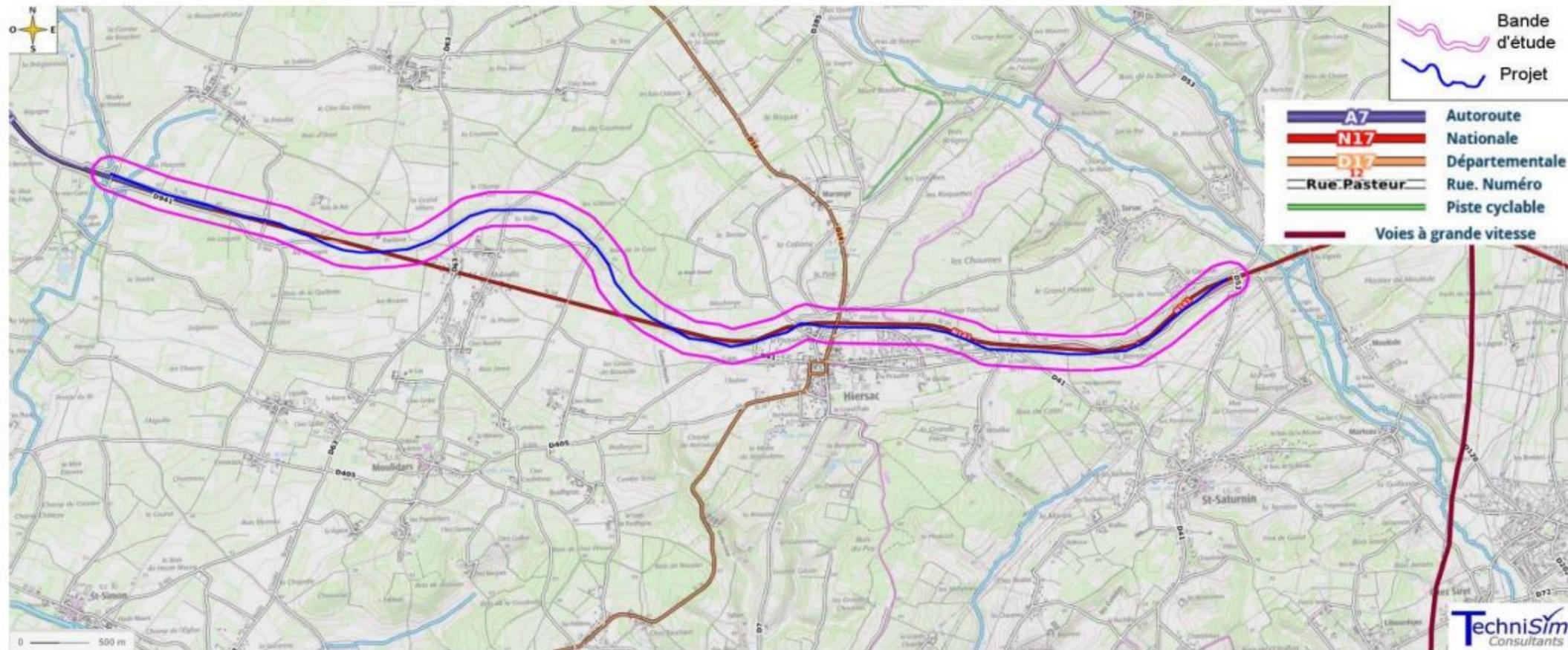
Les alternatives

Des alternatives rendues nécessaires au regard du code de l'environnement pour les futures autorisations



Les thématiques étudiées

Air – santé



Il n'y a aucun établissement vulnérable au sein de la bande d'étude du projet.
5 lieux vulnérables (écoles, EHPAD) sont retrouvés dans les environs du projet.

Air – santé

- Les campagnes de mesure se sont déroulées :
 - du 04 au 30 mars 2022 pour la campagne hivernale ;
 - du 23 mai au 20 juin 2022 pour la campagne estivale.

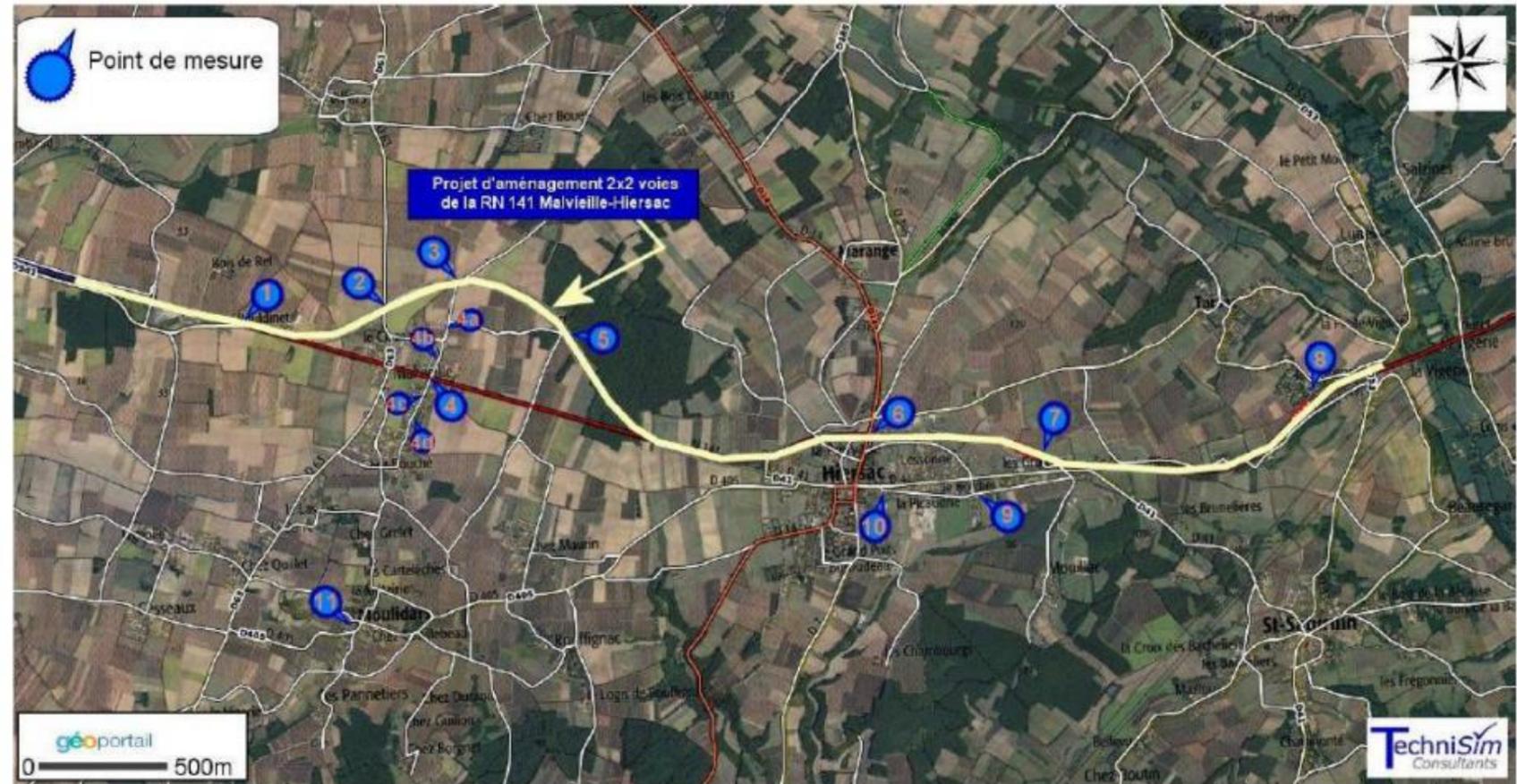
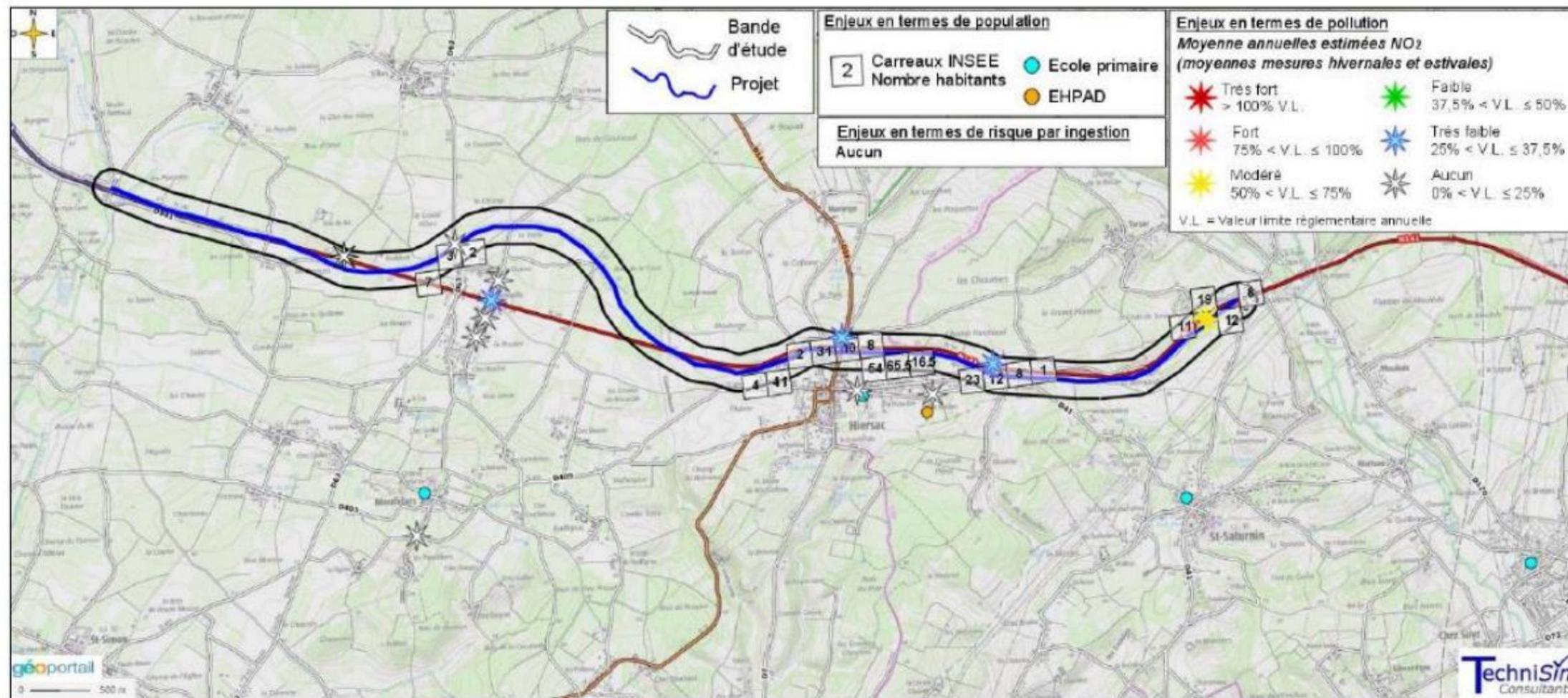
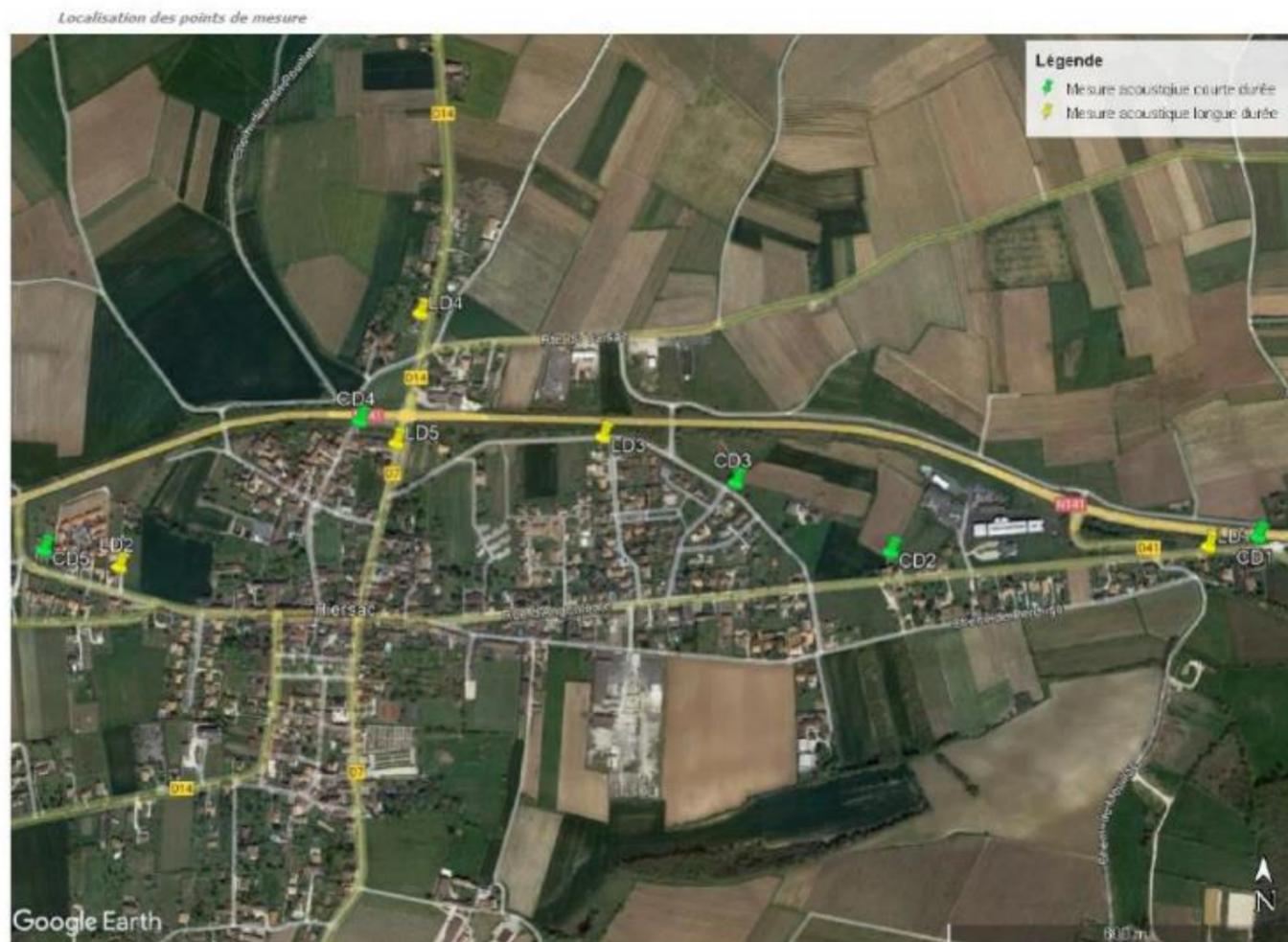


Figure 41 : Emplacements des points de mesure *in situ*

Air- Santé – Synthèse des enjeux



Acoustique

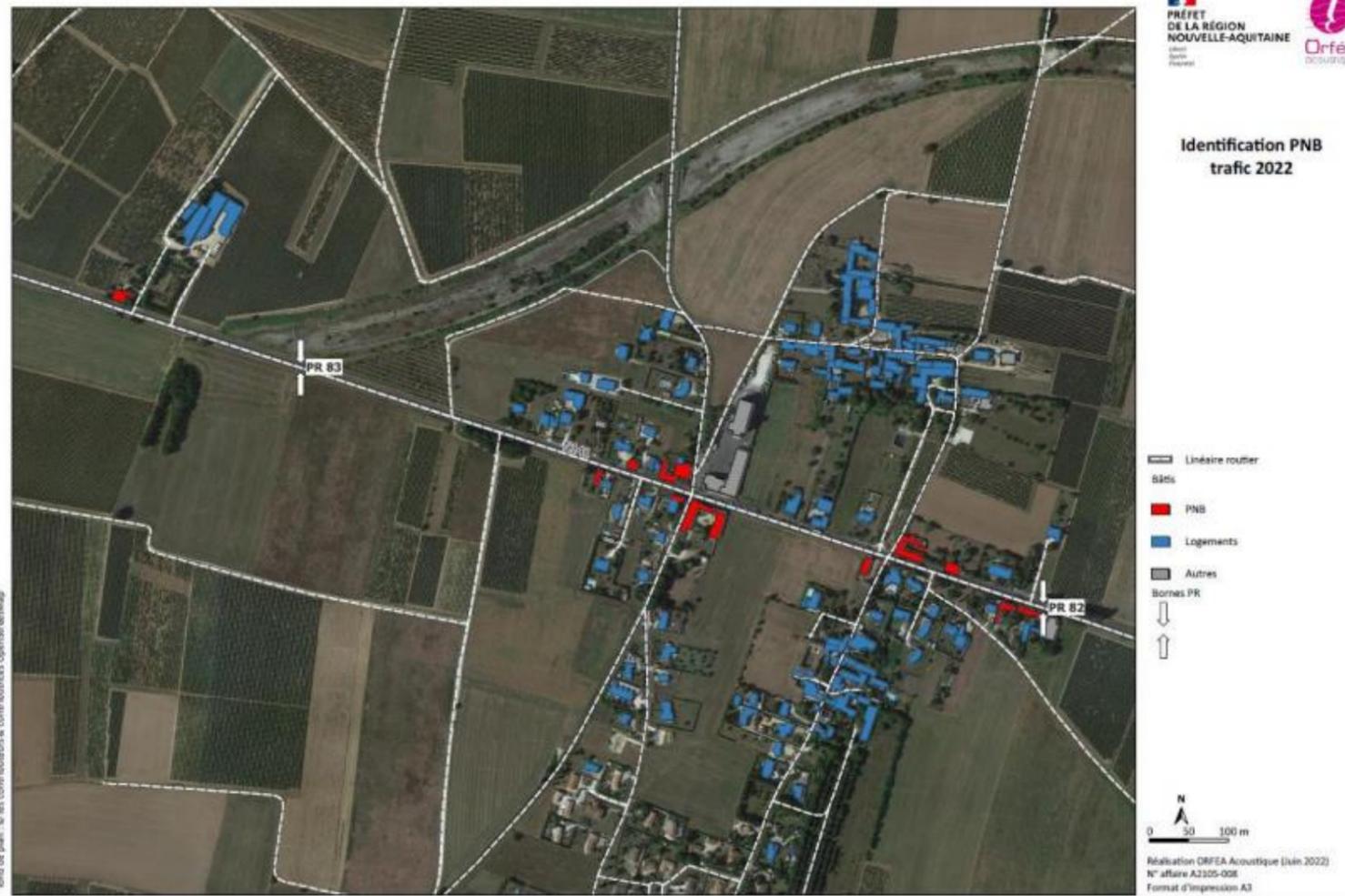


Contexte : Carte Bruit Stratégique de l'Etat sur le département de la Charente (2007)

L'établissement du constat sonore consiste en la réalisation de points de mesure.

Les mesures ont été réalisées sur la période du lundi 01/03/2022 au mardi 02/03/2022.

Acoustique



RN141 - Aménagement à 2x2 voies entre Malvieille et Hiersac

La période dimensionnante est la **période jour**.

Il apparaît qu'à l'état actuel, **13 bâtiments** sont en situation de Point Noir du Bruit (PNB) car le niveau en façade dépasse l'un des indicateurs suivants :

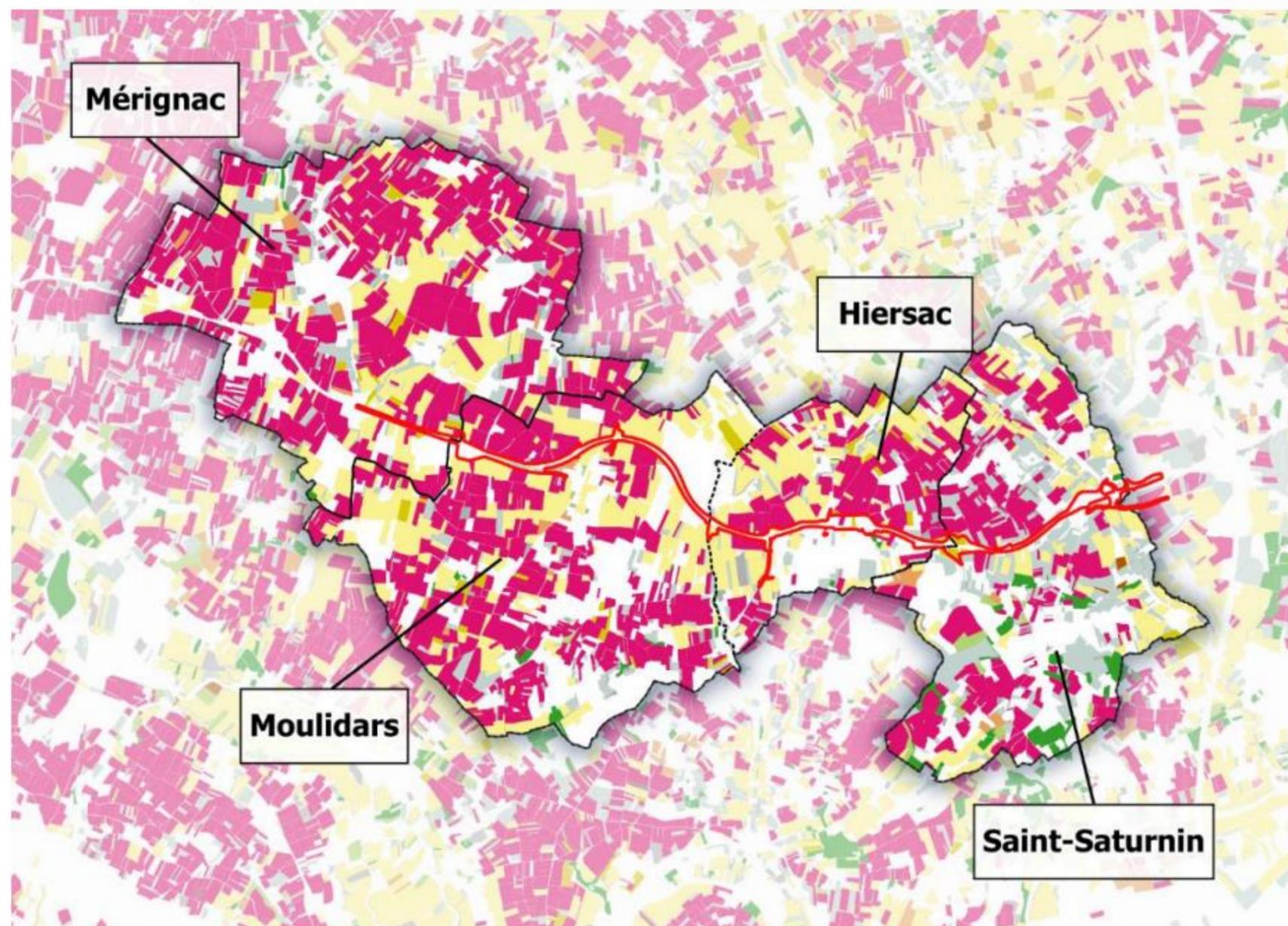
Indicateurs de bruit	Seuil limite (dB(A))
LAeq(6h-22h)	70
LAeq(22h-6h)	65
Lden	68
Ln(22h-6h)	62

Ils sont situés en bordure de la RN141 sur le secteur de MALVIEILLE.

8 bâtiments de logement présentent également un niveau jour supérieur à 65 dB(A).

Pour ces 21 bâtiments, l'objectif, à terme sera de ramener le niveau sonore à moins de 65 dB(A) (soit par report du trafic par la création d'une voie nouvelle soit par une protection à la source ou par isolation de façade).

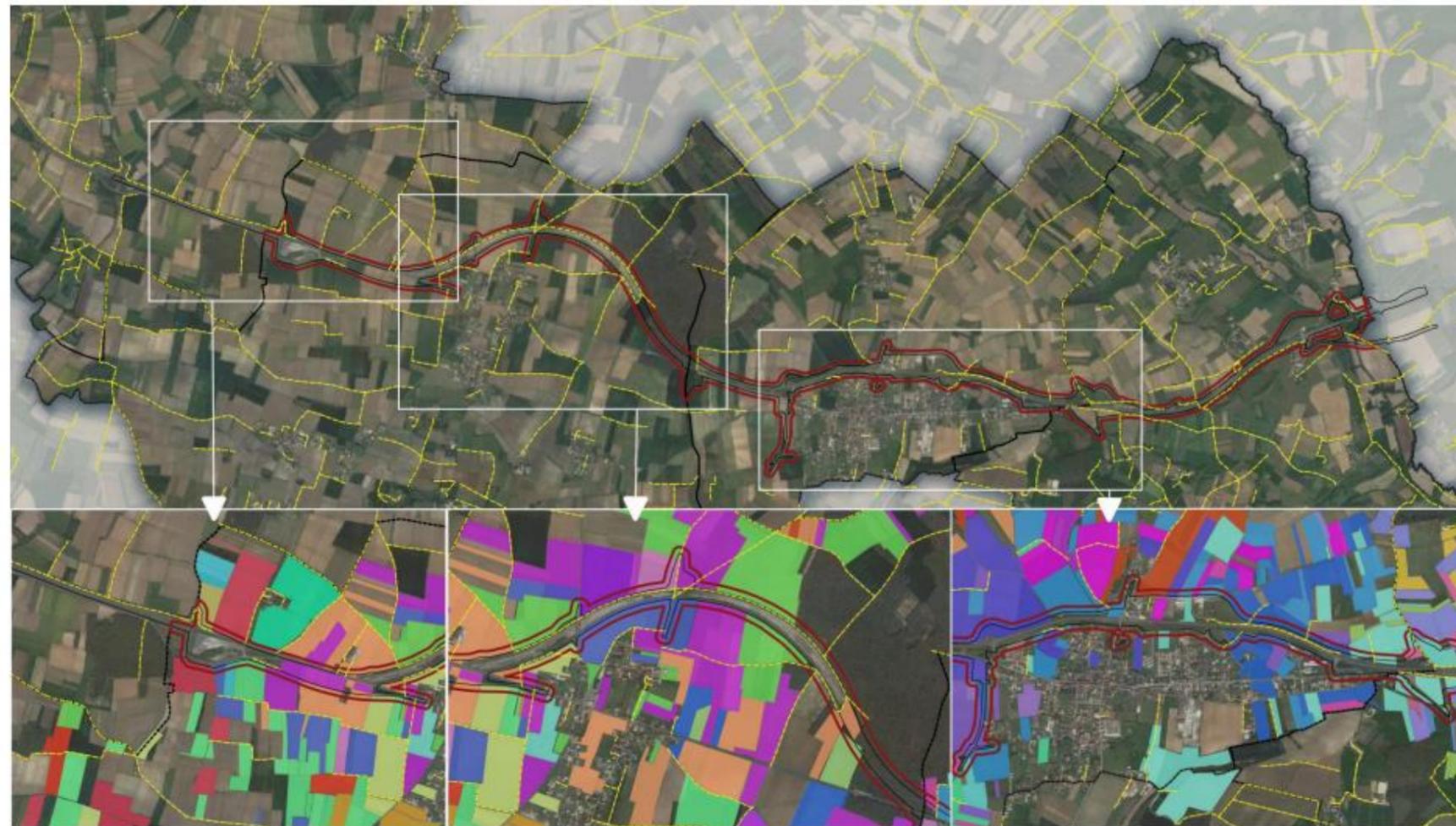
Le profil agricole du territoire



- Cultures de vignes, couvrant plus de la moitié de la surface agricole utile locale, soit 2 000 ha environ
- Cultures céréalières 1000ha environ

- ▬ Périmètre restreint
- ▬ Périmètre impacté - Emprise du projet
- Les surfaces agricoles**
- ▬ Céréales-Oléoprotéagineux
- ▬ Légumineuses
- ▬ Légumes ou fleurs
- ▬ Vignes
- ▬ Arboriculture
- ▬ Surfaces fourragères
- ▬ Surfaces herbacées temporaires
- ▬ Prairies permanentes
- ▬ Divers
- ▬ Surfaces en gel

Les cheminements agricoles



-  Emprise réelle du projet
-  Périmètre impacté
-  Cheminements agricoles



Auteur: Verdi
Source: BDTopo 33

VERDI

Consignes atelier

Travail préalable individuel

Quel est votre parcours ? Votre usage du réseau ? Vos déplacements ?

Quels sont vos enjeux en termes de cadre de vie ? Bruit ? Nuisances ? etc.

Au regard des exploitations agricoles, quels sont vos cheminements ? Quels seraient vos besoins ?

Quelle sont vos attentes ?

Constitution des groupes de travail

Etude par groupe :

- Variantes proposées
- Points positifs / points négatifs au regard des thématiques : environnement – cadre de vie - agriculture
- Propositions/idées

Durée : 45 - 60 min

Puis restitution/échanges : 10 min par groupe

Temps d'atelier

Restitution

Conclusions et suite

Rappel calendrier de concertation

La concertation publique se déroule **du mercredi 03 mai au vendredi 02 juin 2023**

Pour s'informer :

- **Un dossier de concertation** à disposition de tous dans les mairies et en téléchargement sur le site internet de la DREAL
<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/concertation-du-public-projet-d-amenagement-de-la-r5841.html>
- **Deux réunions publiques :**
 - le 3 mai (18h00) à Hiersac
 - le 31 mai (18h00) à Hiersac
- **Deux ateliers:**
 - 10 mai (18h00) à Saint-Saturnin sur la thématique mobilités/sécurité
 - et le 11 mai (18h00) à Moulidars sur la thématique agriculture/environnement
- **Des panneaux d'exposition :** installés dans les mairies, ainsi que lors des réunions publiques, ils présentent les grandes lignes du projet.

Pour s'exprimer, donner un avis ou faire part d'une suggestion :

- En ligne sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Les registres de concertation accessibles en mairies de Saint-Saturnin, d'Hiersac et de Moulidars
- Lors des réunions publiques et ateliers

**Merci de votre
participation**



Aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac

Atelier de concertation – Agriculture/environnement

Le 11/05/2023 à Moulidars



TABLE des MATIÈRES

1 Préambule.....	3
2 Introduction	4
3 Restitution et échanges avec les participants	5
3.1 Groupe 1	5
3.2 Groupe 2.....	7
3.3 Groupe 3.....	9
3.4 Groupe 4.....	12
3.5 Temps d'échange :	14

1 Préambule

24 personnes étaient présentes pour ce deuxième atelier de concertation autour du thème de l'agriculture et de l'environnement de la RN141, entre Malvieille et Hiersac qui s'est tenu à Moulidars.

Étaient également présents :

M. Philippe LANDAIS, Mme Anne-Solène CARON, Mme Pauline DEMONTREUX de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, maître d'ouvrage du projet ;

Mme Amandine BOMMEL, Mme Inès GHADDAR, Mme Marion GOHIER et Mme Emmanuelle GOUSSOT de Verdi, bureau d'étude en charge des études relatives au projet d'aménagement de la RN141 ;

La réunion s'est tenue à la salle des fêtes de Moulidars de 18h à 21h. L'ordre du jour était le suivant :

- ▶ Accueil
- ▶ Présentation des participants
- ▶ Contexte du projet
- ▶ Zoom sur le thème du jour : Environnement et cadre de vie
- ▶ Temps de travail
- ▶ Temps d'échange

2 Introduction

Mme Bommel, représentante du bureau d'étude mandaté par le maître d'ouvrage pour réaliser les études, prend la parole pour accueillir les participants. Elle rappelle les étapes de la concertation et ses modalités.

La séance commence par un tour de table des participants. Il leur est demandé de préciser leur nom, prénom, commune de résidence et leur attente vis-à-vis du projet. Les attentes des participants sont récapitulées ci-dessous :

- ▶ Les agriculteurs et producteurs viennent s'informer sur la manière dont le projet va impacter leur activité et leur patrimoine
- ▶ Sont là pour vérifier que l'intégralité des points a été prise en compte par la maîtrise d'ouvrage suite à un retour d'expérience des aménagements à Fléac
- ▶ Faire part des problèmes de traversée et d'insécurité
- ▶ Usagers de la RN141 et habitants concernés par les nuisances, ils sont venus informer des conditions de vie à proximité de la RN141
- ▶ Rappeler qu'à l'origine, le projet avait une portée au-delà de la mobilité, avec une maison du Cognac, emblème du territoire
- ▶ La prise de retard du projet pose des questions sur la suite du calendrier
- ▶ Faire part de leur désaccord par rapport à certains aménagements (chemins agricoles, boviducs, etc.)

Mme Bommel rappelle le contexte du projet, notamment au regard de l'écologie, de la qualité de l'air et de l'acoustique.

Le support de présentation est consultable, en ligne, à l'adresse suivante : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/concertation-du-public-projet-d-amenagement-de-la-r5841.html>



3 Restitution et échanges avec les participants

3.1 Groupe 1

Le groupe 1 était constitué de 6 personnes.

Concernant la solution préférentielle :

Les points positifs évoqués :

- sécurisation de la traversée de Malvielle
- Des nuisances minimisées
- Le foncier est déjà acquis

Les points négatifs évoqués :

- suppression de certains passages notamment au niveau de la route du Touvent
- Malvielle devient un goulot d'étranglement pour le passage des engins agricoles et transports exceptionnels, avec la suppression de certains points de passage
- Présence d'enjeux écologiques difficiles à solutionner notamment avec la présence de la nappe phréatique

Les propositions d'amélioration :

- Les chemins de substitution doivent être bien entretenus et dimensionnés pour l'accueil des poids lourds notamment (pas de chemins blancs, etc.)
- Prévoir des plantations de haie avec obligation de résultat le long de la 2x2 voies
- Maintenir les points de passage au Touvent notamment

Concernant la variante « aménagement sur place » :

Les points positifs évoqués :

- Le seul point positif évoqué est le coût inférieur aux autres variantes

Les points négatifs évoqués :

- Cette solution ne solutionne pas le danger et les nuisances que constitue le passage de la RN141 dans Malvielle

Concernant la variante « déviation courte » :

Les points positifs évoqués :

- Pas de points positifs évoqués

Les points négatifs évoqués :

- Le remembrement effectué au début des années 2000 en anticipation du projet a été mal vécu. En refaire subir un aux exploitants et propriétaires serait un gros frein au projet

Enjeux et objectifs du projet:

- Améliorer les conditions de sécurité
- Améliorer les dessertes locales
- Améliorer et fluidifier les temps de parcours
- Améliorer le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle

Atelier 11 mai 2023 - Aménagements de la RN141 entre Malvieille et Hiersac

Groupe :



Thèmes étudiés : Agriculture – Environnement – Cadre de vie

	Solution préférentielle	Variante ASP* Malvieille <small>ASP = Aménagement sur place</small>	Variante déviation courte
	<i>Améliorer la visibilité en créant des zones de visibilité accrues (voir le schéma) pour les véhicules venant de Malvieille et Hiersac. Améliorer la visibilité en créant des zones de visibilité accrues (voir le schéma) pour les véhicules venant de Malvieille et Hiersac.</i>	<i>Améliorer la visibilité en créant des zones de visibilité accrues (voir le schéma) pour les véhicules venant de Malvieille et Hiersac.</i>	<i>Améliorer la visibilité en créant des zones de visibilité accrues (voir le schéma) pour les véhicules venant de Malvieille et Hiersac.</i>
	<i>Améliorer la visibilité en créant des zones de visibilité accrues (voir le schéma) pour les véhicules venant de Malvieille et Hiersac. Améliorer la visibilité en créant des zones de visibilité accrues (voir le schéma) pour les véhicules venant de Malvieille et Hiersac.</i>	<i>Améliorer la visibilité en créant des zones de visibilité accrues (voir le schéma) pour les véhicules venant de Malvieille et Hiersac.</i>	<i>Améliorer la visibilité en créant des zones de visibilité accrues (voir le schéma) pour les véhicules venant de Malvieille et Hiersac.</i>
	<i>Améliorer la visibilité en créant des zones de visibilité accrues (voir le schéma) pour les véhicules venant de Malvieille et Hiersac. Améliorer la visibilité en créant des zones de visibilité accrues (voir le schéma) pour les véhicules venant de Malvieille et Hiersac.</i>	<i>Améliorer la visibilité en créant des zones de visibilité accrues (voir le schéma) pour les véhicules venant de Malvieille et Hiersac.</i>	<i>Améliorer la visibilité en créant des zones de visibilité accrues (voir le schéma) pour les véhicules venant de Malvieille et Hiersac.</i>



3.2 Groupe 2

Le groupe 2 était constitué de 5 personnes.

Concernant la solution préférentielle :

Les points positifs évoqués :

- Cette variante ne nécessite pas de nouvelles acquisitions foncières d'autant plus que les terrains ont déjà été replantés suite au remembrement
- Réduit les nuisances

Les points négatifs évoqués :

- Suppression du passage route du Touvent engendrant un contournement d'environ 2km
- Suppression de 2 boviducs au niveau d'Hiersac donc pour ceux qui ont l'habitude de les utiliser, cela constitue un double désavantage
- Les boviducs, qui disparaissent dans le projet, constituent aujourd'hui des passages clés avec un trafic important
- La majorité des vignobles se trouvent au nord de la future déviation, d'où l'importance de conserver un passage

Les propositions d'amélioration :

- Au niveau de la route du Touvent, il est important de créer un passage assez large pour faire passer petit et gros gibier. Le secteur peut aussi être avantageux pour l'environnement avec la mise en place d'un bac de rétention où se ressourcent la faune locale.

Concernant la variante « aménagement sur place » :

Les points positifs évoqués :

- Aucun point positif n'a été évoqué

Les points négatifs évoqués :

- Les nuisances pour les riverains sont conservées
- Se trouve trop proche du bourg de Malvielle
- Impacte les vignes qui sont orientées plein sud

Concernant la variante « déviation courte » :

- Pas de retour, car ils ne sont pas d'accord avec cette variante

Atelier 11 mai 2023 - Aménagements de la RN141 entre Malvieille et Hiersac

Enjeux et objectifs du projet:

- Améliorer les conditions de sécurité
- Améliorer les dessertes locales
- Améliorer et stabiliser les temps de parcours
- Améliorer le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle

Groupe : Groupe A

Thèmes étudiés : Agriculture – Environnement – Cadre de vie



	Solution préférentielle	Variante ASP* Malvieille <small>ASP = Aménagement sur place</small>	Variante déviation courte
	<ul style="list-style-type: none"> - large et plat - pas d'empierrement - Sécurité dans les virages (sur les bords) - Visibilité améliorée - Pas de travaux importants 	<p>ASP</p> <p>ASP</p>	<p>ASP</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - large = 20m, fait de terre - déviation de 200m au Sud pour éviter les champs - Sur terrain agricole de qualité - Comment faire les travaux ? - Déviation de terrain - Pas de travaux importants - La route de déviation fait passer au Sud pas de terrain ? - DS de voir les travaux sur un plan de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - déviation courte - Pas de terrain agricole - Pas de travaux importants - Déviation de terrain agricole fait tout et pas de terrain - Visibilité améliorée 	
	<ul style="list-style-type: none"> - large et plat - Pas de travaux importants - Sécurité dans les virages - Visibilité améliorée 		

3.3 Groupe 3

Le groupe 3 était constitué de 5 personnes

Concernant la solution préférentielle :

Les points positifs évoqués :

- Le tracé est déblayé, une partie des travaux est donc déjà faite
- Le vignoble a été reconstruit après le remembrement
- L'éloignement du tracé de la RN des maisons apporte un confort pour les riverains

Les points négatifs évoqués :

- La route du Touvent avait été créée sous forme d'une compensation pour les agriculteurs, afin que leurs temps de trajets d'un côté à l'autre ne soient pas trop impactés. Le projet, tel qu'il est présenté aujourd'hui, ne fait plus figurer ce passage et allonge considérablement le temps de trajet et de franchissement des agriculteurs, avec leurs engins agricoles.
- Le projet urbain de Hiersac d'interdire les poids lourds dans le centre-bourg et la modification du plan de circulation peut poser problème. Il est nécessaire de faire prolonger une voie le long de la déviation de la route de Rouillac jusqu'au nouvel échangeur, à l'est

Les propositions d'amélioration :

- Conserver rétablir la route du Touvent sous forme de passage mixte agricole et faune, comme dans le projet initial
- Ne pas aménager le chemin des Anglais (Saint-Saturnin) et le chemin la Croix du Chat et les conserver en chemins « blancs »

Concernant la variante « aménagement sur place » :

Les points positifs évoqués :

- Aucun avantage n'a été relevé

Les points négatifs évoqués :

- Maximisation des nuisances dans Malvieille
- Cette variante pose des difficultés de franchissement aux agriculteurs
- Le tracé étant déblayé, comment viendrons-nous le combler ? en déblayant quelle autre partie du territoire ?

Les propositions d'amélioration :

- Ce groupe propose d'abandonner cette variante

Concernant la variante « déviation courte » :

Les points positifs évoqués :

- Aucun avantage n'a été relevé

Les points négatifs évoqués :

- Cette variante est jugée comme étant inutile étant donné que le terrassement a déjà été réalisé. Cette variante nécessiterait l'acquisition de nouvelles parcelles, de nouveaux

terrassements, arrachage de vignes, etc. les habitants et exploitants ne veulent pas repartir de zéro.

Les propositions d'amélioration :

- Ce groupe propose d'abandonner cette variante

Atelier 11 mai 2023 - Aménagements de la RN141 entre Malvieille et Hiersac

Enjeux et objectifs du projet:

- Améliorer les conditions de sécurité
- Améliorer les dessertes locales
- Améliorer et fluidifier les temps de parcours
- Améliorer le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle

Groupe : *S*

Thèmes étudiés : Agriculture – Environnement – Cadre de vie



	Solution préférentielle	Variante ASP* Malvieille <small>ASP = Aménagement sur place</small>	Variante déviation courte
	<i>Handwritten notes and diagrams for the preferred solution.</i>	<i>Handwritten diagram showing road layout for the ASP variant.</i>	<i>Handwritten notes for the short deviation variant.</i>
	<i>Handwritten notes and diagrams for the preferred solution.</i>	<i>Handwritten notes and diagrams for the ASP variant.</i>	<i>Handwritten notes for the short deviation variant.</i>
	<i>Handwritten notes and diagrams for the preferred solution.</i>	<i>Handwritten notes for the ASP variant.</i>	<i>Handwritten notes for the short deviation variant.</i>



3.4 Groupe 4

Le groupe 4 était constitué de 6 personnes

Concernant la solution préférentielle :

Les points positifs évoqués :

- Le remembrement a déjà été fait pour sécuriser le foncier de cette variante
- Le terrassement a déjà été réalisé
- Réduit considérablement les nuisances au niveau de Malvieille

Les points négatifs évoqués :

- Le passage supérieur de la route du Touvent a disparu du projet initial
- Au niveau de Hiersac, bien vérifier que la hauteur et la largeur des passages soient compatibles avec tous les engins agricoles
- Risque de ré-engorger le bourg avec les routes de substitution telles qu'elles sont dessinées aujourd'hui

Concernant la variante « aménagement sur place » :

Les points positifs évoqués :

- Aucun point positif n'a été évoqué

Les points négatifs évoqués :

- Le danger et l'insécurité vont perdurer
- Les nuisances vont perdurer
- La seule portion à 2x1 voies sur le tracé

Concernant la variante « déviation courte » :

Les points positifs évoqués :

- Aucun point positif n'a été évoqué

Les points négatifs évoqués :

- Nécessite de nouvelles acquisitions foncières
- Rapproche les nuisances sonores, en comparaison avec la variante préférentielle
- Renaturer le terrassement déjà effectué

Enjeux et objectifs du projet:

- Améliorer les conditions de sécurité
- Améliorer les dessertes locales
- Améliorer et fiabiliser les temps de parcours
- Améliorer le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle

Atelier 11 mai 2023 - Aménagements de la RN141 entre Malvieille et Hiersac

Groupe : Groupe 4



Thèmes étudiés : Agriculture – Environnement – Cadre de vie

	Solution préférentielle	Variante ASP* Malvieille <small>ASP = Aménagement sur place</small>	Variante déviation courte
	<p>1335</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la visibilité des riverains (aménagement) - Travail de réajustement de la partie amont de Malvieille - Sécurité - Réajustement des aménagements 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> - 37 m de pont (Barrage de Malvieille) et 1 km de pont - Niveau : 9,5 m, accessible au trafic agricole (Agriculture, Bâtiments agricoles) - Fiabilité pour agricole à court et long terme (pas de travaux de maintenance) - Sécurité agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité - Fiabilité - 2 x 7 m de pont 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau ? Niveau obligatoire - Sécurité des bords - Aménagement agricole
	<p>Investigation 1334!</p>	X	X



3.5 Temps d'échange :

Un temps d'échange permettant aux participants de faire des compléments est ouvert. Les participants ont évoqué :

- l'itinéraire de substitution entre Vigerie et Hiersac : manque de bouclage des chemins blancs entre RD41 et la RD53. Si le projet vient l'impacter, il faut bien le rétablir.
- Un habitant propose de faire une voie de substitution sur un chemin blanc existant (chemin des Anglais) mais qui nécessite de prendre du terrain sur des vignes. Les habitants et propriétaires sont contre cette proposition, car il y a aujourd'hui beaucoup de vie autour de ces chemins (nounous, commerces, etc.). Ils proposent que le chemin reste en l'état, avec un potentiel trafic accru, qui ne poserait pas de problèmes.

Mme Bommel clôture la réunion. Elle affirme avoir entendu les demandes au regard de la sécurité au niveau de Malvielle, des franchissements au niveau de la route du Touvent et des routes de substitution.

Elle rappelle que les CR de réunion seront disponibles en ligne et la date de la réunion de clôture, le 31 mai à Hiersac, à partir de 18h.

6.8 Présentation de la réunion de cloture du 31 mai 2023 et son compte-rendu



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RN 141 - Aménagement entre Malvieille et Hiersac –
Concertation préalable du public du 03 mai au 02 juin 2023

Réunion de clôture – Mercredi 31 mai 2023 - Hiersac



verdi-ingenierie.fr

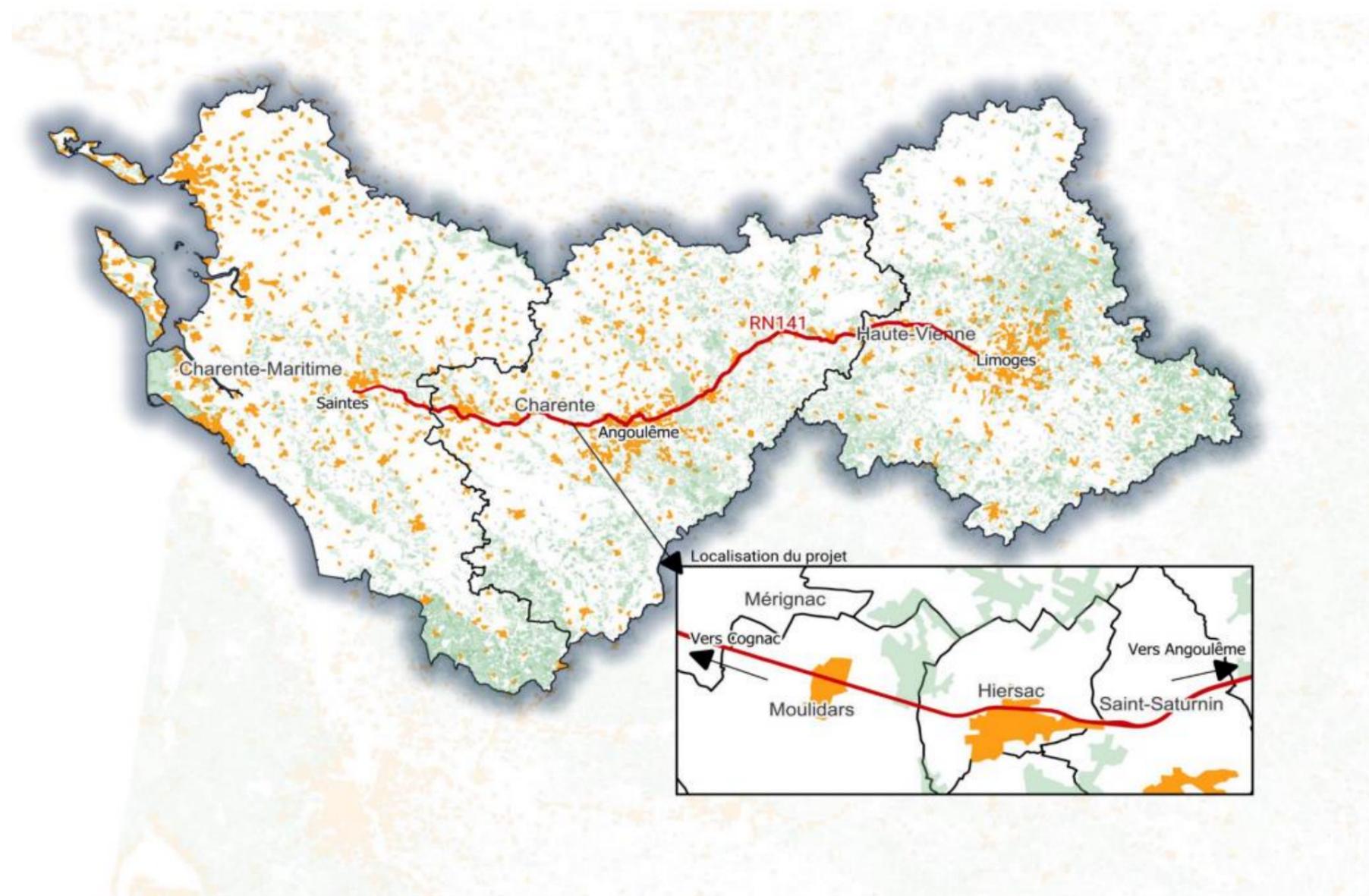
Ordre du jour

1. Mot d'accueil
2. Rappels sur le projet
3. La participation à la concertation
4. Les expressions du public
5. Les prochaines étapes

Mot d'accueil

Rappels du projet

Localisation



Contexte et objectifs



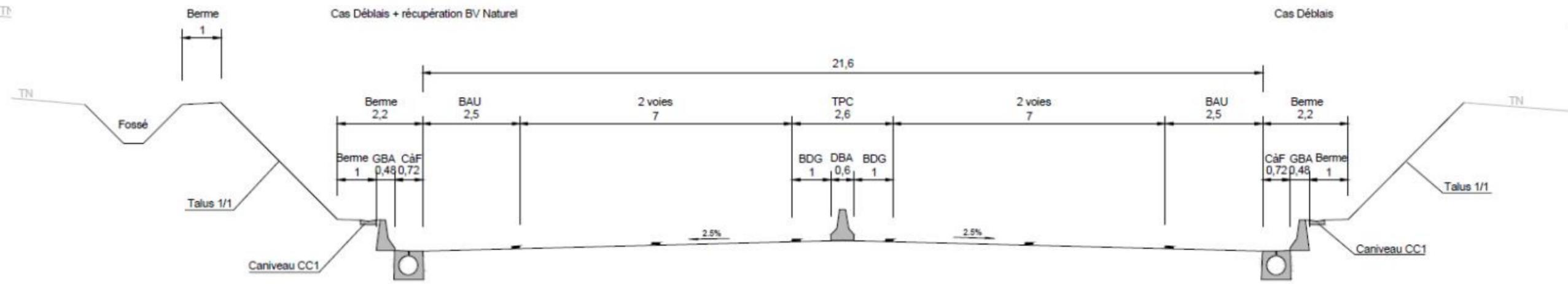
- Améliorer les conditions de sécurité routière et de confort des usagers de la RN141 ;
- Améliorer les dessertes locales des hameaux et des exploitations agricoles et l'accessibilité du territoire, pour contribuer au développement économique local ;
- Améliorer et fiabiliser les temps de parcours ;
- Améliorer le cadre de vie des riverains de la RN141 actuelle ;
- Prendre en compte les thématiques environnementales et appliquer la démarche « Éviter/Réduire/Compenser » pour les habitats naturels, la flore et la faune, la ressource en eau, le paysage, le patrimoine, la qualité de l'air, le bruit, le trafic, etc.

Programme d'aménagement

Un aménagement à 2x2 voies pour une cohérence d'itinéraire de la RN141

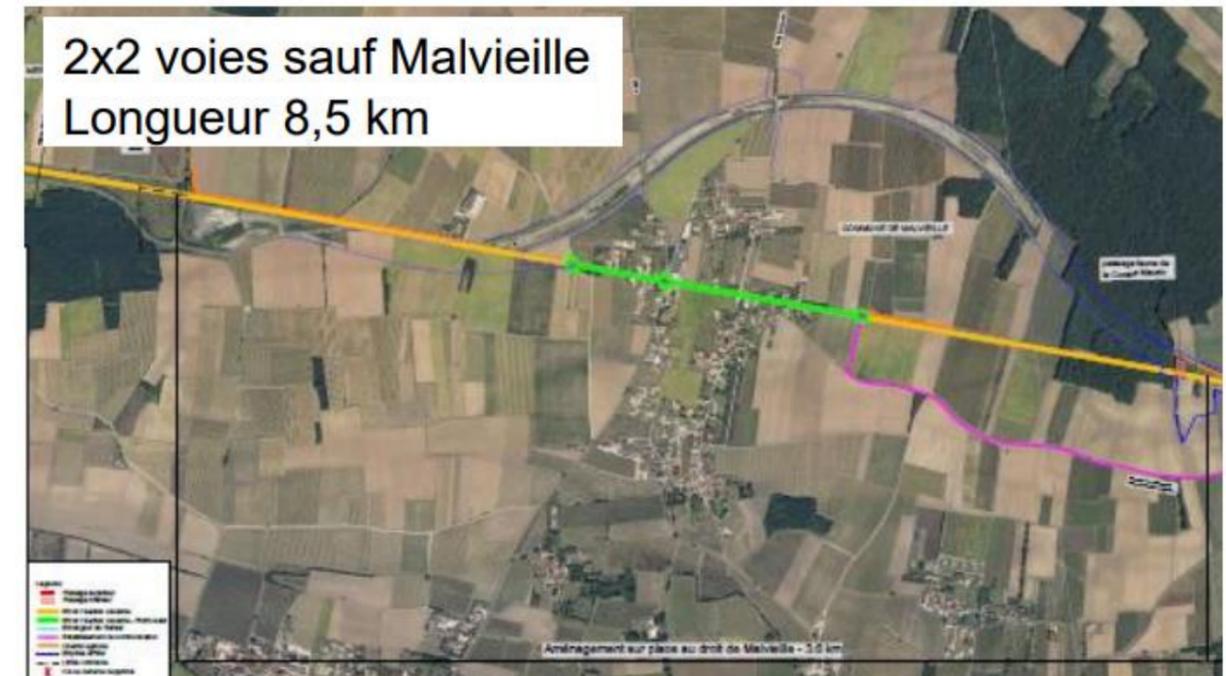
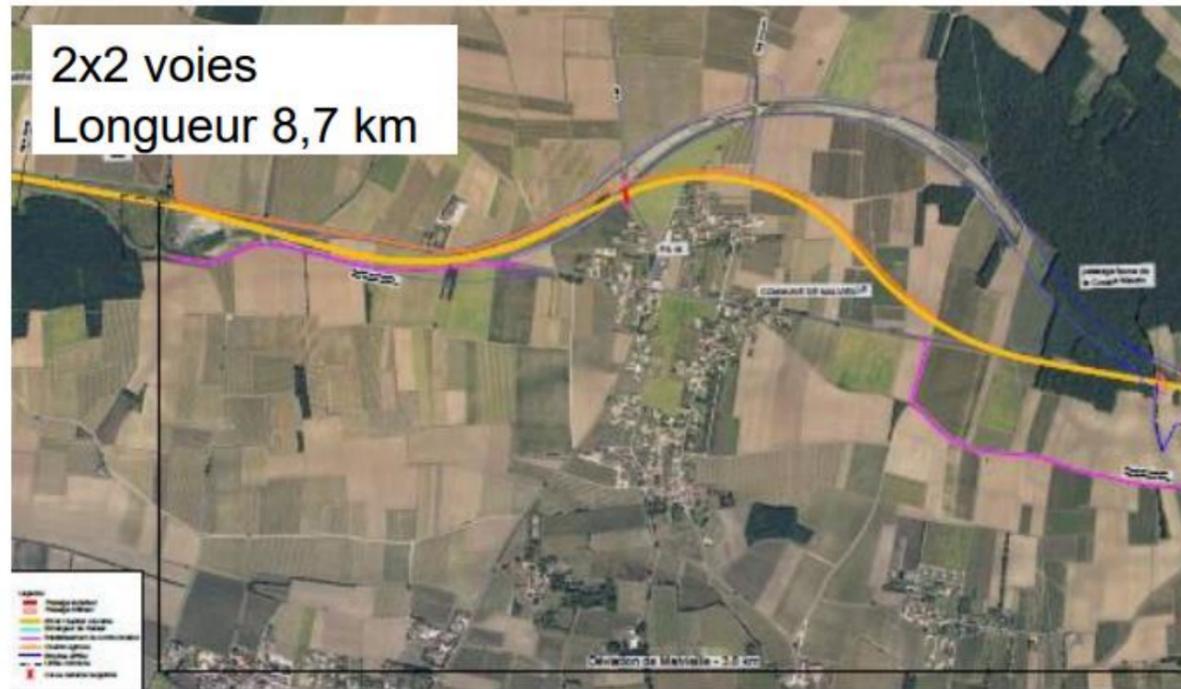
- Un échangeur sécurisé tourné vers Angoulême
- Des rétablissements de routes départementales
- Une aire de repos de 50 places de poids lourds
- Des ouvrages de transparence écologique et traitement des eaux
- Des protections acoustiques

Solution préférentielle : Variante déclarée d'utilité publique de Malvieille et aménagement sur place de Hiersac



Les alternatives

Des alternatives rendues nécessaires au regard du code de l'environnement pour les futures autorisations



La participation à la concertation

Modalités de concertation et calendrier

La concertation publique se déroule **du mercredi 03 mai au vendredi 02 juin 2023**

Pour s'informer :

- **Un dossier de concertation** à disposition de tous dans les mairies et en téléchargement sur le site internet de la DREAL

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/concertation-du-public-projet-d-amenagement-de-la-r5841.html>

- **Deux réunions publiques :**
 - le 3 mai (18h00) à Hiersac
 - le 31 mai (18h00) à Hiersac
- **Deux ateliers :**
 - 10 mai (18h00) à Saint-Saturnin sur la thématique mobilités/sécurité
 - et le 11 mai (18h00) à Moulidars sur la thématique agriculture/environnement
- **Des panneaux d'exposition :** installés dans les mairies, ainsi que lors des réunions publiques, ils présentent les grandes lignes du projet.

Pour s'exprimer, donner un avis ou faire part d'une suggestion :

- En ligne sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Les registres de concertation accessibles en mairies de Saint-Saturnin, d'Hiersac et de Moulidars
- Lors des réunions publiques et ateliers

Les chiffres de la participation au 31 mai

Participation à la réunion d'ouverture : 54 personnes

Participation à l'atelier thématique mobilités – sécurité : 25 personnes

Participation à l'atelier thématique agriculture – environnement : 24 personnes

Nombres de contributions :

- Site internet (exportation des statistiques en cours) :
 - 45 démarrage de questions
 - 17 contributions complètes

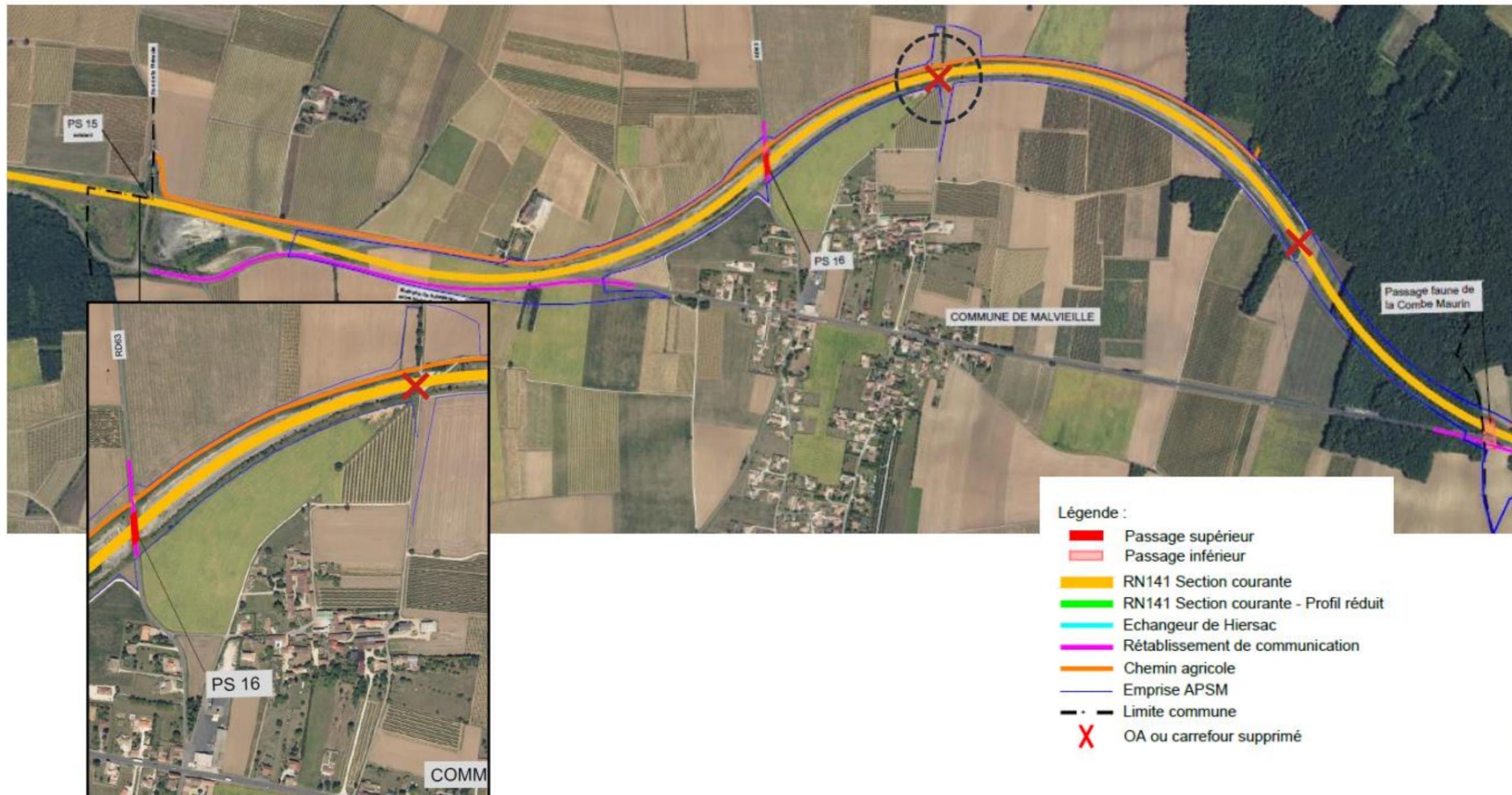
- Registres en mairie :
 - St Saturnin : 0 contribution
 - Moulidars : 5 contributions
 - Hiersac : 2 contributions

Les expressions du public

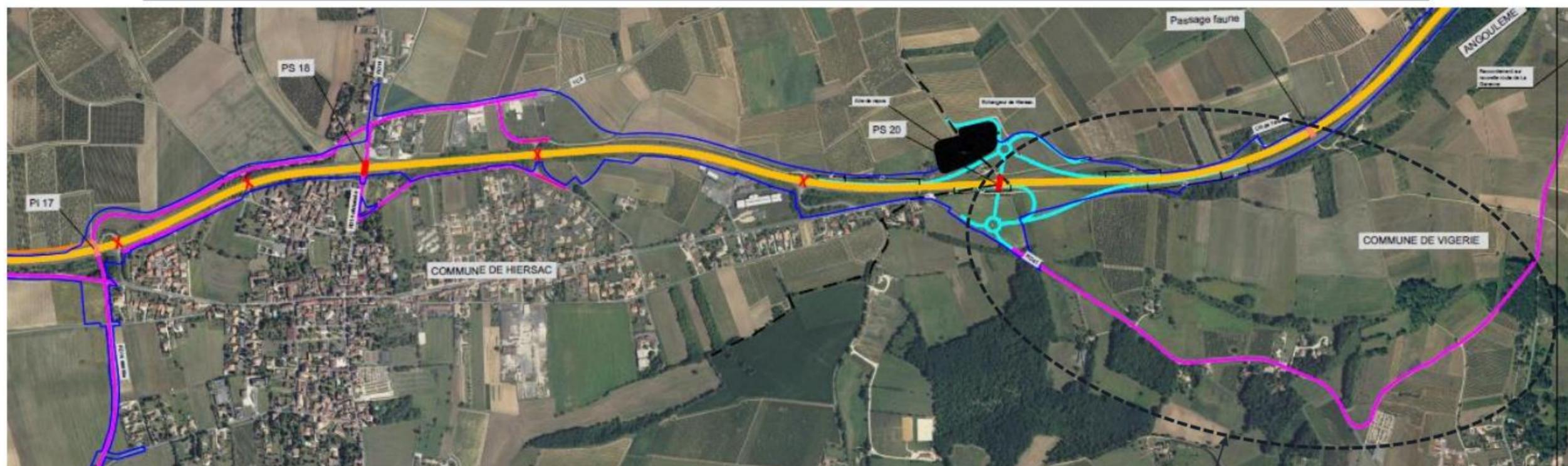
Agricole

- Souhait de conservation du rétablissement agricole de la route du Touvent
- Proposition de modification des rétablissements des cheminements agricoles côté Hiersac
- Demande de mise en œuvre de mesures d'accompagnement de type haies

Rétablissements agricoles



Chemins agricoles à rétablir



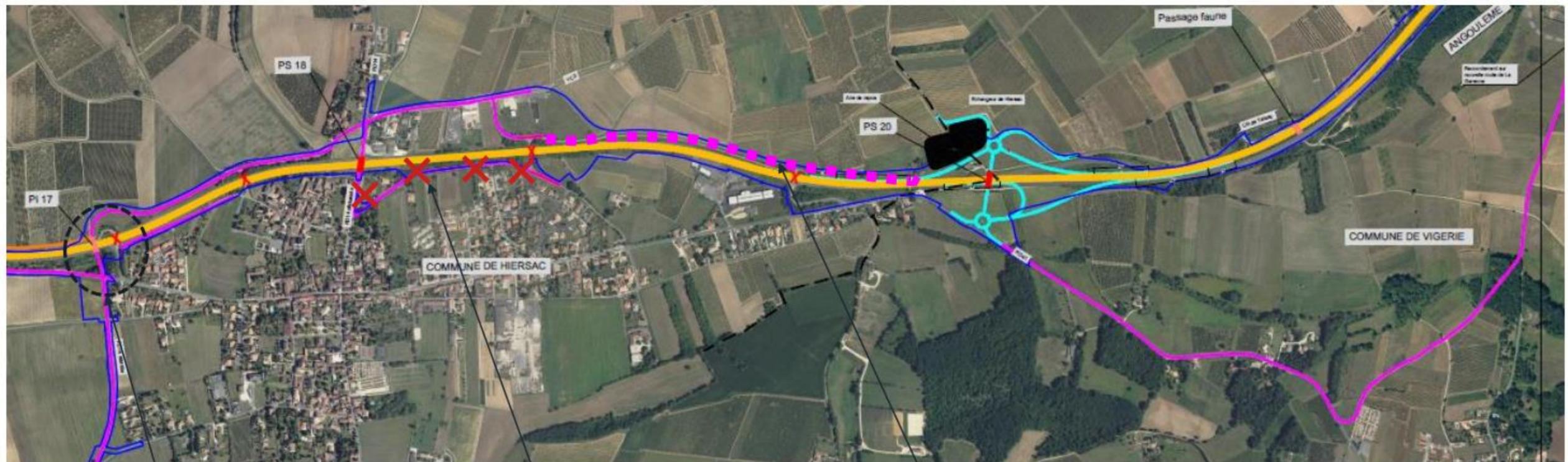
Réflexion sur chemins agricoles dans ce secteur

Sécurité / Flux / Desserte

- Mise en avant d'enjeux sur l'itinéraire (complément au diagnostic) :
 - Problématique sécurité de Malvieille (sortie riverains, vitesse, etc.)
 - Gestion flux PL en traversée de Hiersac (Nord/sud)
 - Modification circulation PL dans Hiersac et St Saturnin

- Demandes exprimées :
 - Question de l'ajout d'un accès vers Cognac depuis la RN141
 - Propositions d'itinéraires alternatifs pour les rétablissements (notamment dans Hiersac)
 - Question de la localisation de l'échangeur qui donne accès vers Angoulême

Rétablissements et échangeur



Demande ajout
échangeur
d'accès RN141

Demande
suppression
voie de
substitution

Proposition itinéraire de
substitution

Environnement/Cadre de vie

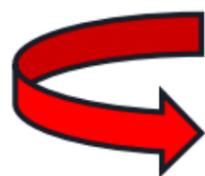
- Questions sur la prise en compte des espèces protégées (notamment sur la zone déjà décaissée)
- Questions sur la prise en compte de la problématique climatique dans le cadre de la conception du projet (alternative routière)
- Expression des nuisances acoustiques actuellement ressenties et de l'impact potentiel du projet (notamment côté Hiersac)
- Demande de positionnement d'une aire de covoiturage à Malvieille

Caractéristiques techniques de la solution proposée

- Demande de précision sur la longueur et la localisation de la zone en déblai au niveau de Hiersac
- Est-ce que les ouvrages d'art sont dimensionnés pour les engins agricoles et les poids-lourds ?

Calendrier de l'opération

- Expression répétée d'un souhait de voir accélérer le projet
- Question du maintien dans le programme de l'aire de stationnement PL
- Souhait maintien projet Maison du Cognac au niveau de l'échangeur



Consensus pour poursuivre les études à partir de la variante préférentielle

Les prochaines étapes

Calendrier de l'opération



Prochaines étapes

- Contribution possible jusqu'au 2 juin (registres mairie ou site internet DREAL)
- Elaboration du bilan de concertation et des suites données par le maitre d'ouvrage qui sera mis en ligne (juillet 2023)
- Poursuite des études préalables

Vous avez la parole



TABLE des MATIÈRES

1 Préambule.....	3
2 Mots d'accueil	4
3 Contexte du projet	5
3.1 Rappel du contexte du projet.....	5
3.2 Point sur la concertation :	5
3.3 Les prochaines étapes :	6
4 Echanges avec les participants.....	8
4.1 Les cheminements agricoles.....	8
4.2 Le parking pour les poids-lourds	8
4.3 La sécurité.....	9
4.4 Autres interventions	9
5 Clôture	10



Aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac Réunion de clôture de la concertation

Le 31/05/2023 à Hiersac



1 Préambule

57 personnes étaient présentes pour cette réunion de clôture de la phase de concertation portant sur l'aménagement de la RN141 entre Malvielle et Hiersac. Les participants étaient des habitants des communes de Moulidars, Hiersac et Saint-Saturnin.

Etaient également présents :

M. Michel DUZELIER, M. Philippe LANDAIS, Mme Anne-Solène CARON, Mme Pauline DEMONTREUX de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, maître d'ouvrage du projet ;

Mme Amandine BOMMEL, Mme Inès GHADDAR de Verdi, bureau d'étude en charge des études relatives au projet d'aménagement de la RN141 ;

Mme Martine BEAUMARD, Maire de Hiersac

M. Jean Louis OLLIVIER, 1er adjoint au maire de Hiersac, responsable de la commission « Animation et vie locale » ;

M. Jacky PLANTIVEAU 3e adjoint au maire de Hiersac, responsable de la commission « travaux entretien des infrastructures et environnement »,

Mme Sylvie Yannick MOCOEUR, Maire de Moulidars.

M. Jérôme SOURISSEAU, président de la communauté d'agglomération du Grand-Cognac.

La réunion s'est tenue à la salle des fêtes de Hiersac de 18h à 20h. L'ordre du jour était le suivant:

- ▶ Accueil
- ▶ Rappel sur le projet
- ▶ Les participations à la concertation
- ▶ Les résultats de la participation : les expressions du public
- ▶ Le calendrier
- ▶ Temps d'échange

2 Mots d'accueil

Mme Bommel, représentante du bureau d'étude mandaté par le maître d'ouvrage pour réaliser les études, prend la parole pour accueillir les participants. Si cette réunion marque la clôture de la concertation, cette dernière se poursuit jusqu'au vendredi 2 juin 2023. Les registres en mairie et la plateforme en ligne restent accessibles et disponibles jusqu'à cette date. Les résultats globaux seront repris dans le bilan de la concertation.

L'objectif de cette réunion est de faire le bilan de la concertation et présenter les sujets abordés dans les différentes contributions et ateliers.

M. Duzelier, chef du service déplacements, infrastructures et transports à la DREAL Nouvelle-Aquitaine, représentant de l'Etat et de la maîtrise d'ouvrage, remercie Mme la Maire d'Hiersac pour l'accueil et rappelle l'objectif de la concertation qui est de permettre à tous de s'exprimer. Il rappelle les modalités de la concertation et la fin de la période de concertation le 2 juin 2023.

Rappel des modalités de concertation :

- ▶ des registres et les dossiers de concertation en mairies d'Hiersac, Moulidars et Saint-Saturnin
- ▶ Les panneaux d'affichage mis à disposition en mairie de Hiersac
- ▶ Des réunions et des ateliers de concertation (voir ci-dessus)
- ▶ Une page dédiée sur le site de la DREAL : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/concertation-du-public-projet-d-amenagement-de-la-r5841.html>

La concertation a révélé un consensus sur la nécessité de poursuivre les études sur la variante préférentielle, issue de la variante historique. La DREAL indique qu'elle a conscience des engagements pris par l'Etat dans le passé mais se doit de prendre en compte les évolutions réglementaires et environnementales actuelles. C'est dans ce contexte que sont menées les nouvelles études.

3 Contexte du projet

3.1 Rappel du contexte du projet

La RN141 est une route départementale qui traverse 3 départements sur un itinéraire qui a bénéficié d'une Déclaration d'Utilité Publique en 1996. Le tronçon entre Malvielle et Hiersac est le seul tronçon encore à 2 voies sur l'itinéraire. Nous pouvons considérer que certains travaux ont déjà débuté avec les acquisitions foncières de l'intégralité du foncier nécessaire pour le projet et les déblais qui aujourd'hui laissent une trace au Nord de Malvielle, dans la commune de Moulidars.

L'objectif final est donc d'aboutir aux travaux, pour améliorer la sécurité, la desserte, le cadre de vie aux abords de la RN141.

Le programme d'aménagement qui a été proposé se base sur les principes suivants :

- ▶ La mise à 2x2 voies du tronçon entre Malvielle et Hiersac.
- ▶ Un échangeur complet tourné vers Angoulême ;
- ▶ L'aménagement d'une aire de poids-lourds d'une cinquantaine de places ;
- ▶ L'aménagement de protections acoustiques ;

3.2 Point sur la concertation :

La concertation a eu lieu sur une durée d'un mois avec plusieurs outils mis à disposition :

- ▶ Panneaux d'exposition en mairie de Hiersac,
- ▶ Registres en mairies ;
- ▶ Réunions de démarrage et clôture ;
- ▶ 2 ateliers thématiques (mobilité/sécurité et agriculture/environnement) ;
- ▶ Contribution sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Ce sont environ 100 personnes qui ont participé à la concertation en présentiel, lors des différentes réunions et en ateliers (aux dates suivantes : 3, 10, 11 et 31 mai 2023).

17 Contributions ont été soumises sur le site internet. Elles sont consultables ainsi que leurs réponses.

Les expressions du public :

Il est possible de lister les premiers enseignements de ce qui a été dit lors des temps d'échange et de répondre aux questionnements des participants.

Au sujet de l'agriculture :

Une demande forte du rétablissement du franchissement au niveau de « la route du Touvent » a été exprimée par la grande majorité des agriculteurs et exploitants du territoire puisqu'il constitue l'un des seuls points de passage intermédiaire de la future déviation pour les engins agricoles.

Des habitants ont soulevé que ce passage est utilisé autant par les agriculteurs que par la faune et la flore locale. Ce point sera donc regardé de près dans les futures étapes de conception.

Les rétablissements et itinéraires de substitution ont largement été commentés et critiqués par les usagers.

Sur le secteur de Malvielle, il est demandé la création de haies le long de la déviation pour pallier les problématiques liées notamment aux nuisances visuelles.

Desserte et circulation :

La commune de Hiersac expérimentera, à l'été 2023, un plan de circulation interdisant le passage des poids-lourds à l'intérieur du bourg. Les services de la DREAL sont intéressés par un retour d'expérience une fois ce plan de circulation mis en exergue afin d'adapter le projet d'aménagement de la RN141 à ces résultats.

Il y a aussi la problématique des carrefours dans la commune de Hiersac. Au niveau du bourg, de nombreux carrefours se succèdent et posent problème du fait de leurs étroitesse, engendrant des difficultés de circulation pour les poids-lourds. La RD14 deviendrait une voie de substitution pour éviter que les poids-lourds passent dans le centre. Il a été proposé que les voies de substitution, au lieu de passer dans le centre de Hiersac, passent au nord de la RN141, derrière la déchetterie.

Mais cela pose la question de l'artificialisation des sols par la création de voies nouvelles. Une réflexion poussée à ce sujet sera réalisée.

Enfin, des attendus différents ont été exprimés quant au devenir du chemin des Anglais, au niveau de Saint-Saturnin et seront examinés.

Environnement et cadre de vie :

Dans un souci d'écologie, la question s'est posée sur le devenir des espèces et des habitats protégés le long de l'itinéraire, notamment au niveau du déblai. La DREAL assure que la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » sera appliquée afin de réduire les impacts du projet sur l'environnement.

Une contribution questionne l'intérêt d'un projet routier dans le contexte actuel. La DREAL assure que malgré l'argument environnemental, le projet est attendu et présente des enjeux autres, portant sur la qualité de vie et la sécurité notamment.

Enfin, les habitants de Moulidars, plus précisément ceux de Malvielle, ont insisté sur le besoin de sécuriser le secteur en attendant l'aménagement et la déviation car ce sont des problèmes actuels, qui ne peuvent plus attendre.

3.3 Les prochaines étapes :

Les prochaines étapes du projet, suite à la concertation, sont

- ▶ Réaliser le bilan de la concertation (courant été 2023) ;
- ▶ Faire évoluer le projet en prenant en compte les éléments évoqués lors des réunions et ateliers et les besoins des usagers et habitants ;
- ▶ Débuter la phase d'études préalables ;



Figure 1: rappel du calendrier du projet



4 Echanges avec les participants

Les échanges sont retranscrits ci-après par thématiques abordées lors de la séance de questions – réponses.

4.1 Les cheminements agricoles

Q : Un exploitant localisé au nord et au sud de la RN141 se demande comment se fera la traversée de la RN141 pour rejoindre la route de Champmillon.

R : Le projet routier ne propose pas de solution à l'ensemble des problématiques car chaque solution peut interagir négativement sur d'autres éléments du projet. De plus, il nécessiterait un budget trop important.

Q : Le passage au niveau du chemin du Touvent est très important pour conserver une accessibilité au franchissement de la RN141 pour les engins agricoles. Les exploitants insistent sur son utilité.

R : La suppression du chemin était une piste d'économie. Son importance a été clairement exprimée.

4.2 Le parking pour les poids-lourds

Q : Le parking poids-lourds est important et nécessaire, au regard des besoins, mais constitue un coût important. Pourquoi ne pas investir le budget dans un premier temps dans des aménagements liés à la sécurisation de l'itinéraire en attendant la finalisation de la déviation et retarder la mise en place de l'aire de stationnement pour poids-lourds ?

Un intervenant, lui-même camionneur, affirme que le modèle économique actuel dans ce corps de métier veut que les poids lourds deviennent de plus en plus mobiles, réduisant ainsi le besoin de stationner.

R : Le besoin de stationnement des poids lourds est un réel besoin qui ne peut pas être négligé au regard des enjeux de sécurité. Les avantages et les inconvénients de la réalisation de cette aire seront examinés.

M Sourisseau, président du Grand Cognac, ajoute qu'aujourd'hui un écart territorial existe entre l'absence d'aire de stationnement poids-lourds sur l'est du département de la Charente et une concentration à l'ouest, que cette aire vient encore creuser. La crainte est que cette aire constitue un frein budgétaire dans la réalisation du projet.

Q : Un Habitant constate que de nombreux poids lourds stationnent illégalement dans un espace forestier aux alentours de Cognac, témoignant d'un réel besoin.

4.3 La sécurité

Q : Un habitant de Malvieille se demande pourquoi les panneaux d'entrée de Malvieille ne sont pas plus visibles pour signifier l'entrée du hameau et ralentir les automobiles. Il propose notamment l'installation d'un radar pédagogique.

R : Mme le Maire de Moulidars confirme qu'un radar sera installé en juillet à Malvieille et il y a aura ensuite des aménagements ponctuels avec des passages piétons, des marquages au sol et des rétrécissements avec des Gabions. Une subvention importante serait accordée.

4.4 Autres interventions

Q : Les habitants de Malvieille vivent depuis des années dans l'insécurité et le danger. L'utilité publique majeure est donc de protéger Malvieille couplée à la fluidification du trafic entre Cognac et Angoulême.

Il considère que le gain de temps de 1,5 minutes sur le secteur ne suffira pas pour justifier de l'utilité de la 2x2 voies et propose de revenir à une 2x1 voie pour la déviation au nord de Malvieille pour notamment réduire le coût de l'infrastructure et espérer recueillir l'ensemble des subventions et des financements.

Actuellement certaines maisons sont à 250-500m de la RN141. Avec les nuisances induites par une 2x2 voies, ces nuisances seront accrues, malgré une réalisation en déblais de la 2x2, étant donné qu'aujourd'hui on entend les voitures arriver de loin.

Concernant l'aire de stationnement de poids-lourds, il considère que sa position à proximité du bourg constitue une nuisance sonore et sécuritaire (manœuvre des poids lourds à la sortie de l'aire).

R : Dans le cas d'espèce, l'enjeu gain de temps n'est pas le plus important et il peut y avoir d'autres motivations pour réaliser une 2x2 voies. Ici, les enjeux de sécurité et de cadre de vie sont importants. Le dossier de déclaration d'utilité publique doit aborder différentes hypothèses, les comparer et étudier les impacts.

La proposition d'une 2x1 voie seule pourrait être difficilement justifiable. Une section de 11km de tronçon en 2x1 voies sera délicate à faire accepter par les conducteurs, car cela constitue un temps d'attente important pour les usagers. Elle est peut être envisageable avec des créneaux de dépassement sur le tronçon.

Q : Pourquoi doit-on justifier de l'utilité publique alors qu'elle a déjà été justifiée dans la première Déclaration d'Utilité Publique de 1996 ?

R : La DUP est devenue caduque, ce qui nécessite la reprise des études, de façon plus approfondie pour répondre aux nouvelles réglementations, plus contraignantes que les décennies précédentes.



5 Clôture

M. Duzelier clôture la réunion en rappelant les prochaines étapes du projet.

Premièrement, un bilan de la concertation sera publié sur le site de la DREAL.

Les études d'opportunité seront finalisées cet été avec les résultats de la concertation et des besoins et une nouvelle phase liée aux études préalables débutera.

Il remercie les habitants et les acteurs pour leur participation. Il assure que la concertation se poursuivra, notamment avec les collectivités.

« Ce qui nous anime c'est de faire avancer cette opération au plus vite et au mieux possible »

6.9 Tableau de recueil des contributions internet et les réponses du maitre d'ouvrage

Nom	Statut	Commune de résidence	Je m'exprime	Réponse DREAL
DUGAND	Particulier	Hiersac	<p>Bonjour Madame Monsieur</p> <p>Le positionnement de l'échangeur d'accès à la future 2x2 voies est prévu entre Hiersac et Saint-Saturnin . Actuellement un semi-remorque arrivant de Sireuil traverse Hiersac tout droit jusqu'à l'accès à la 141 au niveau du carrefour de la route menant à Rouillac & à la déchetterie . Cet accès sera fermé et le semi devra donc tourner à droite quelque part dans Hiersac pour accéder au futur échangeur . Impossible pour lui au carrefour du magasin Vival .Il devra donc contourner la place Louis Larrieu puis passer devant la boulangerie avec trois virages en angle droit dont deux nécessiteront pour ouvrir l'angle d'être en pleine gauche à la sortie ou à l'entrée du virageet je ne vous parle même pas de l'état du macadam lors des grosses chaleurs avec le ripage sur le sol des pneus d'un semi en pleine charge ! Ne serait-il donc pas judicieux d'ajouter au projet la création d'une simple bretelle d'accès à la future 2x2 voies au niveau du carrefour actuel de la route menant à Rouillac & à la déchetterie ?</p> <p>Cordialement Yves Dugand</p>	<p>Bonjour,</p> <p>L'ajout d'une seule bretelle d'accès à la future 2x2 voies au niveau du carrefour de la RD14 paraît difficile techniquement compte tenu de l'exiguïté des terrains et contraire aux règles de l'art. Mais la question de la circulation des poids lourds, comme des véhicules légers, dans le bourg de Hiersac est bien enregistrée. Sur ce point, l'expérimentation d'une modification de la circulation de poids lourds mise en place par la commune de Hiersac dans les prochaines semaines devrait être riche d'enseignements. L'étude d'opportunité va être actualisée sur ce point.</p> <p>Cordialement, l'équipe projet.</p>
DUGAND	Particulier	Hiersac	<p>Bonjour Madame Monsieur</p> <p>J' ai trouvé ce document émanant de vos services où on y voit en rouge un prolongement de la route venant de Chateaneuf , coupant tout droit aux abords extérieurs de Hiersac pour rejoindre la rn 141 avec une bretelle d'accès , ce qui permettrait de canaliser les PL hors du centre de Hiersac et ce qui serait très bien à la fois pour les habitants et les chauffeurs engagés dans des manœuvres quasi impossibles pour des semis en centre -ville de Hiersac . Or je n' ai pas souvenir qu' on en ait parlé à la réunion de Mercredi . Ce projet a-t-il été abandonné ? C' était pourtant une excellente solution .Je demande qu' on en reparle .</p> <p>Cordialement Yves Dugand</p> <p>PS : désolé mais je n' arrive pas à joindre votre document à mon courrier . je vais le faire parvenir à la Mairie de Hiersac</p>	<p>Bonjour, Il est bien prévu effectivement un rétablissement de la RD14 par l'ouest du bourg de Hiersac. Cordialement, l'équipe projet.</p>
DUGAND	Particulier	Hiersac	<p>Bonjour Madame Monsieur</p> <p>Pour pallier un petit peu au réchauffement climatique et diminuer la pollution de la future 4 voies , serait-il possible de planter , derrière les glissières de sécurité , tout au long de la liaison Malvieille-Hiersac , une haie d' arbre des deux côtés de la route ? Et aussi , bien évidemment sur l' aire de repos prévue pour 50 PL .</p> <p>Cordialement Yves Dugand</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Des aménagements paysagers sont bien prévus dans le cadre du projet mais ne sont pas encore définis à ce stade des études. Une attention particulière sera portée sur ce point et sera présenté dans le cadre du dossier d'enquête publique.</p> <p>Cordialement, l'équipe projet.</p>
BAUD	Particulier	Hiersac	<p>Au niveau de Hiersac, la N141 est très proche du Bourg, ce qui constitue une caractéristique très particulière. Un bruit de fond permanent accompagne notre population matin, midi et soir. Aujourd'hui, vous envisagez une 4 voies autorisant les 110 km/h, avec possiblement 4 véhicules passant quasi en même temps au lieu de 2 actuellement. A ce propos, les études du Traffic présentées montrent des moyennes, mais les nuisances réelles, elles ne sont pas moyennes notamment lorsqu'elles sont fortes comme durant les ponts de mai ou les périodes estivales d'été. Très clairement, dans tous les cas, la nuisance va être très amplifiée et se sera sans doute en dessous des normes exigeant une protection acoustique. Ce projet de 4 voies est donc inacceptable. Tout ça, pour gagner quelques minutes sur les derniers petits km qui ne sont pas en 4 voies, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Les questions de sécurité et de confort de la population peuvent être traitées de façon décorrélées: il faut renoncer au doublement des voies, il faut installer une glissière centrale de séparation, il faut conserver, sécuriser et améliorer les accès à la N 141 depuis Hiersac (l'échangeur prévu direction Angoulême va déséquilibrer les circulations à l'intérieur du Bourg), il faut rétablir après toutes ces décennies, l'accès au départementales coupés par la RN 141 et enfin, il faut réaliser le contournement de Malvieille sur le terrassement déjà préparé mais pas en 4 voies. C'est bien le moins que l'on doit aux populations qui ont subi toutes les nuisances durant des décennies, scandaleusement sans aucune compensation. La proximité des populations interdit l'hypothèse 4 voies et les 110 km/h, sur l'ensemble du secteur Hiersac- Malvieille. Depuis toutes ces années, y a t-il eu des études d'impacts sur la santé de la population du fait de la pollution sonore mais aussi de celle aux particules fines impliquée dans près de 250 000 décès/an en Europe ? L'installation d'une aire de repos pour les poids lourds (une cinquantaine) à proximité du Bourg est impensable sur le plan sanitaire. Chacun sait, que les chauffeurs ont souvent besoin de faire tourner les moteurs à l'arrêt... Quel est le bilan carbone prévisionnel du projet présenté ? Aucune information n'a été donnée sur ce sujet lors de la concertation, la veille de l'annonce du plan vélo par le gouvernement. S'il y a 100 millions d'euros à dépenser d'argent public, alors sécurisons l'ouvrage existant, contournerons Malvieille et prenons des mesures immédiates pour soulager les habitants et avec les économies réalisées sur le projet initial, réfléchissons à créer une voie cyclable permettant de rallier Angoulême en retrouvant, par exemple la coulée verte de la Charente pour les vélos ordinaires, ceux à assistance électrique et pourquoi pas pour les vélos cargos... Peut-être cela permettra-t-il le développement de nouvelles activités économiques dans nos villages, autour de cette nouvelle, très ancienne mobilité? Faisons des contraintes climatiques et du stress énergétique déjà lui aussi bien engagé en Europe, une opportunité pour se désintoxiquer des énergies carbonées et s'inscrire dans un projet de société souhaitable et résilient plutôt que de poursuivre les vieilles recettes du toujours plus vite, sans nous préparer aux dérèglements climatiques déjà engagés et qui vont s'intensifier, avec au bout et ce plutôt rapidement, la certitude d'une très grave récession si l'on s'acharne dans ce type de projets. Décidément ce</p>	<p>Bonjour,</p> <p>C'est un sujet de fond, il y a des questions de sécurité et de cadre de vie qui méritent d'être regardées de près. Les prospectives sont prises en compte notamment par rapport à la stratégie bas carbone nationale qui donne des solutions pour faire évoluer les pratiques : électrification de la flotte de véhicules, véhicules moins émetteurs, mobilités douces etc. Quand on prend en compte les aspects du projet, soit la sécurité, le trafic et le cadre de vie, le projet est encore un projet utile. La question du bruit sera traitée dans le cadre du projet, il faudra mettre en place des protections acoustiques car une route à 110 km/h fait plus de bruit qu'une route à 90km/h. Nous avons une obligation de résultat : toute route est soumise à des réglementations auxquelles elles doivent répondre en termes notamment de valeurs limites de bruit. Concernant le bilan carbone il sera calculé dans la suite des études.</p> <p>Cordialement, l'équipe projet.</p>

projet de RN 141 en 4 voies sur le secteur Hiersac-Malvieille est une extravagance anachronique et à bien considérer les enjeux climatiques, il s'agit d'un projet tout à fait irresponsable.

Dugand	Particulier	Hiersac	Bonjour Madame , Monsieur Dans certains départements le macadam de la route n' est pas noir mais de couleur claire . Si la raison est purement esthétique , n' en parlons plus mais si la raison est de lutter contre le rayonnement solaire et le réchauffement climatique ET SI il est prouvé que cela est efficace , il serait peut-être alors judicieux de faire de même pour le macadam de la future 4 voies? Cordialement Yves Dugand	Bonjour, Les matériaux bitumineux de couleur clair sont surtout utilisés pour des voies douces. Ceux utilisés pour les routes à fort trafic restent de couleur noir pour des questions techniques. Cordialement, L'équipe projet.
Habouzit	Particulier	Saint-Yrieix sur Charente	L'aménagement serait une bonne chose. L'axe de malvieille est très passant et dangereux avec son carrefour. Il y a régulièrement des accidents car beaucoup s'impatiente. Avec un aménagement la circulation serait plus fluide et moins dangereuse.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
BAJOT	Particulier	Mouldars	Ce projet à divisé la commune en 1994. Et rien n'avance comme d'habitude. Je pense que je serais sous terre quand le projet aboutira. L'état attend un terrible accident. Bus scolaire coupe cette nationale.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
MOULIN	Particulier	Hiersac	Bonjour en général quand une déviation est créée, elle ne passe pas au raz des habitations. le raccord Pi17 vers d14 est tracé au bout des jardin des habitations situées allée des vignes ainsi que d'une autre habitation route de Mouldars. je pense qu'il est tout à fait possible de décaler cette déviation d'une centaine de mètres vers l'ouest pour atténuer les pollutions (bruit et échappements de camions). Cordialement	Bonjour, Le report de la déviation de la RD14 100 mètres vers l'ouest dans les champs est susceptible aussi d'impacter l'agriculture et l'environnement. Par ailleurs, la RD14 est une route à faible trafic. Aussi, la déviation sera maintenue. Néanmoins, son tracé pourra être étudié pour être calé avec précision de telle sorte qu'il ménage un espace de transition de quelques mètres entre les propriétés bâties de l'allée des vignes et la route. Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
	Particulier	Mouldars	L'urgence de la déviation de Malvieille est une réalité. Tous les jours je dois prendre la RN 141 direction Cognac et c'est de plus en plus difficile pour traverser et je dois prendre des risques car aucun véhicule ne circule à 50 Km/h. Depuis quelques années le nombre de véhicule (camion) a beaucoup augmenté.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
JOUBERT	Particulier	Jarnac	Depuis 1994 que le projet à été validé, il est inadmissible que l'on est attendu aussi longtemps pour ressortir ce projet. Le constat est simple nous sommes dirigé dans le département par des politiciens de tous bord incompetents . Le tracé historique devrait être maintenu , mais combien de temps faudra il attendre alors que le flux de circulation augmente et que la facture final va grimper, et pour ne rien arranger , les associations de défense de la nature vont comme de coutume chercher un prétexte pour repousser les travaux. Cela fait quarante ans que j'emprunte cette route pour mon travail et je pense qu'on est pas prêt de voir ce tronçon terminé.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
	Particulier	Jarnac	Bonjour, Je ne trouve pas que le projet soit opportun, utile et nécessaire. En effet, plusieurs arguments apparaissent : - Le cout énorme de ce projet serait plus utile à d'autres domaines, comme la santé qui en a grandement besoin (en référence la LGV qui a coûté des millions d'euros et détruit l'environnement pour peu de circulation). - Malgré la 2*2 voies, les gens continueront de ne pas respecter le code de la route et il y aura toujours des accidents. - Pas de gain de temps car un long détour devra être fait. - Plus d'essence consommée avec un augmentation de la vitesse. - Destruction de la nature. - Des habitations rasées. Merci. Cordialement,	Bonjour, C'est un sujet de fond, il y a des questions de sécurité et de cadre de vie qui méritent d'être regardées de près. Les prospectives sont prises en compte notamment par rapport à la stratégie bas carbone nationale qui donne des solutions pour faire évoluer les pratiques : électrification de la flotte de véhicules, véhicules moins émetteurs, mobilités douces etc. Quand on prend en compte les aspects du projet, soit la sécurité, le trafic et le cadre de vie, le projet est encore un projet utile. Par ailleurs, l'emprise du projet est analysé selon la démarche éviter/réduire/compenser, pour aboutir au tracé ayant un impact moindre sur la consommation d'espaces naturels. Cordialement, L'équipe projet.
HERMAN	Particulier	LE VEURDRE	Bonjour, La variante déviation longue de Malvieille est de loin la meilleure, les acquisitions sont déjà réalisées ainsi qu'une bonne partie des terrassements. Cette solution est la plus logique, le tableau d'analyse multicritère des alternatives en page 31 du dossier de concertation le montre très clairement. La solution d'un aménagement de la traversée de Malvieille ne résoudrait ni les nuisances pour les riverains, ni celles pour les usagers de la route, pour un prix assez proche des autres solutions au final. La variante déviation courte de Malvieille, ne permet pas réutilisé les terrassements déjà effectués et causera plus de nuisance aux riverains que la solution dite "longue" en raison de sa plus grande proximité avec l'agglomération. De plus, celle-ci obligera à de	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.

nouvelles acquisitions foncières et causera une désorganisation dans le parcellaire agricole qui avait été restructuré à l'occasion du premier projet. Enfin, celle-ci, comme la solution citée dans le précédent paragraphe (aménagement de la traversée de Malvieille), auront les mêmes effets sur la faune et la flore qui ont potentiellement recolonisé la zone de terrassements puisque dans les deux cas, il est prévu de reboucher ces derniers, ce qui de facto fait perdre le très maigre intérêt écologique que pourraient hypothétiquement avoir les solutions "aménagement de la traversée de Malvieille" et "variante déviation courte de Malvieille".

En résumé, comme dit au début de mes propos, la solution "déviation longue de Malvieille" est la meilleure solution de toutes. Cordialement.

SOURISSEAU	Communauté	Cognac	<p>Cet axe est sous-dimensionné et particulièrement vétuste sur notre territoire. Les habitants, les usagers de la route, les acteurs économiques et les élus attendent la mise à deux fois deux voies des onze kilomètres de la RN 141 sur son tronçon Ouest depuis plus de 30 ans. En effet, l'aménagement de cet axe entre Malvieille et Hiersac a déjà fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP). Un décret du 12 septembre 1996 déclarait d'utilité publique et urgent les travaux d'aménagement à deux fois deux voies de la section de la RN 141 entre Cognac et Chasseneuil-sur-Bonnieure. Sur la partie La Vigerie-Malvieille, plusieurs phases de concertation et de présentation au public ont eu lieu, mais, faute de démarrage des travaux et malgré sa prorogation en 2006, la DUP est devenue caduque en 2011. L'enjeu de sécuriser l'axe routier ainsi que ses intersections est primordial pour assurer la sécurité routière et le confort des usagers de la RN 141, pour améliorer le cadre de vie des riverains de l'axe actuel, pour fiabiliser les temps de parcours et pour améliorer la desserte et l'accessibilité du territoire, notamment pour les acteurs économiques. Le 15 février 2023, l'État a publié une déclaration d'intention et a décidé de relancer les études précédemment établies. Dans le cadre de cette procédure, et selon les modalités prévues à l'article L. 121-16 du code de l'environnement, une concertation publique, dont les résultats ne seront communiqués au mieux qu'à la fin de l'année 2023, sera réalisée à partir du 3 mai 2023. Lors de cette concertation, trois tracés distincts seront présentés et étudiés. L'examen de deux nouvelles alternatives, une variante au Nord et un simple aménagement sur place sans contournement, supposent de nouvelles acquisitions foncières, un réaménagement du foncier, ou encore une modification du milieu agricole et ce, alors même qu'un tracé propice et préférentiel a été étudié, approuvé et déclaré d'intérêt général. Les élus de Grand Cognac considèrent que l'utilisation du tracé existant Nord correspond, au regard du territoire et de ses enjeux, à l'unique choix possible et cohérent. Un décaissement de la zone a déjà été effectué et la dénaturation est grandement réalisée, sur la base d'un aménagement du foncier agricole grâce à des expropriations finalisées (notamment de maisons de particuliers). Lors du diagnostic, un projet d'aire de repos a été esquissé par les services de l'Etat. Bien qu'intéressant, ce projet, qui demande une DUP ad hoc sur la base d'études environnementales et foncières totalement nouvelles nécessitant de nombreuses années, n'est pas indispensable dans l'immédiat puisque les deux pôles économiques desservis, Angoulême et Cognac, se trouvent à proximité de la route nationale ou de l'autoroute A10 déjà bien pourvues en haltes de services. Le calendrier proposé par les services de l'Etat fait mention : d'une « phase de conception en amont » de 2023 à 2025, comprenant la concertation, les études préalables, l'étude d'impact, l'autorisation environnementale et la déclaration de projet ou déclaration d'utilité publique, - suivie d'une « phase de conception détaillée » s'étendant de 2026 à 2027 et concernant les acquisitions foncières complémentaires et éventuelles, les autres procédures, les études d'avant-projet et projet, la consultation des entreprises et les travaux de libération des emprises. Ce calendrier imprécis et incertain compromet le démarrage des travaux et écarte le financement des études lourdes sur le Contrat de plan Etat-Région (CPER) actuel (2021-2027) dont la revoyure est en cours de négociation entre juin et octobre 2023. Les membres du conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité par 83 voix Pour et 2 Abstentions (Mme Marie-Jeanne VIAN, et M. Patrice VINCENT) :-APPROUVENT l'utilisation du tracé déjà établi pour la mise à deux fois deux voies de la RN 141 entre Malvieille et Hiersac, approuvé et déclaré d'intérêt général, sans étude de nouveaux tracés, afin de ne pas retarder les échéances initialement fixées pour la réalisation des travaux.-DECIDENT DE DEMANDER aux services de l'État le lancement immédiat des études pour le contournement Ouest de Cognac et, dans le même temps, le lancement d'une étude sur les aménagements nécessaires pour fluidifier les flux traversant l'agglomération de Cognac.-SOLLICITENT l'inscription d'une première phase de travaux dans le volet mobilité 2023-2027 qui sera intégré au CPER 2021-2027 et le financement des études pré-opérationnelles et détaillées (étude d'impact, APS, APD, etc.).-DECIDENT DE REPORTER l'étude de la création d'une aire de repos.-AUTORISENT le président à signer tout document à cet effet. Le Président de Grand Cognac - Jérôme SOURISSEAU</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte.</p> <p>Cordialement, L'équipe projet.</p>
	Particulier	Saint-Yrieix sur Charente	<p>Je soutiens le projet d'aménagement de la RN 141 entre Hiersac et Malvieille. Il n'est pas très long à prévoir, vient en continuité des 4 voies existantes avant et après ce tronçon, le tracé est déjà réalisé et il permettrait de dévier des carrefours accidentogènes et un lieu-dit avec des habitations en bord de route. Il y a une forte circulation de camions, voitures, camping-cars et artisans sur cette route. Il est très fréquent de croiser un accident sur cette portion de route causant des ralentissements et bien évidemment de la casse ou des blessures/décès. C'est une route fréquentée pour les déplacements domicile/travail, moi-même je la prends tous les jours entre St Yrieix et Jarnac, mais également pour le fret, les vacanciers allant à la plage, les artisans et commerciaux naviguant entre Angoulême et Cognac. Il n'y a pas de contrainte technique particulière pour réaliser ce tronçon, ça ne viendrait pas particulièrement accroître une gêne aux riverains au contraire.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte.</p> <p>Cordialement, L'équipe projet.</p>
BRIQUET	Particulier	Hiersac	<p>La commune a fait faire des travaux sur l'actuelle RD14 afin de limiter la vitesse souvent excessive des véhicules qui arrivent de Chateaufort sur Charente (ralentisseurs, retrecissement de chaussée). Dans le nouveau tracé prévu de la RD14, les courbes seront réduites et plus larges ce qui aura tendance à inciter à maintenir une vitesse excessive. Les riverains de l'allée des vignes souhaiteraient un rond-point à l'intersection de la nouvelle RD14 avec la route de Chateaufort et la route " champ de bonnaud" . ce rond point permettrait de sécuriser la vitesse en arrivée sur l'agglomération et de sécuriser l'accès à la RD14 depuis HIERSAC (route de Chateaufort) et depuis la route "champ de bonnaud".</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. La nouvelle RD14 sera aménagée avec des caractéristiques routières permettant de circuler à 80 km/h s'agissant d'une déviation du bourg. Le traitement du carrefour entre l'ancienne et la nouvelle RD14 sera étudié dans les études ultérieures.</p> <p>Cordialement, L'équipe projet.</p>

GRIGNON	Maire	Vibrac	<p>Bonjour, Mon conseil municipal se joint à moi pour nous exprimer sur ce projet. Nous avons choisis la "Solution préférentielle : Variante déclarée d'utilité publique de Malvieille et aménagement sur place de Hiersac". Il faut reconnaître qu'il est très difficile de traverser cette N141. Le bus scolaire de notre école primaire(Sivos Mouldars -Vibrac) emprunte cette voie dangereuse.</p> <p>En espérant que ce projet vois le jour rapidement.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte.</p> <p>Cordialement, L'équipe projet.</p>
BOUCHERON	Particulier	Mouldars	<p>Il est indispensable que le contournement de Malvieille soit réalisé très rapidement. La traversée de la RN141 venant de Mouldars en direction de Cognac est un véritable calvaire, surtout aux heures de grosse affluence. Il m'arrive certains matins de rester 10 minutes au stop avant de pouvoir m'engager direction Cognac. Le plus surprenant, c'est la peur du gendarme. En effet, depuis plusieurs semaines, la gendarmerie se stationne régulièrement le matin devant les silos et là... Tout le monde circule au ralenti. Impossible de traverser !!! Je ne suis pas certaine que l'installation d'un radar change grand chose. Je pense même que cela va aggraver la dangerosité. Et je ne parle même pas des véhicules qui doublent par la droite lorsqu'un véhicule veut tourner à gauche. Certains ne ralentissent même pas, même si un véhicule est déjà arrêté au stop de la route de Rouillac. Il est aussi indispensable de réduire les nuisances sonores des riverains de Malvieille. Je me demande comment ils font pour supporter le passage de tant de véhicules devant leurs fenêtres. Et la poussière... Et les piétons qui doivent traverser la route pour prendre le bus. Pense t-on à nos enfants ?! Un passage piéton a été tracé au sol mais aucune signalisation lumineuse est installée pour avertir les automobilistes.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. La DIRA travaille au quotidien pour améliorer la sécurité, en attendant le démarrage des travaux d'aménagement de la RN141. Les problèmes de sécurité ont été remontés à la Sous-préfecture de Cognac qui coordonne actuellement des réflexions en lien avec la DIRA et les élus afin de proposer des solutions concrètes.</p> <p>Cordialement, L'équipe projet.</p>
CARPENTIER	Particulier	Mouldars	<p>Bonsoir, Pourriez-vous nous indiquer l'augmentation du trafic depuis le début du projet de passage à 2 fois deux voies (1994), avec le détail tous les 5 ans? Merci pour votre prise en compte de ma question Bien cordialement</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Les niveaux de trafics de la RN141 de 2008 à 2022 sont disponibles sur le site internet de la DIR Atlantique. La station de comptage la plus proche du projet est la station Siredo (Système Informatisé de Recueil de DONnées) de Bourras. Les niveaux de trafic enregistrés à cette station augmentent régulièrement jusqu'en 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 2008 12 398 véhicules ont été enregistrés dont 1 066 poids-lourds par jour en moyenne, - en 2015 14 429 véhicules ont été enregistrés dont 1 263 poids-lourds par jour en moyenne, et sont stables depuis : - en 2022 14 732 véhicules ont été enregistrés dont 1 458 poids-lourds par jour en moyenne. <p>Cordialement, L'équipe projet.</p>
DELETTRE	Particulier	Mouldars	<p>Pour le projet décidé il y a quarante ans et dont le terrassement a déjà été commencé</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte.</p> <p>Cordialement, L'équipe projet.</p>
BRIQUET	Particulier	Hiersac	<p>bonjour, vous nous avez déclaré être déjà propriétaire de tous les terrains nécessaires pour l'aménagement. pouvez vous nous donner la liste des parcelles cadastrales que vous avez pour ce projet sur Hiersac et autour de la commune ? merci pour votre réponse</p>	<p>Bonjour,</p> <p>L'Etat est effectivement propriétaire des parcelles correspondant au projet déclaré d'utilité publique en 1996. Ces informations figurent au cadastre . Nous vous remercions pour votre contribution.</p> <p>Cordialement, l'équipe projet.</p>
	Particulier	Mouldars	<p>Bonjour, Suite à la concertation publique sur le projet d'aménagement de la RN141, j'ai constaté que pour ce qui concerne les habitants de Mouldars, l'accès à cette RN141 ne pourra se faire que par l'échangeur déjà existant de Mérignac ou bien en empruntant l'actuelle route et traverser la commune de Hiersac pour atteindre l'échangeur prévu à hauteur de la Croix du Fils. Il aurait peut-être été opportun d'envisager un échangeur à hauteur du Bois de la Cour pour les habitants de Mouldars ainsi que la desserte de la route de Chateauneuf. D'autant que l'équipe municipale de Hiersac prévoit un aménagement du centre bourg avec une circulation à sens unique de la rue de Cognac et des rues alentour de la place Louis Larrieu.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Votre contribution met en évidence la problématique de circulation sur le bourg d'Hiersac, notamment pour les poids-lourds et les engins agricoles. L'intérêt d'un dispositif d'échanges à l'ouest de Hiersac sera étudié dans ce cadre.</p> <p>Cordialement, l'équipe projet</p>
DUGAND	Particulier	Hiersac	<p>Bonjour Madame Monsieur Le projet actuel situe l' échangeur très à l' Est de Hiersac obligeant la mise aux normes de la route de Tarsac depuis l' échangeur jusqu' à la route de Rouillac et , côté Hiersac la mise aux normes de la route qui mène au souterrain soit sur ma photocopie du plan environ 5 cms de route à retravailler .Si on mettait l' échangeur à l' Ouest de Hiersac , au bout du prolongement de la route venant de Chateauneuf tirant en direct vers la RN 141 , il serait alors à 1 cm 1/2 de la route de Rouillac sur ma photocopie : 1cm1/2 contre 5 cms , y a pas photo !!! L' économie financière réalisée permettrait de faire cette " déviation " Ouest de Hiersac . De plus l' échangeur Est pourrait alors soit être supprimé soit être réduit à de simples bretelles d' accès-sorties sans rond-point giratoire . Économie supplémentaire pour financer la déviation Ouest .Par ailleurs on pourrait récupérer le budget du parking pour 50 camions en annulant ce projet qui n' est pas PRIMORDIAL pour Hiersac , qui a un énorme impact environnemental (immense surface macadamisée) et qui va très rapidement devenir obsolète et inutile : aujourd'hui les transporteurs veulent optimiser le rendement</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Votre contribution met en évidence la problématique de circulation sur le bourg d'Hiersac, notamment pour les poids-lourds et les engins agricoles. L'intérêt d'un dispositif d'échanges à l'ouest de Hiersac sera étudié dans ce cadre.</p> <p>Cordialement, l'équipe projet</p>

de leurs camions en les faisant rouler en continu avec deux chauffeurs qui du coup n'ont plus besoin de parking où s'arrêter dormir huit heures d'affilée !!!! Cet accès par l'Ouest ferait la joie des chauffeurs qui n'auraient plus à négocier les rues étroites de Hiersac et la joiedes habitants qui n'auraient plus les nuisances du trafic routier des PL .Je m'étonne que cette option ne vous intéresse pas plus que ça car elle me semble être la réponse la plus logique aux problèmes de la circulation à Hiersac et j'en arrive à me demander si les dés ne sont pas pipés . J'ai la triste impression que votre projet actuel me semble déjà actéet la soi-disante concertation a lieu parce qu'elle est obligatoire ...mais c'est du pipeau !

Cordialement
Yves Dugand

MOULIN	Particulier	Hiersac	<p>Bonjour,</p> <p>1°) Le tracé Pi17 vers D14 (ouest Hiersac) est exactement celui de l'étude de 1996 alors qu'à l'époque les maisons de l'allée des Vignes n'existaient pas. Cette route est prévue à 80km/h et passerait au ras des jardins...Ce n'est pas anodin quoiqu'on en dise à propos d'un trafic modéré. Sans oublier la dépréciation financière immobilière qui en découlerait. Donc pourquoi un tracé un peu plus éloigné des habitations (allée des Vignes et celle qui est route de Moulidars) n'a pas été envisagé dès le début de cette nouvelle étude? J'espère que ce point ne sera pas oublié car pour quelques dizaines de mètres, la donne serait totalement différente tant pour le bien-être des riverains que pour la valeur du foncier. Et cet espace pourrait être végétalisé utilement (pourquoi pas des chênes truffiers ou autre?)</p> <p>2°) M.Briquet a justement évoqué le bien fondé d'un rond point pour des questions de sécurité, à l'intersection de la nouvelle RD14 avec la route de Chateauneuf et la route « champ de bonnaud » (4 branches). On ne demande pas un rond point « design », mais un simple rond point bien plus efficace que des « bananes ». Lors de la réunion du 31/05, il m'a semblé que notre préoccupation n'a pas interpellé plus que ça. Donc je vous invite à passer quelques heures à cet endroit pour vous faire une idée de notre vécu. Cordialement.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Une attention particulière sera portée sur ce point et sera présentée dans le cadre du dossier d'enquête publique.</p> <p>Cordialement, L'équipe projet.</p>
BRIQUET	Particulier	Hiersac	<p>sujet : Constuction d'une déviation de la RD14 à l'ouest de Hiersac</p> <p>L'objectif initial de cette portion de route était de relier directement la RD14 à la RN141 sans passer par le bourg de Hiersac sur un échangeur à l'ouest de Hiersac. Le seul échangeur étant désormais à l'est de Hiersac et les crédits étant limités pour faire un "périphérique" de hiersac, est ce que cette portion de route est vraiment nécessaire ?</p> <p>En effet, les routes existantes sont adaptées au trafic actuel et les différents scénarios expliqués n'apportent pas de plus values significatives dans la traversée du bourg ou dans l'amélioration de la sécurité. Par contre, le cout de cette route est très élevé et pourrait être affecté à des améliorations autres.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>L'option du rétablissement de la RD14 à l'ouest de Hiersac est justifiée au vu des difficultés de circulation et de manœuvre dans le bourg de Hiersac.</p> <p>Cordialement, l'équipe projet.</p>

6.10 Recueil des contributions des registres en mairie et les réponses du maître d'ouvrage

6.10.1 CONTRIBUTIONS EN MAIRIE DE HIERSAC



Déviation RN 141 Hiersac/Malvieille

Thématique environnement.

Question :

Est-ce qu'il est prévu l'équipement paysagé des ronds-points de l'échangeur ?

Budgétisé ? Prise de contact avec les différents acteurs des aménagements urbains ?

Pour mémoire : Au siècle dernier, il avait été étudié, ou tout au moins projeté, l'aménagement de l'échangeur pour valoriser le tourisme de notre pays.

La communication d'alors, et toujours actuelle, étant « Hiersac, porte du pays de Cognac », il avait été imaginé ou rêvé dans un premier temps une allégorie identitaire par la construction ou par la récupération d'un porche en pierre d'architecture typique de notre région et des fragments de nature viticole pour occuper cet espace. Un emblème local symbolique avec une double fonction informative et territoriale.

C'est peut-être très tôt, mais du fait de la lourdeur des mécanismes de la décision, pour légiférer et attribuer, par exemple le 1% artistique aux ronds-points, si cela existe toujours, il est sans doute bon de le rappeler au maître d'ouvrage.



Déviation RN 141 Hiersac/Malvieille

Thématique environnement.

Question :

Au niveau de l'ouche de Lara à Hiersac. (entre P17 et P18)

Une partie du raccordement des deux tronçons de route départementale D14 doit se faire dans cette parcelle acquise par l'état.

Il avait été prévu, mais cela n'apparaît pas sur les nouveaux plans, un merlon de 3,00 m entre la déviation actuelle, qui va être décaissée et ce tronçon de la D14.

L'autre partie de cette parcelle, entre la D14 et le chemin du parc devait être végétalisée ; Qu'en est-il ?



Sujet : Pour info
De : yves.dugand <yves.dugand@sfr.fr>
Date : 04/05/2023, 09:55
Pour : accueil@hiersac.fr

Bonjour Madame La Maire
Je vous fait parvenir pour info le texte que j' ai envoyé à la concertation pour la future 2x2 voies . Peut-être vous intéressera-t-ilou pas !
Cordialement .
Yves Dugand

Bonjour Madame Monsieur
Le positionnement de l' échangeur d' accès à la future 2x2 voies est prévu entre Hiersac et Saint-Saturnin .Actuellement un semi-remorque arrivant de Sireuil traverse Hiersac tout droit jusqu'à l' accès à la 141 au niveau du carrefour de la route menant à Rouillac & à la déchetterie . Cet accès sera fermé et le semi devra donc tourner à droite quelque part dans Hiersac pour accéder au futur échangeur . Impossible pour lui au carrefour du magasin Vival .Il devra donc contourner la place Louis Larrieu puis passer devant la boulangerie avec trois virages en angle droit dont deux nécessiteront pour ouvrir l' angle d' être en pleine gauche à la sortie ou à l' entrée du virage et je ne vous parle même pas de l' état du macadam lors des grosses chaleurs avec le ripage sur le sol des pneus d' un semi en pleine charge ! Ne serait-il donc pas judicieux d' ajouter au projet la création d' une simple bretelle d' accès à la future 2x2 voies au niveau du carrefour actuel de la route menant à Rouillac & à la déchetterie ?
Cordialement
Yves Dugand
Hiersac

NOM: Sauvaitre
PRENOM: Jean - Marie
AGE: 64 ans
VILLE: Hiersac

Questions / Observations

Au niveau du pont vent de la route de Rouillac la largeur de la D6 vent de châteaufort de la D14 allant à Rouillac devant être celle restée par les précédents études et non pas suivre le chemin en S du chemin du fossé - elle doit être droite et sans à un stop.

NOM: Ricou
PRENOM: Marie
AGE:
VILLE: CHANTILLON / Hiersac

Questions / observations:

Résident sur la hauteur du lieu dit Barboulay, nous nous questionnons sur les futures nuisances sonores en passant de Sokm/h à Makm/h. Est ce que des dispositifs sont prévus ?

Travaillant sur Cognac, est ce qu'il est prévu de dévier la nationale par pouvoir s'insérer et sortir en toute sécurité. Il serait bien de prévoir un échangeur au niveau de Hiersac afin d'éviter d'avoir à aller sur St Saturnin de Bourzac pour accéder à la Nationale.

NOM: BAUD
PRÉNOM: Louisa
ÂGE: 58 ans
VILLE: HIER SAC

Questions / Observations:

La route de contournement, pour ceux qui arrivent de CHATEAUNEUF, devrait se faire

- par le Nord de HIER SAC et non pas par l'ancienne N141 pour des raisons de sécurité. C'est tout simplement impensable. On n'imagine pas les engins agricoles traverser ~~la route~~ ~~les~~ ~~voies~~ ~~de~~ ~~ce~~ ~~type~~

NOM: BAUD
PRÉNOM: Patrick
ÂGE: 63 ans
VILLE: HIER SAC

Questions / Observations

- Pour les nuisances sonores: La N141, en amont, en aval et tout du long de HIER SAC doit être entretenue. Il doit s'agir d'un axe à 2 voies séparées et confortables, limitées à 90 km/h.

Le Parking pour 50 camions est indispensable. Il doit être accolé sur la R N141, lors des travaux.

6.10.2 CONTRIBUTIONS EN MAIRIE DE MOULIDARS

NOM: CHARTRES
PRÉNOM: Martine
AGE: 50 ans
VILLE: Moulidars

Questions/Observations:

Je ne vois pas pourquoi, on changera de
tracé, sachant qu'une tranchée a déjà
été fait, les propriétaires déjà emmerdés. Ça a déjà
mis la "guerre" il y a 20 ans, donc je ne vois pas
l'intérêt de recommencer. Gardez ce qui était prévu.
Penser à faire des ponts pour les viticulteurs. Cordialement.

NOM: Le DUC
PRÉNOM: Maria
AGE: 57 ans
VILLE: Moulidars

Questions/Observations:

Quand on a tant de questions
le tracé de plus de 20 ans actuel
est très bien je ne vois pas pourquoi
cela devrait changer.

6.10.3 CONTRIBUTIONS EN MAIRIE DE SAINT-SATURNIN

NOM: SOUMAGNE Collette
 PRENOM: Collette
 AGE: 75 ans
 VILLE: St Saturnin

Questions/observations:

Jam les réunions dits "de concertation" la
 C^m de St Saturnin ne la jamais été exigée. Tout au
 une proposition de l'Etat prend en compte la
 route de la rigole à la Croix du Fie. Il faudrait
 tenir compte des observations administratives dans
 les réunions, notamment la route de la
 l'ancien non local il est prévu le rétablissement
 des chemins. Signale par euotion de voie parallèle
 à la section Conaute
 Il faut être judicieux de conserver les chemins
 existants. Il est vraiment regrettable que la C^m de St Saturnin
 ainsi que les riverains des terrains de ladite C^m

longeur la N41 s'ont pas été informés
 du tronçon de la rigole - la Croix du Fie.
 NOM: Touquet
 PRENOM: Touquet
 AGE: 75 ans
 VILLE: St Saturnin
 fait 2 autres projets des
 qui n'ont pas été exist déjà avec les
 acquisitions déjà effectuées. L'entretien
 pourrait alors commencer.

Questions/observations: Fait à St Saturnin le
 1^{er} Juin 2023



NOM: Cheminaud
 PRENOM: Josette
 AGE:
 VILLE: propriétaire de plusieurs parcelles
 sur St Saturnin

Questions/observations: le 2/6/23
 - il serait bien venu de prendre des décisions
 concernant les rigoles affectées par l'Etat ou le
 département. Par exemple: une rigole à la Croix du Fie
 n'est pas cultivée elle ne l'a été que les
 ma à la dies de la rigole ce qui risque contaminer
 les rigoles voisines - il faudrait en les vendre
 ou les détenir
 - Concernant le 1^{er} projet serait plus intéressant aux
 les parcelles ont été souvent affectées et les propriétaires
 riverains ont cultivé en flambé en fonction de ces
 achats -
 Merci de bien vouloir tenir compte des observations
 de travail dans des communes concernées Cheminaud

NOM:
 PRENOM:
 AGE:
 VILLE:

Questions/observations:

6.10.4 REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom	Statut	Commune de résidence	Contributions	Réponse DREAL
SAUVAITRE	Particulier	Hiersac	Thématique environnement : Est-ce qu'il est prévu l'équipement paysagé des ronds-points de l'échangeur ? Budgétisé ? Prise de contact avec les différents acteurs des aménagements urbains ? Pour mémoire : au siècle dernier, il avait été étudié, ou tout du moins projeté, l'aménagement de l'échangeur pour valoriser le tourisme de notre pays. La communication d'alors, et toujours actuelle, étant « Hiersac, porte du pays de Cognac », il avait été imaginé ou rêvé dans un premier temps une allégorie identitaire par la construction ou par la récupération d'un porche en pierre d'architecture typique de notre région et des fragments de nature viticole pour occuper cet espace. Un emblème local symbolique avec une double fonction informative et territoriale. C'est peut-être très tôt, mais du fait de la lourdeur des mécanismes de la décision, pour légiférer et attribuer, par exemple le 1 % artistique aux ronds-points, si cela existe toujours, il est sans doute bon de le rappeler au maître d'ouvrage.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
SAUVAITRE	Particulier	Hiersac	Thématique environnement : Au niveau de l'ouche de Lara à Hiersac (entre P17 et P18). Une partie du raccordement des deux tronçons de route départementale D14 doit se faire dans cette parcelle acquise par l'état. Il avait été prévu, mais cela n'apparaît pas sur les nouveaux plans, un merlon de 3,00m entre la déviation actuelle, qui va être décaissée et ce tronçon de la D14. L'autre partie de cette parcelle, entre la D14 et le chemin du parc devait être végétalisée ; qu'en est-il ?	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
SAUVAITRE	Particulier	Hiersac	Au niveau du pont venant de la route de Rouillac. La liaison de la D14 venant de Chateauneuf et de la D14 allant à Rouillac devrait être celle retenues par les précédentes études et non pas suivre le chemin en S du chemin du parc. Elle doit être droite et arrivé à un stop.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
RICON	Particulier	Hiersac	Résident sur la hauteur du lieu dit Borbudeau, nous nous questionnons sur les futures nuisances sonores en passant de 80km/h à 110km/h. Est-ce que des dispositions sont prévues ? Travaillant sur Cognac, est-ce qu'il est prévu de sécuriser la nationale pour pouvoir s'insérer et sortir en toute sécurité. Il serait bien de prévoir un échangeur au niveau de Hiersac afin d'éviter d'avoir à aller sur St Saturnin ou Bourras pour accéder à la nationale.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
BAUD	Particulier	Hiersac	La route de contournement, pour ceux qui arrivent de Chateauneuf, devrait se faire par le nord de Hiersac et non pas par l'ancienne N141 pour des raisons de sécurité... C'est tout simplement impensable. On n'imagine pas des engins agricoles traverser l'ancienne 141.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
BAUD	Particulier	Hiersac	Pour les nuisances sonores : la N141 en amont, en aval et tout du long de Hiersac doit être enterrée. Il doit s'agir d'un axe à 2 voies séparées et confortables, limitées à 90km/h. Le Parking pour 50 camions est impensable. Il doit être ailleurs pour la RN141, loin des villages.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
SOUMAGNE	Particulier	St Saturnin	Dans les réunions dites « de concertations » la commune de St-Saturnin n'a jamais été évoquée. Pourtant une proposition de l'État prend en compte la route de la Vigerie à la Croix du Fil. Il faudrait tenir compte des observations administrées dans les réunions, notamment la route derrière le cimetière pour laquelle il est prévu le rétablissement des cheminements agricole par création de voies parallèles à la section courante. Il serait plus judicieux de conserver les chemins existants. Il est vraiment regrettable que la commune de St-Saturnin ainsi que les riverain des terrains de la dite commune longeant la 141 n'ont pas été informés du tronçon la Vigerie. La Croix du Fil. Pourquoi faire 2 autres projets des qu'un 1 ^{er} projet existe déjà avec les acquisitions déjà effectuées. Les travaux pouvant alors commencer.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.

CHEMINAUD	Professionnelle	St Saturnin	Il serait bien venu de prendre des décisions concernant les vignes achetées par l'État ou le département – par exemple, une vigne à la Croix du Fils n'est pas cultivée elle récolte donc toutes les maladies de la vigne, ce qui risque de contaminer les vignes voisines. Il faudrait ou les vendre ou les détruire. Conserver le 1 ^{er} projet serait plus intéressant les parcelles ont été souvent achetées et les propriétaires riverains ont cultivé ou planté en fonction de ces achats. Merci de bien vouloir tenir compte des observations de travailleurs des communes concernées.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
CHARTRES	Particulier	Moulidars	Je ne vois pas pourquoi on changerait de trajet, sachant qu'une tranchée à déjà été faite, les propriétaires déjà emmerdé. Ca a déjà mis la « guerre » il y a 20 ans, donc je ne vois pas l'intérêt de recommencer. Garder ce qui était prévu ! Pensez à faire des ponts pour les viticulteurs. Cordialement	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
LEDUC	Particulier	Moulidars	Pourquoi tant de questions le tracé de plus de 20 ans actuel est très bien je ne vois pas pourquoi cela devrait changer.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
LACROIX	Particulier	Moulidars	Ne pas changer laisser le parcours actuel. Tel comme il a été creusé actuellement.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
PRICE	Particulier	Moulidars	Solution 5,2 est préférentielle mais en même temps : comment effectivement limité la vitesse des voitures qui passe sur la route de Vibrac ? La vie est de plus en plus dangereuse. Cordialement !	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
MOUETTE	Particulier	Moulidars	Garder le tracé qui est actuellement commencé depuis plusieurs années donc 5,2 solution préférentielle. Habitant au bord de la N141 à Malvieille il nécessaire et urgent de faire cette déviation. Route très dangereuse avec gros flux de voiture et certaines passent à vive allure. Au carrefour ce trouve un passage piéton au pied de l'arrêt de bus « Très dangereux ». Pourquoi ne pas mettre un panneau clignotant pour le signaler ?	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
MAURIN	Particulier	Moulidars	Maintenir le tracé préférentielle 5.2. Etablir un pont sur la VC222 comme prévu à l'origine, pour les exploitants agricoles. Les voies parallèles à la 4 voies doivent être carrossables pour les poids lourds et les engins agricoles.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
MESNARD	Professionnel	Moulidars	Pour désenclaver les villages de Rouldinet et Bois de Ret à l'est et à l'ouest, il serait indispensable que la voirie soit revêtue d'un enrobé vu le trafic de poids lourds (camion de gaz, eau de vie, vin, vinasses, ramassages des poubelles ect...). Un revêtement de moindre qualité serait un problème évident vu les ornières et nids de poule qui se créent dans ce cas de figure. Le rayon de raccordement devra, bien entendu, pour accéder au passage supérieur n°15, être adapté pour un accès commode aux gros engins.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.
GAURON/BAYARD	Professionnel	Moulidars	Le dernier tracé avait été accepté à condition de garder la route actuelle 1x1 voie goudronnée pour desservir Rouldinet et le Bois de Rêt pour la sortie et l'arrivée des camions et du gros matériel agricole.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution qui a bien été prise en compte. Cordialement, L'équipe projet.

6.11 Contribution du département de la Charente (en date du 2 juin 2023)

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Philippe BOUTY

Président du Conseil départemental

Madame la Directrice
Alice-Anne MEDARD
DREAL Nouvelle-Aquitaine
15 Rue Arthur Ranc
86000 Poitiers

Nos réf : PB/PN/NB/AG

Angoulême, le 2 juin 2023

Objet : contribution à la concertation publique – Aménagement RN141 Ouest – section Hiersac / Malvieille

Madame la Directrice,

Dans le cadre de la concertation publique relative à l'aménagement de la RN141 Ouest, j'ai souhaité, les 5 et 26 mai dernier, avec Fabrice POINT, Vice-président en charge des mobilités, réunir les maires des communes concernées par le tracé de la RN141 ouest sur la section Hiersac / Malvieille, les Présidents des deux Communautés d'agglomération et les parlementaires.

L'objet de ces réunions était de pouvoir évoquer toutes les hypothèses d'aménagement possibles de sorte à limiter l'impact des flux de véhicules légers et poids-lourds dans la traversée de Hiersac (notamment sur RD41 et RD14) liés notamment au nouveau plan de circulation généré par la construction de la 2x2 voies et l'aménagement d'un échangeur complet à l'est de Hiersac.

Dès lors, les services du Département ont étudié différents scénarios d'aménagement pour enrichir la concertation lancée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine et tenter de trouver des solutions aux freins donnés par les élus locaux, conséquence directe du tracé de la 2x2 voies de la RN141 :

- Éviter un flux conséquent de véhicules dans la traversée de Hiersac en cœur de bourg, venant de Malvieille ou de Echallat et souhaitant rejoindre l'échangeur « est ».
- Réduire le facteur « bruit » source d'inquiétude chez les riverains lié entre autre à l'augmentation de la vitesse sur la future RN141.

Les services du Département sont allés jusqu'à travailler sur 5 hypothèses différentes. Les deux dernières l'ont été à titre exploratoire et avaient vocation à identifier des aménagements qui viendraient aussi réduire les coûts globaux d'une opération estimée jusqu'à 125M€.

Correspondance à adresser au
Département de la Charente - 31 boulevard Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÊME CEDEX 9
www.lacharente.fr

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le détail, ci-dessous retranscrit, de ces études, assorties de leur traduction sur plans, annexés au présent courrier :

- **Points communs à toutes les hypothèses :**
 - L'aire de repos préconisée par la DREAL sort du projet.
 - PI17 : le gabarit de hauteur du passage inférieur à la RN141 à l'Ouest de Hiersac devra permettre le passage des poids-lourds (H = 4,60m minimum) ou transport de paille
 - **Hypothèse n°1 :**
 - Sur la base du projet DREAL (PS18 pour rétablir la RD14, suppression des 2 tunnels sous la RN141), renforcement de l'aménagement et l'élargissement de la voie communale « route du Parc » entre la RD14 et la RD41.
 - A prévoir :
 - PS18 : cet ouvrage devra disposer d'un trottoir large (plus de 1.5m) et sa largeur de chaussée entre bordures devra être de 6 m.
 - L'aménagement du carrefour de la route du Parc avec la RD14 de façon à permettre les girations des PL venant de la RD14 nord (Échallat).
 - L'aménagement du carrefour de la route du Parc avec la RD41 de façon à le rendre plus sécuritaire qu'actuellement.
 - **Hypothèse n°2 :**
 - Sur la base du projet DREAL (PS18 pour rétablir la RD14, suppression des 2 tunnels sous la RN141), rétablissement de l'itinéraire de substitution au nord de la RN141 jusqu'à l'échangeur Est (la route du Parc reste dans sa configuration actuelle sans aucune autre modification). 2 tracés possibles pour cette voie de rétablissement nord avec une préférence pour la solution qui longe l'actuelle RN141 car plus directe et plus courte. PS18 : cet ouvrage devra disposer d'un trottoir large (plus de 1.5m) et sa largeur de chaussée entre bordures devra être de 6 m.
 - **Hypothèse n°3 :**
 - Suppression du pont de rétablissement la RD14 permettant de remonter le profil en long du tracé de la RN141 sur une longueur avoisinant les 900m et de réduire fortement les volumes de déblais à exécuter. Cela permettrait entre autre de donner plus d'espaces pour faire des aménagements phoniques efficaces ainsi que des aménagements paysagers.
 - Limiterait voire éviterait tout risque de passage des PL venant d'Echallat, de traverser Hiersac via la RD14.
 - Aménagement d'un passage inférieur avec gabarit pour passage des poids-lourds (H = 4,60m minimum) ou transport de paille en lieu et place du tunnel est afin de rejoindre la route du Parc.
 - Création d'un itinéraire de substitution au nord de la RN141 jusqu'à l'échangeur Est. Deux tracés possibles pour cette voie de rétablissement nord avec une préférence pour la solution qui longe l'actuelle RN141 car plus directe et plus courte
 - **Hypothèse n°4 :**
 - Aménagement de sécurité de la RN141 à 2 voies, au niveau de la route actuelle, sur environ 1,5 km avec limitation de la vitesse autorisée à 90 km/h (séparation des 2 voies par une glissière béton). Moins de bruit du fait d'une vitesse moindre, terrassements fortement réduits, plus de place pour envisager des aménagements phoniques et paysagers.
 - Suppression du pont rétablissement la RD14 et aménagement d'un passage inférieur avec gabarit pour passage des poids-lourds (H = 4,60m minimum) ou transport de paille en lieu et place du tunnel est afin de rejoindre la route du Parc
 - Création d'un itinéraire de substitution au nord de la RN141 jusqu'à l'échangeur Est. Deux tracés possibles pour cette voie de rétablissement nord avec une préférence pour la solution qui longe l'actuelle RN141 car plus directe et plus courte
- ⇒ **Cette hypothèse a reçu un refus catégorique de la part des élus locaux, considérant l'impérieuse nécessité d'assurer la continuité de la RN141 en 2x2 voies.**

• **Hypothèse n°5 :**

- Variante de l'hypothèse n°4 (aménagement d'une section de la RN141 à 2 voies **mais** sans le barreau nord pour rejoindre l'échangeur Est).

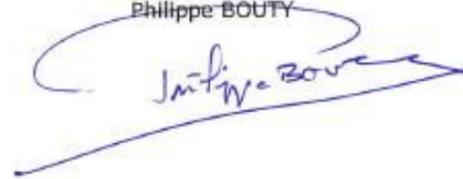
Aussi souhaiterais-je, au regard de ces échanges, que soient versées au recueil de la concertation de la DREAL, les **hypothèses n°2 et n°3**.

La première, validée à l'unanimité des élus, consiste à la création d'une voie de substitution au nord du tracé RN141 (côté Ouest), au maintien du pont supérieur (PS18) à la RN141 rétablissant la RD14, et à l'aménagement d'un barreau nord longeant la RN141 jusqu'au niveau de l'échangeur, à l'est de Hiersac.

La seconde (décaissement de l'actuelle RN141, et création du PS18) présente l'avantage considérable de faciliter l'exécution des travaux.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma parfaite considération.

Philippe BOUTY

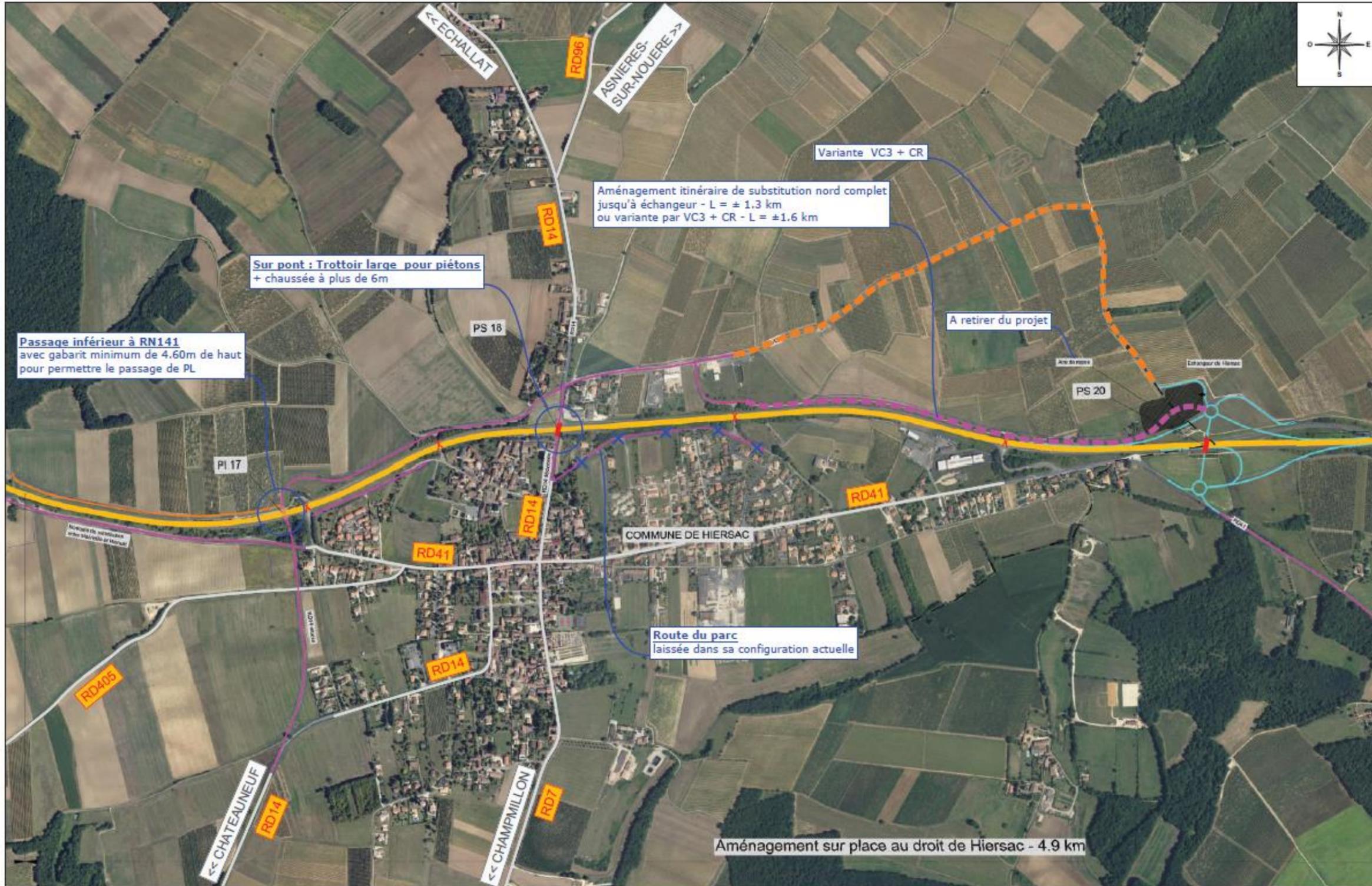


PJ : 5 hypothèses (vues aériennes secteur Hiersac)

Hypothèse n°1 : RN141 à 2x2 voies - RD14 rétablie par le pont (PS18)



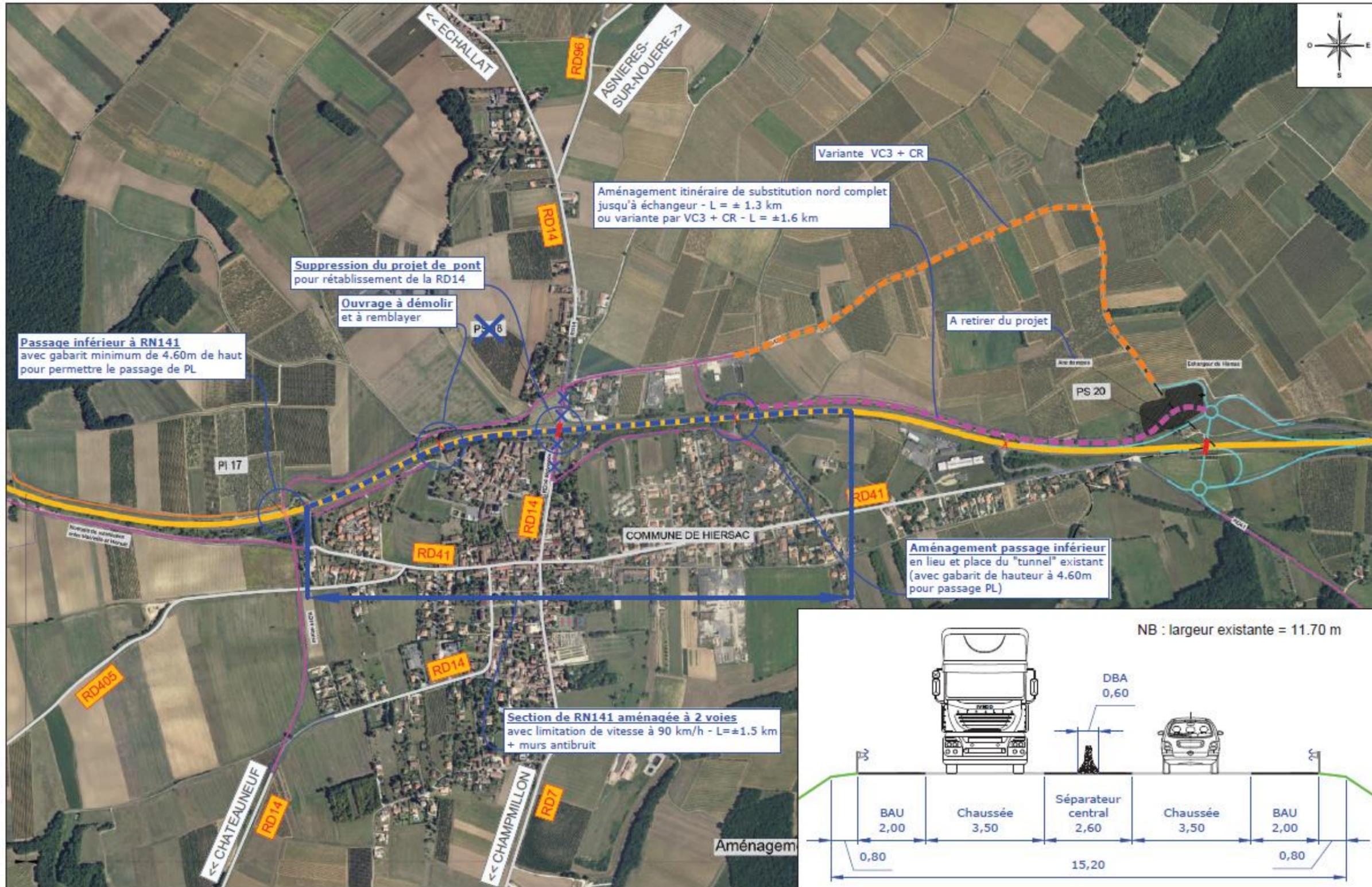
Hypothèse n°2 : RN141 à 2x2 voies - RD14 rétablie par le pont (PS18) - Suppression voie sud - rétablissement nord



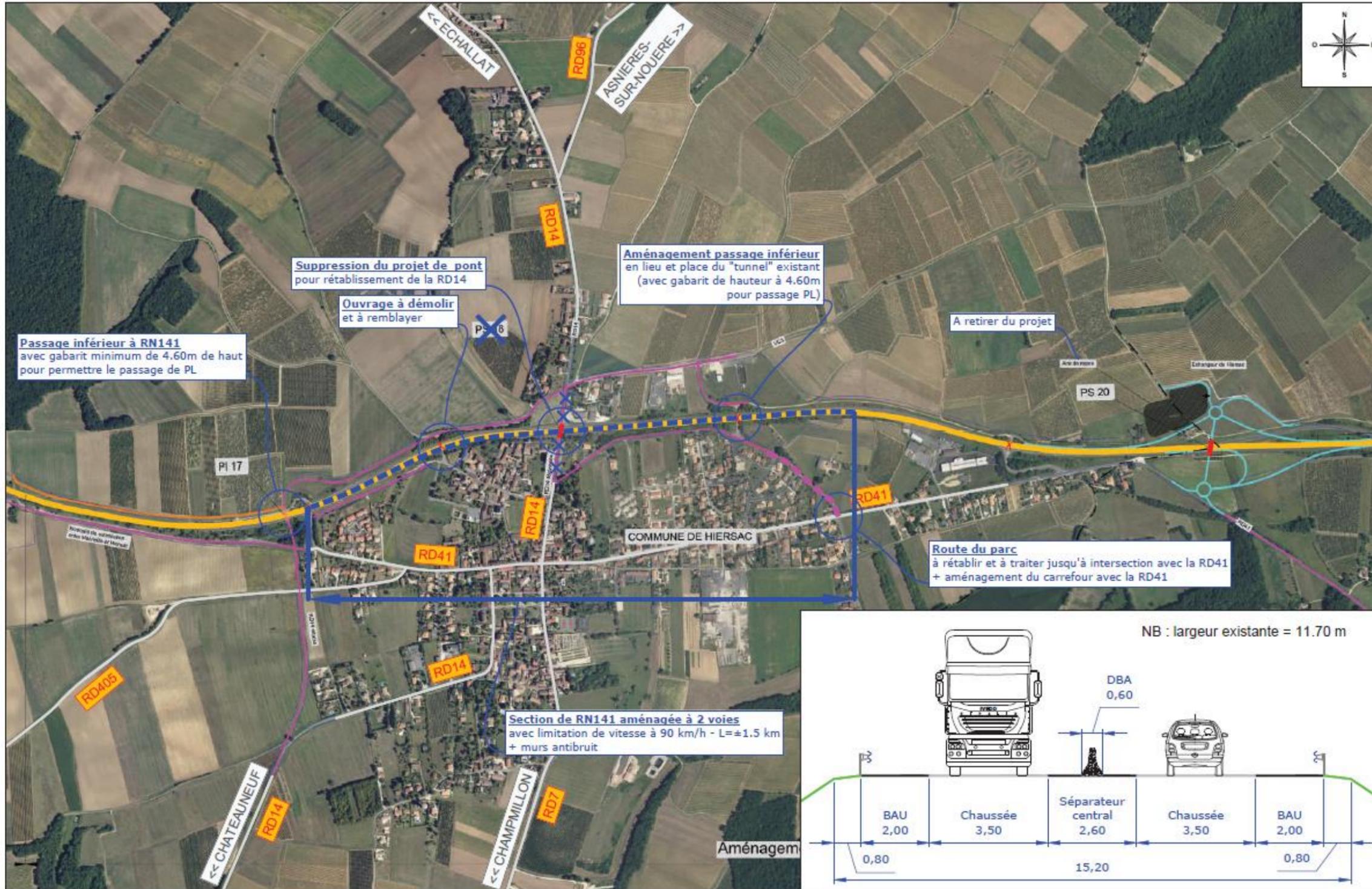
Hypothèse n°3 : RN141 à 2x2 voies - Pas de rétablissement de la RD14 par le pont - Rétablissements nord et sud



Hypothèse n°4 : RN141 à 2 voies sur section "HIERSAC" (±1.5 km) - Rétablissements nord et sud - Reconstruction PI "déchèterie"



Hypothèse n°5 : RN141 à 2 voies sur section "HIERSAC" (±1.5 km) - Rétablissement sud - Reconstruction PI "déchèterie"



6.12 Délibération du Grand Cognac

AR Prefecture

016-200070514-20230427-D2023_136-DE
Reçu le 03/05/2023
Publié le 03/05/2023

Nomenclature : 9.4 2023/136

GRAND COGNAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	89
titulaires présents :	64
suppléants :	5
pouvoirs :	16
excusés :	2
votants :	85
* voix pour :	83
* voix contre :	
* abstention :	2
* NPPPV :	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GRAND COGNAC

SEANCE DU 27 AVRIL 2023

Aujourd'hui, jeudi 27 avril 2023, à 17 heures 30, en vertu de la convocation du vendredi 21 avril 2023, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle polyvalente de Gensac-la-Pallue - chemin du grand marais (16130 Gensac-la-Pallue), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

M. Jean-Claude ANNONIER - Mmes Christine BAUDET - Martine BEAUMARD - M. Morgan BERGER - Mmes Carmen BERNARD - Lydie BLANC - Bernadette BOULAIN - Marie-Christine BRAUD - MM. Sébastien BRETAUD - Pierre-Yves BRIAND - Mme Hélène BRISSON - M. Jean-François BRUCHON - Mme Séverine CAILLE - MM. Romuald CARRY - Jean-Christophe COR - Jean-Jacques DELÂGE - Fabien DELISLE - Jacques DESLIAS - Brice DEZEMERIE - Mme Elisabeth DUMONT - MM. Bernard DUPONT - Cédric DUPUY - Michel ECALLE - Didier GALLAU - Mme Sylvie GAUTIER - MM. Philippe GESSE - Jean-Marc GIRARDEAU - Didier GOIS - Mmes Christel GOMBAUD - Géraldine GORDIEN - MM. Dominique GRAVELLE - Claude GUINET - Bernard HANUS - Christian JOBIT - Mehdi KALAI - Jean-Marc LACOMBE - Patrick LAFARGE - Yannick LAURENT - Mmes Laurence LE FAOU - Camille LEGAY - M. Jean-Hubert LELIEVRE - Mme Monique MARTINOT - MM. Dominique MERCIER - Jean-Luc MEUNIER - Géraud MOURGERE - Bruno NAUDIN-BERTHIER - Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE - M. Ludovic PASIERB - Mmes Monique PERCEPT - Christiane PERRIOT - Dominique PETIT - MM. Gilles PREVOT - Gilbert RAMBEAU - Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU - M. Florent RODRIGUES - Mme Nicole ROY - M. Jérôme ROYER - Mme Nadège SKOLLER - M. Xavier TRIOUILLIER - Mmes Nadia VARLEZ - Marie-Jeanne VIAN - MM. Mickaël VILLEGIER - Patrice VINCENT.

Suppléants

MM. Jean-Claude BRUEL (suppléant de M. Christian MEUNIER) - Patrice CHAUMETTE (suppléant de M. Lilian JOUSSON) - Gérard JOUBERT (suppléant de Mme Pascale BELLE) - Pierre PEROT (suppléant de M. Annick-Franck MARTAUD) - Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

MM. Michel BERGER (donne pouvoir à M. Florent RODRIGUES) - Patrice BOISSON (donne pouvoir à Mme Christine BAUDET) - Dominique BURTIN (donne pouvoir à M. Dominique GRAVELLE) - Georges DEVIGE (donne pouvoir à Mme Elisabeth DUMONT) - Michel FOUGERE (donne pouvoir à M. Jacques DESLIAS) - Jérôme FROIN (donne pouvoir à M. Dominique MERCIER) - Mme Marie-Christine GRIGNON (donne pouvoir à M. Jean-Jacques DELAGE) - M. Julien HAUSER (donne pouvoir à M. Bernard HANUS) - Mmes Danielle JOURZAC (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) - Colette LAURICHESSE (donne pouvoir à Mme Séverine CAILLE) - MM. Jean-Louis LEVESQUE (donne pouvoir à M. Mickaël VILLEGIER) - Eric LIAUD (donne pouvoir à M. Jean-François BRUCHON) - Mmes Sylvie MOCOEUR (donne pouvoir à Mme Martine BEAUMARD) - Katie PERROIS (donne pouvoir à M. Xavier TRIOUILLIER) - Emilie RICHAUD (donne pouvoir à M. Pierre-Yves BRIAND) - M. Christophe ROY (donne pouvoir à M. Philippe GESSE).

Excusés

Mmes Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU - Danièle LAMBERT DANAY.

Mme Christel GOMBAUD est désignée secrétaire de séance.

AR Prefecture

016-200070514-20230427-D2023_136-DE
Reçu le 03/05/2023
Publié le 03/05/2023

CONTRIBUTION A LA CONCERTATION PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE A DEUX FOIS DEUX VOIES DE LA RN 141

La route nationale 141 (RN 141) relie Saintes à Limoges en passant par Cognac et Angoulême. Elle est intégrée à la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), maillage routier reliant la façade atlantique aux frontières de l'est de l'Europe. Il s'agit donc d'un axe important, routier, logistique et touristique, à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne.

Cet axe est sous-dimensionné et particulièrement vétuste sur notre territoire. Les habitants, les usagers de la route, les acteurs économiques et les élus attendent la mise à deux fois deux voies des onze kilomètres de la RN 141 sur son tronçon Ouest depuis plus de 30 ans.

En effet, l'aménagement de cet axe entre Malvieille et Hiersac a déjà fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP). Un décret du 12 septembre 1996 déclarait d'utilité publique et urgent les travaux d'aménagement à deux fois deux voies de la section de la RN 141 entre Cognac et Chasseneuil-sur-Bonnieure. Sur la partie La Vigerie-Malvieille, plusieurs phases de concertation et de présentation au public ont eu lieu, mais, faute de démarrage des travaux et malgré sa prorogation en 2006, la DUP est devenue caduque en 2011.

L'enjeu de sécuriser l'axe routier ainsi que ses intersections est primordial pour assurer la sécurité routière et le confort des usagers de la RN 141, pour améliorer le cadre de vie des riverains de l'axe actuel, pour fiabiliser les temps de parcours et pour améliorer la desserte et l'accessibilité du territoire, notamment pour les acteurs économiques.

Le 15 février 2023, l'État a publié une déclaration d'intention et a décidé de relancer les études précédemment établies.

Dans le cadre de cette procédure, et selon les modalités prévues à l'article L.121-16 du code de l'environnement, une concertation publique, dont les résultats ne seront communiqués au mieux qu'à la fin de l'année 2023, sera réalisée à partir du 3 mai 2023. Lors de cette concertation, trois tracés distincts seront présentés et étudiés.

L'examen de deux nouvelles alternatives, une variante au Nord et un simple aménagement sur place sans contournement, supposent de nouvelles acquisitions foncières, un réaménagement du foncier, ou encore une modification du milieu agricole et ce, alors même qu'un tracé propice et préférentiel a été étudié, approuvé et déclaré d'intérêt général.

Les élus de Grand Cognac considèrent que l'utilisation du tracé existant Nord correspond, au regard du territoire et de ses enjeux, à l'unique choix possible et cohérent. Un décaissement de la zone a déjà été effectué et la dénaturation est grandement réalisée, sur la base d'un aménagement du foncier agricole grâce à des expropriations finalisées (notamment de maisons de particuliers).

Lors du diagnostic, un projet d'aire de repos a été esquissé par les services de l'Etat. Bien qu'intéressant, ce projet, qui demande une DUP ad hoc sur la base d'études environnementales et foncières totalement nouvelles nécessitant de nombreuses années, n'est pas indispensable dans l'immédiat puisque les deux pôles économiques desservis, Angoulême et Cognac, se trouvent à proximité de la route nationale ou de l'autoroute A10 déjà bien pourvues en haltes de services.

AR Prefecture

016-200070514-20230427-D2023_136-DE
Reçu le 03/05/2023
Publié le 03/05/2023

Le calendrier proposé par les services de l'Etat fait mention :

- d'une « phase de conception en amont » de 2023 à 2025, comprenant la concertation, les études préalables, l'étude d'impact, l'autorisation environnementale et la déclaration de projet ou déclaration d'utilité publique,
- suivie d'une « phase de conception détaillée » s'étendant de 2026 à 2027 et concernant les acquisitions foncières complémentaires et éventuelles, les autres procédures, les études d'avant-projet et projet, la consultation des entreprises et les travaux de libération des emprises.

Ce calendrier imprécis et incertain compromet le démarrage des travaux et écarte le financement des études lourdes sur le Contrat de plan Etat-Région (CPER) actuel (2021-2027) dont la revoyure est en cours de négociation entre juin et octobre 2023.

Les membre du conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité par 83 voix Pour et 2 Abstentions (Mme Marie-Jeanne VIAN, et M. Patrice VINCENT) :

- APPROUVENT l'utilisation du tracé déjà établi pour la mise à deux fois deux voies de la RN 141 entre Malvieille et Hiersac, approuvé et déclaré d'intérêt général, sans étude de nouveaux tracés, afin de ne pas retarder les échéances initialement fixées pour la réalisation des travaux.
- DECIDENT DE DEMANDER aux services de l'État le lancement immédiat des études pour le contournement Ouest de Cognac et, dans le même temps, le lancement d'une étude sur les aménagements nécessaires pour fluidifier les flux traversant l'agglomération de Cognac.
- SOLLICITENT l'inscription d'une première phase de travaux dans le volet mobilité 2023-2027 qui sera intégré au CPER 2021-2027 et le financement des études pré-opérationnelles et détaillées (étude d'impact, APS, APD, etc.).
- DECIDENT DE REPORTER l'étude de la création d'une aire de repos.
- AUTORISENT le président à signer tout document à cet effet.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Jérôme SOURISSEAU

Le président certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit. Transmise au représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.
(art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

6.13 Recueil des articles de presse et communiqué de presse durant la phase de concertation préalable

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aménagement de la RN 141 entre Malvieille et Hiersac : concertation préalable du 3 mai au 2 juin 2023

Angoulême, le 9 mai 2023

L'État porte le projet d'aménagement de la RN 141 entre « Malvieille », à Moulidars et Hiersac. À l'exception de ce tronçon, la totalité de l'itinéraire entre Cognac et Angoulême est aménagée à 2 x 2 voies.

Ce projet avait fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) en 1996, devenue caduque. Dès lors, toute la procédure doit être reprise au regard de la prise en compte améliorée des enjeux environnementaux pour les projets d'infrastructures notamment.

La concertation préalable prévue par le Code de l'Environnement a débuté le mercredi 3 mai 2023 avec une réunion publique à la salle Socio-Culturelle de Hiersac.

D'autres rencontres d'échanges sont prévues pendant la période de concertation pour permettre au public de s'exprimer sur le projet :

- atelier sur la thématique mobilités / sécurité, le **mercredi 10 mai 2023 à 18h00** – salle des fêtes de Saint-Saturnin (inscription obligatoire sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine) ;
- atelier sur la thématique agriculture / environnement, le **jeudi 11 mai 2023 à 18h00** – salle des fêtes de Moulidars (inscription obligatoire sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine) ;
- réunion publique de clôture de la concertation le **mercredi 31 mai 2023 à 18h00** à la salle Socio-Culturelle de Hiersac.

Le public peut également exprimer ses observations :

- en ligne sur le site Internet de la DREAL avec possibilité de recueillir les observations des internautes ;
- par écrit sur les registres d'observations mis à disposition en mairies de Hiersac, Moulidars et Saint-Saturnin.

Les contributions seront recueillies jusqu'au **vendredi 2 juin 2023**, date à laquelle la période de concertation publique s'achèvera.

Lien vers la concertation publique sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/concertation-du-public-projet-d-amenagement-de-la-r5841.htm>

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle

Service : pref-communication@charente.gouv.fr

1/1

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex

■ RN 141

La préfecture propose un passage à Malvieille à 2X1 voie

La préfète de Charente a tenté de déminer la situation. Comme si elle s'attendait à éveiller les susceptibilités. Dans un communiqué du jeudi 6 avril, la préfecture annonce, concernant le passage en 2x2 voies de la RN 141 ouest (Angoulême-Cognac), une concertation publique. Objectif : informer la population, présenter les enjeux, recueillir les attentes des habitants et usagers. Un point du communiqué suscite l'attention. Celui du futur itinéraire. Parmi les différentes options, une choisira... un passage à Malvieille en 2x1 voies. Ce qui serait un statu quo pour ce passage décrié par les riverains et les usagers. Même si la préfète rappelle que « ce n'est pas parce que ces alternatives nouvelles sont proposées à la concertation qu'elles seront choisies, et encore moins qu'une quelconque décision aurait été prise en ce sens. »

Il n'en faut pas plus pour que Jean-Charles Vicard, président de l'association Objectif RN 141, voit rouge. « Nous sommes

fermes : pour la fluidité des transports, il nous faut une 2x2 voies. Cette proposition ne changerait rien au problème existant. Les finances rentrent en jeu, il ne va pas être facile de négocier avec l'État. » Sans compter qu'un aménagement a été créé il y a plusieurs années, justement pour contourner Malvieille.

Rappelant que « la Charente n'a pas d'autoroutes, et même pas de 2x2 entre ses deux poumons économiques », le chef d'entreprise poursuit : « Nous devons faire front commun. Nous avons réussi à unifier le monde économique charentais, qui parle désormais d'une même voix. Les élus doivent se rallier, il faut mettre son ego de côté pour faire avancer le dossier. Il n'y a qu'en groupe qu'on peut faire avancer les choses »

Deux réunions publiques sont prévues à Hiersac les 3 et 31 mai (18 heures) ainsi que des ateliers à Saint-Saturnin, le 10 mai à 18 heures (mobilité et sécurité) et à Moulidars le 11 mai à 18 heures (agriculture/environnement).



La traversée de Malvieille fait partie des points d'achoppement de la RN 141 ouest.
Photo Renaud Joubert

Thierry Drevelle, ébéniste haute couture

Le commissaire-enquêteur démonte le projet éolien

Une machine sur-mesure pour le dernier feuillardier

Charente Libre

mercredi 10 mai 2023 n° 34363 1,20€

JAMBES LOURDES? PIEDS GONFLÉS? STIMULATEUR CIRCULATOIRE REVITIVE 347%

ATLANTIC MEDICAL

CHARENTE L'artisanat met en valeur ses pépites



La soirée « Destins d'artisans » a récompensé l'excellence de six Charentais hier

Page 5

ROUILLAC Viktor Vincent: dans la tête d'un mentaliste



Le mentaliste est l'invité de La Palène ce soir. Avec un nouveau seul-en-scène, plongé dans les années 30.

Page 18

RN 141 à Malvieille: trois tracés en piste



Le doublement de la RN 141 par l'ouest est de nouveau sur la table des négociations et a été proposé à la concertation publique jusqu'au 2 juin. L'État a imaginé trois tracés. Il n'y a plus qu'à choisir.

Page 3

Mobilier de France

LES REPRISES GAGNANTES

JUSQU'À 2000€* SUR VOS ANCIENS MEUBLES

Meubles DAVID 19 route de Cognac FLÉAC

DU 10 MAI AU 3 JUIN

L'AVENUE DU MOBILIER

LE FAIT DU JOUR

Le doublement de la RN 141 Ouest est de nouveau sur la table et proposé à la concertation publique jusqu'au 2 juin. L'État propose trois tracés. Alors qu'un a déjà été démarré.

RN 141: l'État abat trois cartes



Des travaux de plusieurs kilomètres ont déjà été réalisés au nord de Malvieille.

Photo: Olivier PAILLARD

Ismaël KARROUM

Les plans sont sur la table. Il n'y a plus qu'à choisir. Et, surtout, espérer que l'État mette la main à la poche. Ouverte jusqu'au 2 juin, la concertation préalable à la déclaration d'utilité publique de l'aménagement du tronçon de la RN 141 entre Malvieille et Hiersac, le tronçon manquant de la RN 141 Ouest, permet de découvrir les trois schémas proposés par l'État. Et même de dégager une date particulièrement optimiste : une phase de travaux s'étendant de 2027 à 2031. Un calendrier à prendre avec des pincettes lorsque l'on se rappelle que le chantier avait été déclaré d'intérêt public en 1996. Vingt-sept ans plus tard, une trace a été creusée dans le cadastre et rien n'a avancé : la procédure est décaquée et il faut tout reprendre à presque zéro.

1 Le scénario le plus probable

C'est le tracé historique, celui que l'on a déjà commencé à réaliser.

Il s'agit de prolonger le tracé existant jusqu'au nord de Malvieille, de 15 ans. C'est aussi le plus cher et celui qui obéit à l'histoire des élus, des acteurs économiques réunis sous la bannière de l'association « Objectif 141 Ouest » et des riverains de Malvieille, premières victimes du trafic de 16.000 véhicules par jour sur ce tronçon. Ce tracé prévoit de passer à deux fois deux voies la RN 141 de La Vigerie jusqu'à la sortie de Hiersac, puis de contourner Malvieille par le nord sur 4 kilomètres. C'est ce que les ingénieurs de chantier ont commencé à tracer à travers champs, au début des années 2000. À l'époque, l'intention était louable : le cadastre décaqué sur le contournement de Malvieille avait servi de remblai pour la déviation de Jarnac. Celle-ci a ouvert, Malvieille n'a plus vu une motopelle. Seule reste une saignée clôturée et « interdite au public » sur laquelle la végétation reprend ses droits et qui sert par endroits de décharge.

De La Vigerie à Hiersac, l'aménagement se fait sur le tronçon actuel, les terrains ayant déjà été achetés par l'État pour effectuer le doublement de la voie. A hauteur

de Hiersac, où la 2X2 voies serait très pris des habitations, seuls des murs anti-bruit protégeraient les riverains. Un double échangeur, situé à l'intersection de l'actuelle route de Sains-Saurin, permettrait de sortir de la nationale pour rejoindre Hiersac, Rouillac, Echallat. Pour le réaliser, la dernière maison encore debout à La Croix du Pils devra être démolie.

Selon le rapport de la Dreal, ce projet coche toutes les cases et permettrait aussi la réalisation d'une aire de repos. Son coût global : 100 millions d'euros. De 10 à 20 millions de plus que les deux autres propositions. « Mais aujourd'hui, tout le monde ne veut pas de saignées sur ses terres », indique Martine Bouamard, maire de Hiersac. A la tête de l'Agence de Grand-Cognac, Jérôme Sourisseau, lui, ne veut entendre parler d'aucune alternative : « On a dû débiter en faveur de cette option le jour dernier, en conseil d'aggrégation. Les deux autres propositions n'ont pas de sens : il faudrait se lancer dans des acquisitions de terrains, mener des travaux de décaquage... »

2 La version courte du contournement de Malvieille

Elle permettrait d'économiser environ 5 millions d'euros mais rallongerait à coup sûr le calendrier. Cette proposition, soumise à concertation, maintient le doublement de la RN 141 actuelle de la Vigerie à Hiersac, puis contourne aussi Malvieille par le nord mais par une boucle... plus courte. Conséquence : il faudrait se relancer dans une procédure d'acquisition de terrains, effectuer une nouvelle

« Les deux autres propositions n'ont pas de sens : il faudrait se relancer dans des acquisitions de terrains, renaturer ce qui a été dénaturé. »

saignée dans le paysage, combler la parcelle déjà tracée etc... Selon les propres conclusions de la Dreal, cette alternative, dont le coût oscille entre 10 et 120 millions d'euros, poserait problème par son impact écologique et pour la « protection acoustique des habitations ».

En termes de distance, cette option ne raccourcit la déviation de Malvieille que de 200 mètres.

3 Deux ronds-points au milieu de la nationale

La Préfecture avait préféré prendre les devants courant avril, précisant que ce n'est pas parce qu'une nouvelle variante était proposée qu'elle serait choisie. En découvrant cette variante, on se demande même si ce n'est pas une proposition repoussée mise sur la table juste pour faire le nombre. Cette troisième proposition prévoit en effet de doubler la RN 141 de la Vigerie à Hiersac puis... de continuer à traverser Malvieille, en deux fois une voie. Ce qui ne réglerait rien aux nuisances subies par les riverains, ni aux problèmes de sécurité. Pour cette alternative, le plan prévoit la création de deux ronds-points, un à l'entrée de Malvieille, un autre à la sortie. Il faudrait ensuite se lancer dans une procédure

Une concertation sur un projet validé en... 1994 !

Charentais, riverains, élus ont jusqu'au 2 juin pour participer à la concertation publique destinée au public. Tout le monde peut ainsi prendre connaissance du dossier et formuler des observations. Soit en ligne sur le site internet de la Dreal, soit auprès de registres mis à disposition en mairies de Hiersac, Moulidars et Saint-Saurin. Par ailleurs, trois rencontres publiques sont organisées : un atelier sur la thématique mobilité/sécurité, ce mercredi 10 mai à 18h à la salle des fêtes de Moulidars (inscription obligatoire sur le site de la Dreal Nouvelle-Aquitaine) ; un atelier sur la thématique agriculture/environnement, ce jeudi 11 mai à 18h à la salle des fêtes de Moulidars (inscription obligatoire sur le site de la Dreal Nouvelle-Aquitaine). Une réunion publique de concertation se déroulera le mercredi 31 mai à 18h à la salle Socio-Culturelle de Hiersac. Cette concertation est rendue nécessaire par le temps perdu depuis la déclaration d'utilité publique délivrée en... 1996. L'ancien projet a en fait été validé en conseil des ministres en... 1994. Tout ceci est caduc et il faut reprendre toute la procédure à l'égal avant de trouver des financements et d'envisager des travaux.

4 Cinquante places pour les poids lourds

16.000 véhicules par jour, dont 13.700, en moyenne, qui ne font que traverser la zone concernée. Un secteur où le poids de la voiture individuelle est fort. Un taux d'accident supérieur à celui d'une 2X2 voies et de « nombreux accidents en face-à-face ». Dans ses conclusions, la Dreal, qui dépend de l'État, reconnaît que la mise à 2X2 voies de ce tronçon de RN 141 se justifie, que ce n'est pas qu'un caprice de riverains, élus et chefs d'entreprise. Et si les poids lourds ne représentent que 9 % du trafic observé, la Dreal souligne « un déficit de places de stationnement pour les poids lourds [...] Le besoin d'horizon 2030 pour être estimé à une cinquantaine de places ». Cette aire de repos pour camions serait construite à Hiersac, au niveau du double échangeur prévu à l'actuel emplacement de la sortie Sains-Saurin.

16.000 véhicules empruntent chaque jour le tronçon.

Photo: Olivier PAILLARD

6.14 Synthèse des avis et questions émises par les différents moyens d'expression du public

Les avis, observations et questions émis par la population sur les différents moyens d'expression mis à disposition sont récapitulés et synthétisés ci-dessous. Ils sont classés selon la récurrence à laquelle ils ont été émis. Le code couleur est le suivant :

Rare	Assez fréquent	Fréquent
------	----------------	----------

Thème 1 : Le parti d'aménagement

Occurrence	Remarques formulées	Réponse de la DREAL
------------	---------------------	---------------------

Les variantes

Fréquent

Les participants sont unanimes sur le choix de la variante. La variante consistant à la déviation longue de Malvieille et à l'aménagement 2x2 voies à Hiersac est celle qui a convaincu la majorité des participants de la concertation. C'est un projet historique et la variante préférentielle correspond à celle qui existe depuis les prémises du projet en 1994.

En effet, les arguments avancés pour justifier cette préférence sont les suivants :

- La déviation au nord de Malvieille permet de sécuriser la traversée du bourg d'un point de vue humain (croisement de la RN141 par les piétons) et automobile (insertion et croisement sur la RN141) ;
- La déviation permet de réduire des nuisances sonores compte-tenu de la réduction du trafic au niveau du bourg de Malvieille ;
- La mise à 2x2 voies pour assurer une continuité et la sécurité sur l'intégralité de l'itinéraire de la RN141 ;
- La maîtrise foncière est déjà assurée sur la majorité du site d'implantation ;
- La zone déblayée au niveau du contournement nord de Malvieille permet de réaliser des économies sur les travaux avec une partie qui a déjà été réalisée. C'est également l'occasion de redonner un usage à une marque qui a été laissée dans le paysage viticole rural.

Des réserves restent émises sur certains points du parti d'aménagement, détaillés ci-après :

Fréquent

Les participants, lors des ateliers, se sont vu demander de relever les points positifs des différentes variantes.

Concernant la Variante avec déviation plus courte de Malvieille et aménagement sur place de Hiersac :

- Réduction de l'insécurité au niveau de Malvieille
- Réduction des nuisances au niveau de Malvieille

Concernant la variante avec aménagement sur place :

- Protection des habitats apparus dans le déblai au nord de Malvieille

Cet exercice était mal reçu par les participants, qui considèrent qu'il y a très peu voire aucun point positif à ces deux variantes.

Fréquent

Au regard des deux variantes proposées, les participants font ressortir les points négatifs suivants :

- Nouvelles acquisitions foncières à prévoir
- Nouveaux travaux de terrassement/ déblai à prévoir, notamment pour la déviation courte, là où aujourd'hui, il existe déjà une trace dimensionnée pour le projet
- L'insécurité qui perdurera, notamment au regard de la variante sur place
- Les nuisances qui perdureront avec les deux variantes
- L'impact écologique et viticole de la variante courte

Rare	<p>Un habitant considère que les habitants de Malvieille vivent depuis des années dans l'insécurité et le danger. L'utilité publique majeure est donc de protéger Malvieille couplée à la fluidification du trafic entre Cognac et Angoulême.</p> <p>Il considère que le gain de temps de 1,5 minutes sur le secteur ne suffira pas pour justifier de l'utilité de la 2x2 voies et propose de revenir à une 2x1 voie pour la déviation au nord de Malvieille pour notamment réduire le coût de l'infrastructure et espérer recueillir l'ensemble des subventions et des financements.</p> <p>Actuellement certaines maisons sont à 250-500m de la RN141. Avec les nuisances induites par une 2x2 voies, ces nuisances seront accrues, malgré une réalisation en déblais de la 2x2, étant donné qu'aujourd'hui on entend les voitures arriver de loin.</p>	<p>Dans le cas d'espèce, l'enjeu gain de temps n'est pas le plus important et il peut y avoir d'autres motivations pour réaliser une 2x2 voies. Ici, les enjeux de sécurité et de cadre de vie sont importants. Le dossier de déclaration d'utilité publique doit aborder différentes hypothèses, les comparer et étudier les impacts.</p> <p>La proposition d'une 2x1 voies seule pourrait être difficilement justifiable. Une section de 11km de tronçon en 2x1 voies sera délicate à faire accepter par les conducteurs, car cela constitue un temps d'attente important pour les usagers. Elle est peut-être envisageable avec des créneaux de dépassement sur le tronçon entre Malvieille et Hiersac.</p>
Les itinéraires de substitutions et le trafic		
Fréquent	<p>Les habitants des communes concernées se demandent si les itinéraires de substitution n'engendrent pas des flux plus importants à proximité de leurs habitations.</p> <p>Une habitante du centre-bourg de Hiersac par exemple se demande si les poids lourds passeront devant chez elle, pour rejoindre l'itinéraire de substitution.</p>	<p>Le trafic de transit qui passe actuellement sur la RN 141 passera au même endroit. Le trafic restera sensiblement le même et aucune augmentation importante de poids lourds n'a été mise en avant dans les modélisations de trafic réalisées jusqu'alors. La déviation de la RD14 et les itinéraires de substitution concernent un trafic très local. Ce point sera toutefois vérifié dans le cadre de l'étude de trafic ainsi que l'expérimentation du plan de circulation dans Hiersac sous maîtrise d'ouvrage de la commune.</p>
Fréquent	<p>La mairie d'Hiersac annonce que la commune prévoit un projet qui interdit le passage des poids lourds dans le centre-bourg rendant l'itinéraire de substitution impossible.</p>	<p>En fonction du retour de l'expérimentation engagée par la commune de Hiersac, le scénario de référence de l'étude de trafic pourra être amené à être modifier pour prendre en compte les interdictions de poids-lourds sur la commune de Hiersac et Saint-Saturnin. Ces points se feront en concertation avec le Département et les collectivités en compétence.</p>
Fréquent	<p>De nombreux habitants ont fait part de leur souhait de voir les voies de substitutions de la RN141 se situer au Nord de cette route, au niveau de la déchetterie. En effet, cette route de substitution, longeant la RN141 permettrait d'éviter d'accroître le trafic dans les centres bourgs et de pallier le nouveau plan de circulation d'Hiersac. De plus, elle ferait faire des économies au projet, puisqu'elle nécessiterait de faibles interventions sur l'itinéraire existant.</p>	<p>Cette demande a été prise en compte par l'équipe projet dans le cadre du bilan de la concertation.</p>
Assez fréquent	<p>Plusieurs contestations ont eu lieu sur les itinéraires de substitution notamment le « chemin des anglais » à Saint-Saturnin qui nécessiterait d'élargir et d'aménager des chemins agricoles et d'empiéter sur des propriétés privées.</p>	<p>Cette demande a été prise en compte par l'équipe projet dans le cadre du bilan de la concertation.</p>
Assez fréquent	<p>Le positionnement de l'échangeur d'accès à la future 2x2 voies est prévu entre Hiersac et Saint-Saturnin. Actuellement une semi-remorque arrivant de Sireuil traverse Hiersac tout droit jusqu'à l'accès à la 141 au niveau du carrefour de la route menant à Rouillac & à la déchetterie. Cet accès sera fermé et le semi devra donc tourner à droite quelque part dans Hiersac pour accéder au futur échangeur. Impossible pour lui au carrefour du magasin Vival .Il devra donc contourner la place Louis Larrieu puis passer devant la boulangerie avec trois virages en angle droit dont deux nécessiteront pour ouvrir l'angle d'être en pleine gauche à la sortie ou à l'entrée du virage.</p> <p>Ne serait-il donc pas judicieux d'ajouter au projet la création d'une simple bretelle d'accès à la future 2x2 voies au niveau du carrefour actuel de la route menant à Rouillac & à la déchetterie ?</p>	<p>L'ajout d'une seule bretelle d'accès à la future 2x2 voies au niveau du carrefour de la RD14 paraît difficile techniquement compte tenu de l'exiguïté des terrains et contraire aux règles de l'art. Mais la question de la circulation des poids lourds, comme des véhicules légers, dans le bourg de Hiersac est bien enregistrée. Sur ce point, l'expérimentation d'une modification de la circulation de poids lourds mise en place par la commune de Hiersac dans les prochaines semaines devrait être riche d'enseignements. L'étude d'opportunité va être actualisée sur ce point.</p>
Assez fréquent	<p>L'intégralité des franchissements (passages inférieurs ou supérieurs) doivent être dimensionnées pour permettre le passage des poids lourds (H=4,60m minimum)</p>	<p>Cette demande a été prise en compte par l'équipe projet dans le cadre du bilan de la concertation.</p>
Rare	<p>Un participant a relevé l'absence d'une entrée vers et depuis Cognac, donc à l'ouest.</p>	<p>Cette entrée mènerait à la création d'un nouvel échangeur. C'est une idée qui a été écartée pour prendre en compte les règles d'inter distance entre les échangeurs. En contrepartie, il est prévu un itinéraire de substitution avec des caractéristiques confortables (voies larges) permettant de rejoindre les échangeurs vers l'Ouest et l'Est.</p>
Rare - Porté par le conseil départemental de la Charente	<p>Pour apporter leur contribution à la concertation, le conseil départemental de la Charente s'est concerté autour de 5 hypothèses d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Hypothèse 1 : Sur la base de la variante historique préférentielle, <ul style="list-style-type: none"> ○ PS18 : cet ouvrage devra disposer d'un trottoir large (plus de 1.5m) et sa largeur de chaussée entre bordures devra être de 6 m. ○ - L'aménagement du carrefour de la route du Parc avec la RD14 de façon à permettre les girations des PL venant de la RD14 nord (Échallat). 	<p>Cette contribution a été prise en compte par l'équipe projet dans le cadre du bilan de la concertation.</p>

- - L'aménagement du carrefour de la route du Parc avec la RD41 de façon à le rendre plus sécuritaire qu'actuellement.
- Hypothèse 2 : Sur la base du projet DREAL (PS18 pour rétablir la RD14, suppression des 2 tunnels sous la RN141), rétablissement de l'itinéraire de substitution au nord de la RN141 jusqu'à l'échangeur Est (la route du Parc reste dans sa configuration actuelle sans aucune autre modification). 2 tracés possibles pour cette voie de rétablissement nord avec une préférence pour la solution qui longe l'actuelle RN141 car plus directe et plus courte. PS18 : cet ouvrage devra disposer d'un trottoir large (plus de 1.5m) et sa largeur de chaussée entre bordures devra être de 6 m.
- Hypothèse 3 :
 - Suppression du pont de rétablissement la RD14 permettant de remonter le profil en long du tracé de la RN141 sur une longueur avoisinant les 900m et de réduire fortement les volumes de déblais à exécuter. Cela permettrait entre autre de donner plus d'espaces pour faire des aménagements phoniques efficaces ainsi que des aménagements paysagers.
 - Limiterait voire éviterait tout risque de passage des PL venant d'Echallat, de traverser Hiersac via la RD14.
 - Aménagement d'un passage inférieur avec gabarit pour passage des poids-lourds (H = 4,60m minimum) ou transport de paille en lieu et place du tunnel est afin de rejoindre la route du Parc.
 - Création d'un itinéraire de substitution au nord de la RN141 jusqu'à l'échangeur Est. Deux tracés possibles pour cette voie de rétablissement nord avec une préférence pour la solution qui longe l'actuelle RN141 car plus directe et plus courte
- Hypothèse 4 :
 - Aménagement de sécurité de la RN141 à 2 voies, au niveau de la route actuelle, sur environ 1,5 km avec limitation de la vitesse autorisée à 90 km/h (séparation des 2 voies par une glissière béton). Moins de bruit du fait d'une vitesse moindre, terrassements fortement réduits, plus de place pour envisager des aménagements phoniques et paysagers.
 - Suppression du pont rétablissement la RD14 et aménagement d'un passage inférieur avec gabarit pour passage des poids-lourds (H = 4,60m minimum) ou transport de paille en lieu et place du tunnel est afin de rejoindre la route du Parc
 - Création d'un itinéraire de substitution au nord de la RN141 jusqu'à l'échangeur Est. Deux tracés possibles pour cette voie de rétablissement nord avec une préférence pour la solution qui longe l'actuelle RN141 car plus directe et plus courte
 - Refus par les élus considérant l'impérieuse nécessité d'assurer la continuité de la RN141 en 2x2 voies.
- Hypothèse 5 :
 - Variante de l'hypothèse n°4 (aménagement d'une section de la RN141 à 2 voies mais sans le barreau nord pour rejoindre l'échangeur Est).

Le conseil départemental a conclu que la première, validée à l'unanimité des élus, consiste à la création d'une voie de substitution au nord du tracé RN141 (côté Ouest), au maintien du pont supérieur (PS18) à la RN141 rétablissant la RD14, et à l'aménagement d'un barreau nord longeant la RN141 jusqu'au niveau de l'échangeur, à l'est de Hiersac.

La seconde (décaissement de l'actuelle RN141, et création du PS18) présente l'avantage considérable de faciliter l'exécution des travaux.

L'aire de repos des poids lourds

Assez fréquent

La position de l'aire de repos de poids lourd est questionnée, avec des habitants qui craignent une augmentation des nuisances à proximité du bourg, notamment vis-à-vis des habitudes des camionneurs à faire tourner les moteurs des véhicules même à l'arrêt, des manœuvres à l'entrée et la sortie de l'aire, etc.

Le besoin de stationnement des poids lourds est un réel besoin qui ne peut pas être négligé aux regards des enjeux de sécurité. Les avantages et les inconvénients de la réalisation de cette aire, ainsi que son positionnement final, seront examinés

De plus, un argument concernant les acquisitions foncières a été avancé mettant en avant le prix que cela engendre et la phase de négociation supplémentaire au regard des nouvelles acquisitions foncières. Le projet historique ne prévoyait pas cette aire de repos, celle-ci n'a jamais fait l'objet de DUP ni d'acquisitions foncières.

Le CD16 a par ailleurs dans son avis du 2 juin préconise la sortie de l'aire de repos du projet.

Autres interventions

Rare

Au siècle dernier, il avait été étudié, ou tout du moins projeté, l'aménagement de l'échangeur pour valoriser le tourisme de notre pays. La communication d'alors, et toujours actuelle, étant « Hiersac, porte du pays de Cognac », il avait été imaginé ou rêvé dans un premier temps une allégorie identitaire par la construction ou par la récupération d'un porche en pierre d'architecture typique de notre région et des fragments de nature viticole pour occuper cet espace. Un emblème local symbolique avec une double fonction informative et territoriale.

Cette remarque a été prise en compte par l'équipe projet dans le cadre du bilan de la concertation.

Rare

Un habitant rappelle que pour accompagner l'aménagement de la RN141 et le tourisme dans la région, le projet initial prévoyait l'installation d'un maison du Cognac et d'une station-service

Aujourd'hui le besoin d'un lieu comme une maison du Cognac n'est pas exprimé.

Au sujet de la station-service, au regard de la desserte de l'itinéraire en amont et en aval en stations, le tronçon Malvieille Hiersac ne nécessite pas l'aménagement d'une station-service.

Thème 2 : L'environnement

Occurrence

Remarques formulées

Réponse de la DREAL

Les variantes

Fréquent

Dans le projet original de 1994, le passage agricole au niveau du chemin du Touvant était remplacé par un passage supérieur, permettant aux agriculteurs de traverser la future route sans faire de grands détours.

Cette demande est prise en compte par le maître d'ouvrage dans le cadre du bilan de la concertation.

Dans la variante présentée aujourd'hui, ce passage supérieur disparaît, obligeant les agriculteurs à faire de grands détours avec leurs engins. C'est pourquoi ils demandent à ce que ce chemin soit rétabli de sorte à permettre aux engins agricoles de circuler plus facilement, sans avoir à prendre des itinéraires de substitution trop importants.

Rare

Une remise en question de la nécessité d'un projet routier dans un contexte de changement climatique a été émise. Les nuisances multiples que pourra induire l'aménagement, notamment de la 2x2 voies sur le secteur qui traverse Hiersac ont également été relevées, au regard de la santé des habitants.

C'est un sujet de fond, il y a des questions de sécurité et de cadre de vie qui méritent d'être regardées de près. Les prospectives sont prises en compte notamment par rapport à la stratégie bas carbone nationale qui donne des solutions pour faire évoluer les pratiques : électrification de la flotte de véhicules, véhicules moins émetteurs, mobilités douces etc. Quand on prend en compte les aspects du projet, soit la sécurité, le trafic et le cadre de vie, le projet est encore un projet utile.

« Le projet semble être d'un autre temps ». Il émet des doutes sur le développement des axes routiers tels qu'on y pensait avant. On doit s'engager dans une réflexion différente au regard des enjeux climatiques.

La question du bruit sera traitée dans le cadre du projet, il faudra mettre en place des protections acoustiques car une route à 110 km/h fait plus de bruit qu'une route à 90km/h. Nous avons une obligation de résultat : toute route est soumise à des réglementations auxquelles elles doivent répondre en termes notamment de valeurs limites de bruit.

« Je ne suis pas certain que l'avenir soit les camions et les voitures »

Concernant le bilan carbone il sera calculé dans la suite des études socio-économiques.

Plusieurs arguments apparaissent :

- Le coût énorme de ce projet serait plus utile à d'autres domaines, comme la santé qui en a grandement besoin (en référence la LGV qui a coûté des millions d'euros et détruit l'environnement pour peu de circulation).

Malgré la route à 2*2 voies, les gens continueront de ne pas respecter le code de la route et il y aura toujours des accidents.

- Pas de gain de temps car un long détour devra être fait.
- Plus d'essence consommée avec une augmentation de la vitesse.
- Destruction de la nature.
- Des habitations rasées.

Rare	<p>Un participant a relevé l'importance de garder un passage à faune au niveau du boisement traversé par le projet de déviation au nord de Malvieille. En effet, par son expérience, il considère que le secteur peut aussi être avantageux pour l'environnement avec la mise en place d'un bac de rétention où se ressourcent la faune locale.</p> <p>Cet ouvrage devra être dimensionné pour le passage de la petite faune mais aussi les grands mammifères</p>	<p>Si un passage devait être installé à cet endroit, il devra être conçu comme un passage supérieur du fait de la topographie actuelle du site. Cette infrastructure engendre des coûts importants.</p> <p>Cette proposition sera néanmoins prise en compte dans le cadre des études préalables.</p>
Rare	<p>Des habitants sont conscients de l'évolution du milieu naturel et des habitats qui se sont formés sur la trace laissée par les déblais au Nord de Malvieille.</p> <p>Se pose donc la question du devenir de ces habitats et des espèces qui ont colonisé le milieu depuis 2003.</p>	<p>Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences sur le milieu naturelles seront étudiées afin de produire un projet vertueux et respectueux de l'environnement.</p>
Rare	<p>Pourriez-vous nous indiquer l'augmentation du trafic depuis le début du projet de passage à 2 fois deux voies (1994), avec le détail tous les 5 ans?</p>	<p>Les niveaux de trafics de la RN141 de 2008 à 2022 sont disponibles sur le site internet de la DIR Atlantique. La station de comptage la plus proche du projet est la station Siredo (Système Informatisé de Recueil de Données) de Bourras. Les niveaux de trafic enregistrés à cette station augmentent régulièrement jusqu'en 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 2008 12 398 véhicules ont été enregistrés dont 1 066 poids-lourds par jour en moyenne, - en 2015 14 429 véhicules ont été enregistrés dont 1 263 poids-lourds par jour en moyenne, <p>et sont stables depuis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 2022 14 732 véhicules ont été enregistrés dont 1 458 poids-lourds par jour en moyenne.
Rare	<p>Certaines parcelles viticoles acquises par l'état ou le département sont aujourd'hui à l'abandon. Par exemple, une vigne à la Croix du Fils n'est pas cultivée et récolte donc toutes les maladies de la vigne. Cela qui risque de contaminer les vignes voisines et de mettre en danger le paysage et l'activité locale. Il est donc important de les faire évoluer soit en enlevant les vignes soit en léguant l'activité.</p>	<p>Cette remarque a été prise en compte par l'équipe projet dans le cadre du bilan de la concertation.</p>

Thème 3 : Nuisances et sécurité		
Occurrence	Remarques formulées	Réponse de la DREAL
Fréquent	Des aménagements sont-ils prévus pour réduire les nuisances sur les habitations qui borderont la future 2x2 voies ?	Les aménagements ponctuels seront détaillés ultérieurement. Ils ne sont, à ce stade d'avancement du projet, pas encore finement définis, mais cette étape est bien prévue dans le cadre des études de conception détaillée.
Fréquent	Au regard des enjeux de sécurité actuels de la RN141, quelles mesures seront d'ores et déjà prises pour sécuriser l'itinéraire dans l'attente des travaux et l'aboutissement du projet d'aménagement à Malvieille ?	La DIRA travaille au quotidien pour améliorer la sécurité, en attendant le démarrage des travaux d'aménagement de la RN141. Mme le Maire de Moulidars confirme qu'un radar sera installé en juillet à Malvieille et il y aura ensuite des aménagements ponctuels avec des passages piétons, des marquages au sol et des rétrécissements avec des Gabions. Une subvention importante serait accordée. Ces aménagements sont indépendants du projet sur lequel porte la concertation.
Rare	Quelle est la portion de la RN141 qui sera décaissée au niveau de la commune de Hiersac et est-ce que le décaissement de l'infrastructure ne risque-t-il pas d'augmenter les nuisances sonores (caisse de résonance) ?	<p>Les études ne sont pas terminées, donc la DREAL ne peut pas répondre encore précisément à cette question. La RN141 pourrait être décaissée entre les deux buses métalliques situées sous l'actuelle RN, de part et d'autre de la RD14.</p> <p>Concernant la deuxième partie de la question, les recommandations techniques sont sans équivoque : l'encaissement réduit les nuisances sonores.</p>
Rare	Pour les nuisances sonores : la RN141 en amont, en aval et tout du long de Hiersac doit être enterrée. Il doit s'agir d'un axe à 2 voies séparées et confortables, limitées à 90km/h. Le parking pour 50 camions est impensable. Il doit être ailleurs pour la RN141, loin des villages.	Cette demande a été prise en compte par l'équipe projet dans le cadre du bilan de la concertation.

Rare

Une route à 4 voies à 110 km/h signifie-t-elle plus de bruit pour Hiersac ? Et pourquoi la sécurité des riverains est-elle corrélée avec la réalisation d'une route à 4 voies ?

L'électrification du parc de véhicules qui est en marche pourrait apparaître comme un début de réponse. Or selon les spécialistes, il faut considérer que les nuisances sonores sont liées au frottement des pneus sur la chaussée et non à la motorisation. Par conséquent, une route à 110km/h crée plus de nuisances sonores qu'une route à 90 km/h. Ainsi, des protections acoustiques seront réalisées pour garantir le respect des seuils sonores, quelle que soit la vitesse des véhicules.

Mme la préfète précise qu'une 2x2 voies est nécessaire pour le territoire dans la mesure où il faut également envisager de s'inscrire dans une continuité d'itinéraire sur la RN141, qui est majoritairement en 2x2voies. Il y a des sections manquantes sur lesquels il faut travailler.

Cette route a pour vocation de désenclaver la France sur un axe d'est en ouest, qui a un bénéfice supérieur aux déviations de trajectoire.

Thème 4 : Calendrier du projet

Occurrence

Remarques formulées

Réponse de la DREAL

Fréquent

Le calendrier de projet peut-il être réduit ?

Plus spécifiquement pour la question de l'accélération des travaux d'aménagement de la RN141, il est à noter que des crédits ont été mis en place pour les études. Il faudra, par la suite, aller chercher les cofinancements pour les travaux. Le contrat état région s'est terminé en 2022. Une négociation pour le prochain plan va s'engager avec des arbitrages à venir.



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Conception – réalisation : VERDI (mandataire) – DREAL NA – Aout 2023

